



OACI

## Doc 10168

# États financiers et rapports du Commissaire aux comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020



Documentation pour la 41<sup>e</sup> session de l'Assemblée en 2022

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE





| OACI

## Doc 10168

# États financiers et rapports du Commissaire aux comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

Documentation pour la 41<sup>e</sup> session de l'Assemblée en 2022

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Publié séparément en français, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol et en russe par l'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE 999, boul. Robert-Bourassa, Montréal (Québec) H3C 5H7 Canada

Les formalités de commande et la liste complète des distributeurs officiels et des librairies dépositaires sont affichées sur le site web de l'OACI ([www.icao.int](http://www.icao.int)).

**Doc 10168, *États financiers et rapports du Commissaire aux comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020***

Commande n° : 10168  
ISBN 978-92-9265-764-2 (version imprimée)

© OACI 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, de stocker dans un système de recherche de données ou de transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, un passage quelconque de la présente publication, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de l'Organisation de l'aviation civile internationale..

**ÉTATS FINANCIERS ET  
RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020**



**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**  
**ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020**

**TABLE DES MATIÈRES**

		<b>PAGE</b>
<b>PARTIE I</b>	<b>RAPPORTS DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE</b>	
	Présentation	I-1
	Déclaration relative au contrôle interne	I-20
<b>PARTIE II</b>	<b>OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b>	II-1
<b>PARTIE III</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
État I	État de la situation financière	III-1
État II	État de la performance financière	III-2
État III	État des variations de l'actif net	III-3
État IV	État des flux de trésorerie	III-4
État V/V-A	État de la comparaison des montants budgétisés et les montants réels	III-5
	Notes aux états financiers	III-7
<b>PARTIE IV</b>	<b>TABLEAUX</b>	
Tableau A	Activités ordinaires par fonds	IV-1
Tableau B	Programme ordinaire — Contributions à recevoir des États membres	IV-3
Tableau C	Activités des projets de coopération technique par groupes de fonds	IV-7
Tableau D	Activités des projets de coopération technique — Fonds d'affectation spéciale et accords de services de gestion	IV-8
Tableau E	Activités des projets de coopération technique — Fonds du service des achats d'aviation civile	IV-10
<b>PARTIE V</b>	<b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES À L'ASSEMBLÉE SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE POUR L'EXERCICE QUI A PRIS FIN LE 31 DÉCEMBRE 2020 ET OBSERVATIONS DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE EN RÉPONSE AUX RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b>	





**PARTIE I : RAPPORTS DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**



**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE****PARTIE I : RAPPORTS DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE****PRÉSENTATION****1. INTRODUCTION**

1.1 Conformément au § 12.4 du Règlement financier, j'ai l'honneur de soumettre à l'examen du Conseil, en vue de les recommander à l'Assemblée pour approbation, les états financiers de l'OACI pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2020. Comme le prescrit l'article XIII dudit règlement, l'opinion et le rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers 2020 sont également soumis au Conseil et à l'Assemblée, accompagnés de mes observations (indiquées dans les Observations de la Secrétaire générale).

1.2 L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), institution spécialisée des Nations Unies créée le 7 décembre 1944, à Chicago, à la signature de la *Convention relative à l'aviation civile internationale*, est l'organisme permanent chargé de l'administration des principes énoncés dans la Convention. Elle établit les normes nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité de l'aviation, ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, et en encourage la mise en œuvre.

1.3 L'OACI compte 193 États membres en date du 31 décembre 2020. Elle a son siège à Montréal et des bureaux régionaux à Bangkok, au Caire, à Dakar, à Lima, à Mexico, à Nairobi et à Paris, ainsi qu'un bureau régional auxiliaire à Beijing.

1.4 L'Organisation a un organe souverain, l'Assemblée, et un organe directeur, le Conseil. L'Assemblée, constituée de représentants de tous les États membres, se réunit tous les trois ans pour examiner en détail les activités de l'Organisation, établir la politique des années à venir et approuver les états financiers publiés depuis l'Assemblée précédente. Elle décide aussi du budget triennal. La dernière session de l'Assemblée a eu lieu en septembre 2019.

1.5 Le Conseil, composé de représentants de 36 États membres, est élu par l'Assemblée pour trois ans et assure la continuité de la direction des travaux de l'Organisation. Il est secondé dans sa tâche par la Commission de navigation aérienne, le Comité du transport aérien, le Comité des finances, le Comité de l'intervention illicite, le Comité des ressources humaines, le Comité de l'aide collective pour les services de navigation aérienne, le Comité de la coopération technique, le Comité sur les relations avec le pays hôte, le Comité du Prix Edward Warner et le Comité sur la coopération avec les parties externes.

1.6 Chef du Secrétariat et agent exécutif principal de l'Organisation, la Secrétaire générale est chargée de diriger l'ensemble des travaux du Secrétariat.

1.7 Le Secrétariat comprend cinq grandes directions : Navigation aérienne, Transport aérien, Coopération technique, Affaires juridiques et relations extérieures, et Administration et services. La Secrétaire générale est directement responsable de la gestion et de l'efficacité des performances des activités assignées au Bureau de la Secrétaire générale dans les domaines des finances, de l'évaluation et de l'audit interne, de la déontologie, des communications, de la planification stratégique, de la coordination et des partenariats, de la formation mondiale en aviation et des sept bureaux régionaux. Les bureaux régionaux placés sous la direction de la Secrétaire générale ont pour tâche essentielle de maintenir la liaison avec les États auprès desquels ils sont accrédités ainsi qu'avec des organisations appropriées, les organismes

régionaux d'aviation civile et les commissions économiques régionales de l'ONU. Les bureaux régionaux encouragent la mise en œuvre des politiques, des décisions, des normes et des pratiques recommandées (SARP) et des plans régionaux de navigation aérienne de l'OACI, et fournissent une assistance technique sur demande.

1.8 Sauf indication contraire, les états financiers et les notes y afférentes, qui font partie intégrante de ces états financiers, ainsi que le présent rapport sont présentés en milliers de dollars canadiens (CAD).

## 2. VUE D'ENSEMBLE ET FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS

2.1 Les états suivants ont été préparés conformément aux normes IPSAS :

État I :	Situation financière ;
État II :	Performance financière ;
État III :	Variations de l'actif net ;
État IV :	Flux de trésorerie ;
État V/V-A :	Comparaison entre les montants budgétisés et les montants réels.

2.2 Conformément aux normes IPSAS, les états financiers comprennent des notes qui fournissent des descriptions narratives ou des ventilations d'éléments présentés dans ces états, ainsi que des informations relatives aux éléments qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation dans ces états. Les notes présentent aussi les principales activités de l'OACI par secteur, comme l'exigent les normes IPSAS. Deux secteurs sont inclus dans les états financiers audités. Le premier comprend les activités ordinaires de l'Organisation, comme le Programme ordinaire, les activités génératrices de produits, ainsi que l'administration et le soutien du Programme de coopération technique. Le second comprend les activités de tous les projets de coopération technique normalement réalisées par l'OACI à la demande des États.

2.3 Les tableaux ne font pas partie des états financiers audités, mais comme ils donnent des informations plus détaillées et précisent les chiffres combinés dans les états financiers audités, ils sont inclus dans la partie IV du présent rapport.

2.4 Les paragraphes suivants résument les principales informations sur la situation et la performance financières de l'Organisation en 2020.

2.5 **L'État I** présente la situation financière de l'Organisation. Les actifs de 336,4 millions CAD au 31 décembre 2020 sont principalement composés de trésorerie et d'équivalents de trésorerie s'élevant à 305,8 millions CAD et de contributions et autres montants à recevoir totalisant 20 millions CAD. Le passif s'élève à un total de 441 millions CAD, dont 189,2 millions CAD, représentent les avances reçues, principalement pour des projets de coopération technique, et un passif à long terme de 211,7 millions CAD pour les avantages du personnel comptabilisés conformément aux normes IPSAS.

2.6 L'État I montre aussi un déficit cumulé de 75,7 millions CAD découlant de la nécessité de comptabiliser les passifs liés aux avantages du personnel comme le requièrent les normes IPSAS. Cependant, comme les actifs courants dépassent de 93,1 millions CAD les passifs courants, il ne sera probablement pas nécessaire de recourir à un financement supplémentaire à court terme pour couvrir le déficit cumulé.

2.7 L'**État II** présente la performance financière pour l'exercice 2020. Les recettes provenant d'accords de projets sont maintenant comptabilisées sur la base des services rendus et des biens livrés aux projets de coopération technique (TCP). Les recettes provenant des contributions fixées sont comptabilisées lorsque les contributions sont prélevées, généralement en début d'exercice, lorsqu'elles deviennent dues et payables par les États membres. Les ventes de publications sont aussi comptabilisées selon la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire lorsque les publications sont livrées. Un ajustement temporaire de 1,1 million CAD a également été apporté aux recettes provenant des contributions fixées en 2020 afin de comptabiliser des créances à long terme à leur juste valeur, comme l'exigent les normes IPSAS.

2.8 L'excédent total de l'exercice 2020 est de 1,9 million CAD, déduction faite des éliminations inter-fonds. Le tableau A montre le résultat par fonds ou groupe de fonds pour le secteur des activités ordinaires. Les dépenses comprennent un montant de 12,6 millions CAD enregistré dans le Fonds renouvelable afin de comptabiliser les avantages du personnel (ASHI, congés annuels, primes de rapatriement) selon la comptabilité d'exercice. En 2020, un montant de 3,1 millions CAD a été payé au titre de ces avantages et ce montant est présenté dans le Fonds renouvelable comme source de financement provenant d'autres fonds. La différence de 9,5 millions CAD entre les avantages cumulés et les prestations versées est comprise dans le déficit de ce fonds pour l'exercice. La section 3 ci-après explique les résultats financiers et l'excédent du Fonds du budget ordinaire du Programme ordinaire (12,9 millions CAD), le déficit du Fonds ARGF (4,8 millions CAD) et le déficit du Fonds AOSC (1,8 million CAD).

2.9 Pour ce qui est du secteur des projets de coopération technique, il n'y a pas de solde annuel pour l'exercice 2020 vu que les recettes sont comptabilisées selon la phase d'achèvement des projets, qui est généralement déterminée en fonction des coûts engagés dans chaque projet. Le coût de l'administration, de l'exécution et du soutien de ces projets est comptabilisé dans chaque projet et le recouvrement des frais administratifs est comptabilisé en recettes dans le Fonds AOSC.

2.10 L'**État III** montre les variations de l'actif net durant l'exercice. Le solde de l'actif net au début de l'exercice, y compris les réserves, était un déficit net cumulé de 68,4 millions CAD. Le solde du déficit net cumulé à la fin de 2020 était de 104,6 millions CAD, une augmentation nette de 36,2 millions CAD. L'augmentation du déficit cumulé s'explique principalement par la perte actuarielle de 38,1 millions CAD sur l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI), compensée par l'excédent de 1,9 million CAD pour l'année.

2.11 L'**État IV** présente la répartition de la baisse de 40,6 millions CAD du flux de trésorerie de 343,2 millions CAD au 31 décembre 2019 à 302,6 millions CAD au 31 décembre 2020. La baisse globale est la résultante de la réduction du solde de trésorerie du TCP qui s'élève à 53,7 millions CAD en raison d'une réduction des avances reçues pour les projets de coopération technique en 2020, et d'une augmentation du solde de trésorerie des activités ordinaires d'un montant de 13,1 millions CAD, en raison d'une diminution importante de contributions à recevoir à la fin de 2020. La méthode utilisée est la méthode indirecte permise par les normes IPSAS, qui est aussi la méthode qu'a employée l'OACI pour les exercices précédents.

2.12 L'**État V** compare les montants budgétisés (Programme ordinaire) et les montants réels. Cet état montre aussi l'utilisation des crédits, y compris les transferts et les montants correspondants par rapport aux crédits conformément au § 12.1 du Règlement financier. L'**État V-A** porte sur tous les fonds de l'Organisation et indique la comparaison entre le budget et les montants réels pour les fonds dont les budgets sont rendus publics. Cet état concorde avec les autres états financiers et les tableaux. Ces états et la Note 4 aux états financiers présentent les informations budgétaires requises par l'IPSAS.

2.13 La flambée de l'épidémie de COVID-19 à la mi-mars 2020 a constitué un défi mondial, qui a eu des incidences sans précédent sur l'économie mondiale et le secteur de l'aviation civile. L'OACI s'est rapidement adaptée à cette situation imprévue et s'est concentrée sur des mesures d'intervention rapides face à la COVID-19 et à mise en œuvre de ses mandats.

2.13.1 Depuis les débuts de la pandémie de COVID-19, l'OACI a lancé un appel aux États et au secteur de l'aviation civile afin qu'ils respectent les normes aéronautiques mondiales pertinentes et le Règlement sanitaire international, tout en offrant du soutien, des orientations ainsi que des conseils sur les mesures souhaitables à appliquer en réponse à des questions cruciales émergentes. Conscient de l'urgence de la situation et de la nécessité d'agir rapidement et au moment opportun, le Groupe sur le programme d'urgence lié à la COVID-19 du Secrétariat a été constitué avec pour principal mandat de coordonner les activités relatives à la COVID-19 menées par le Secrétariat entre toutes les Directions et les bureaux régionaux de l'OACI. Le Secrétariat a aussi mis en place une infrastructure et des politiques à l'appui des réunions virtuelles et du télétravail.

2.13.2 En avril 2020, le Conseil a mis sur pied l'Équipe spéciale du Conseil sur la relance de l'aviation (CART) afin de déterminer et de recommander des priorités stratégiques et des politiques pour les États et les exploitants du secteur. L'Équipe spéciale, composée de représentants d'États, d'organisations internationales et régionales et d'organisations du domaine, a été chargée de répertorier et de recommander des priorités stratégiques et des politiques à l'appui des États et du secteur, organisées en trois volets : faire face aux difficultés immédiates ; faciliter le redémarrage des opérations aériennes dans de bonnes conditions de sûreté et de sécurité, et de manière durable et ordonnée, le plus tôt possible ; et renforcer la résilience du système de l'aviation à long terme. Le Secrétariat a fourni un soutien spécialisé aux activités de la CART en redéfinissant et en ajustant constamment les priorités des programmes des travaux, des activités clés et des ressources.

2.13.3 Le retard dans la réception du paiement des contributions a causé une crise de liquidités en 2020 sans précédent dans l'histoire de l'Organisation. Le retard dans la perception d'une part importante des contributions de 2019 en 2020, combiné à d'autres retards dans la collecte des contributions de 2020 jusqu'aux deux derniers mois de l'année, a créé le risque pratiquement constant d'une crise de liquidités, dans le cadre duquel les entrées et les sorties de trésorerie pour les activités du Programme ordinaire devaient être soigneusement gérées. Le Secrétariat a mis en œuvre des mesures d'atténuation afin de gérer activement le budget et la situation de trésorerie. Des efforts intenses ont été faits pour recueillir les contributions, avec l'assistance des bureaux régionaux et du Conseil, et des initiatives continues visant à redéfinir les priorités des activités et à mettre en place des mesures de maîtrise des coûts, comme le gel du recrutement, des contrats de consultants et l'intégration de candidats sélectionnés, etc., ont permis au Secrétariat de s'acquitter avec succès de la gestion du budget et des dépenses dans les limites de trésorerie disponibles. Bien que le versement des contributions se soit grandement amélioré au dernier trimestre de 2020, les mesures d'atténuation et le maintien des restrictions liées à la COVID-19 ont une incidence négative notable sur la capacité de l'OACI à mettre en œuvre les activités du programme approuvées par l'Assemblée.

2.13.4 La crise des liquidités a mis en évidence la vulnérabilité de l'OACI en cas d'événements imprévus ayant une incidence sur les flux de trésorerie entrants, et l'importance de tirer des leçons pour améliorer la flexibilité opérationnelle, améliorer les méthodes visant à assurer le versement rapide des contributions par les États, et planifier la trésorerie et les budgets. Le Fonds de roulement suffit à des dépenses de trésorerie d'un mois, et il n'existe aucune autre source de liquidités pour faire face aux besoins du Programme ordinaire en cas de retards dans le versement des cotisations. Pendant cette période de risque sans précédent, le Secrétariat s'est efforcé de redéfinir les priorités concernant les activités et de gérer

la situation. De plus, malgré l'amélioration de la situation des liquidités à la fin de 2020, les restrictions relatives à la COVID-19 continuent d'avoir une incidence sur la mise en œuvre du programme.

2.13.5 La réaffectation rapide des ressources et des activités prioritaires a ciblé la gestion et l'atténuation de la crise de la COVID-19, en étroite coopération avec les États membres, les institutions des Nations Unies et le secteur, et en coordination entre le siège et les bureaux régionaux. Ces initiatives ont eu de nombreux résultats positifs sur le redémarrage et la reprise des activités, notamment et sans s'y limiter : l'harmonisation de mesures mondiales et régionales qui sont aussi acceptées mutuellement par les États, une utilisation plus large d'une stratégie de gestion des risques à plusieurs niveaux par les États, une assistance plus structurée et plus coordonnée fournie aux États, une disponibilité accrue d'informations transmises aux États par voie de données, de publications et de webinaires sur les faits nouveaux liés à la COVID-19 qui ont une incidence sur l'aviation et le partage de meilleures pratiques pour surmonter les difficultés nouvelles. On a ainsi pu :

- a. appuyer l'élaboration de recommandations et d'orientations du rapport de la CART, du document de couverture de haut niveau et du document Paré au décollage (première et deuxième éditions) à la lumière des plus récents faits nouveaux liés à la crise de la COVID-19 ;
- b. élaborer et mettre en œuvre une Feuille de route pour la mise en œuvre mondiale (GIR), qui recense des activités prioritaires du Secrétariat destinées à appuyer, à coordonner et à surveiller la mise en œuvre des recommandations et des orientations de la CART par les États et le secteur aéronautique ;
- c. élaborer et déployer quatre trousseaux de mises en œuvre (iPACK) ainsi que de nouveaux cours en ligne et webinaires de l'OACI ;
- d. diffuser de nouvelles lignes directrices sur l'atténuation des risques de sécurité pour l'aviation liés à la COVID-19 et lancer l'outil mondial sur la situation des aéroports relativement à la COVID-19 ;
- e. élaborer des lignes directrices sur les menaces et les risques qui pèsent sur l'aviation, et sur les mesures visant à harmoniser les mesures d'urgence dans le domaine de la sûreté de l'aviation, appuyées par des webinaires ;
- f. fournir une assistance et un appui ciblés aux États qui en ont besoin pour la mise en œuvre efficace des recommandations et des orientations de la CART ;
- g. lancer le Centre de mise en œuvre des mesures d'intervention et de relance dans le contexte de la COVID-19 (CRRIC), qui rassemble les informations les plus récentes sur les activités de l'OACI concernant la COVID-19, pour suivre la mise en œuvre des recommandations et des orientations de la CART ;
- h. mettre en œuvre le « plan d'action COVAX » de l'OACI afin de faciliter le transport et la distribution de vaccins ;
- i. recueillir et analyser les retours d'information des États sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des recommandations de la CART, et qui ont été notifiées à la CART ;
- j. participer à des activités de sensibilisation et de promotion de haut niveau dans les domaines de l'aviation, de l'économie, de la santé et du tourisme, à l'échelle mondiale et régionale, et organiser des réunions techniques avec des organisations internationales, régionales et des parties prenantes du secteur afin de mettre en commun et d'échanger diverses initiatives relatives à l'endigement de la COVID-19 dans les voyages aériens internationaux.

2.14 Les conséquences financières de la pandémie ont été présentées dans les notes aux états financiers concernées lorsque leur effet sur la performance financière de l'OACI pendant l'exercice 2020 a

été manifeste. Plus précisément, les effets négatifs se sont faits sentir sur le secteur de la TCB, tant sur le plan financier que sur celui des dates attendues d'achèvement des projets, du fait de la conjoncture économique et des restrictions d'accès physique. Les formations de la GAT et les activités financées par l'ARGF ont dû être annulées et reportées, même si des solutions de rechange en mode virtuel ont été adoptées dans la mesure du possible. Des données détaillées figurent dans la section Exécution du budget et principaux résultats financiers ci-dessous.

### 3. EXÉCUTION DU BUDGET ET PRINCIPAUX RÉSULTATS FINANCIERS

#### Crédits du Programme ordinaire

3.1 À sa 40<sup>e</sup> session (2019), l'Assemblée a voté, au paragraphe C du dispositif de sa résolution A40-34, des crédits de 103 312 000 CAD pour l'exercice 2020. L'État V donne des informations détaillées sur les crédits, les virements, les dépenses réelles et les soldes non utilisés des crédits par objectif stratégique et par stratégie de soutien.

3.2 Les crédits budgétaires pour 2020, exprimés en milliers de CAD, se résument comme suit :

<b>Crédits initiaux</b>	<b>103 312</b>
Engagements de 2019 non liquidés	16 441
Crédits reportés de 2019	<u>7 225</u>
<b>Crédits révisés approuvés</b>	<b><u>126 978</u></b>
Engagements de 2020 non liquidés	(9 690)
Crédits reportés à l'exercice suivant	<u>(23 798)</u>
<b>Crédits révisés finaux pour 2020</b>	<b><u>93 490</u></b>

3.3 **Engagements de 2019 non liquidés.** Conformément au § 5.7 du Règlement financier, pour compléter les crédits de 2020, la Secrétaire générale a approuvé le virement d'un montant de 16 441 000 CAD, principalement afin de régler des engagements non liquidés contractés pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2019.

3.4 **Crédits reportés de 2019.** Conformément au § 5.6 du Règlement financier, pour compléter les crédits de 2020, la Secrétaire générale a approuvé le virement d'un montant de 7 225 000 CAD financé par des économies de 2019, pour des activités obligatoires et d'autres activités essentielles aux missions non prévues au budget de 2020.

3.5 **Engagements de 2020 non liquidés.** La valeur des obligations contractées en 2020, mais dont la livraison n'est attendue qu'en 2021, s'établit à 9 690 000 CAD. Un montant de 9 690 000 CAD [voir aussi figure 1, colonne (e)] a donc été réservé et reporté à 2021, conformément au § 5.7 du Règlement financier, pour régler des engagements légaux contractés en 2020.

3.6 **Virements.** Conformément au § 5.9 du Règlement financier, la Secrétaire générale a autorisé des virements de crédits d'un objectif stratégique (OS) à un autre ou d'une stratégie d'exécution de soutien (SES) à une autre jusqu'à concurrence d'un montant ne dépassant pas 20 % des crédits annuels votés pour chaque OS ou chaque SES sur lesquels les virements sont faits.



3.7 **Crédits reportés à l'exercice suivant.** Conformément au § 5.6 du Règlement financier, la Secrétaire générale a autorisé le report à l'exercice suivant de tout crédit non utilisé, jusqu'à concurrence de 10 % des crédits votés pour chaque OS ou SES. La situation sans précédent (pandémie de COVID-19) décrite au § 2.13, qui a prévalu du premier trimestre de 2020 jusqu'à la fin de l'année (et en 2021) et le paiement tardif des contributions au dernier trimestre de 2020 ont empêché la mise en œuvre d'activités prévues approuvées dans le budget de 2020. L'année 2020 s'est terminée avec un niveau de crédits non utilisés beaucoup plus élevé au cours de l'année, entraînant le report à 2021 de 23 798 000 CAD, soit 18,7 % des crédits révisés approuvés de 126 978 000 CAD en 2020. Le montant que la Secrétaire générale est autorisée à reporter en 2021 s'élève à 12 698 000 CAD (plafond de 10 % conformément au § 5.6 du Règlement financier) et le solde de 11 100 000 CAD nécessite l'approbation du Conseil.

3.7.1 La Secrétaire générale a approuvé le report de crédits non utilisés pour des activités essentielles à la mission et prioritaires qui n'avaient pas été financées par le budget 2021. Les fonds reportés ont été utilisés pour répondre à des questions urgentes relatives à la COVID-19, se conformer aux nouvelles priorités sur le plan des exigences opérationnelles et atténuer certains des risques critiques relevés dans le registre des risques organisationnels, notamment : amorcer la mise en œuvre d'activités de cybersécurité définies dans la Feuille de route de la sécurité de l'information pour 2020-2022 ; améliorer les services de conférence par Internet et électroniques afin de mieux appuyer le télétravail et d'augmenter le nombre de réunions virtuelles ; étudier des solutions de rechange pour la reprise des activités ; établir un nouveau mécanisme de recours pour le personnel ; mettre en place le cadre de déontologie ; mettre en œuvre la gestion du risque organisationnel ; protéger les droits de propriété intellectuelle de l'OACI ; et améliorer les principaux aspects des processus de gestion financière et des systèmes/outils apparentés [en lien avec l'approbation par le Conseil de l'ensemble des orientations du Comité des finances (FIC)].

3.8 En raison des augmentations et des virements indiqués ci-dessus, le montant final des crédits révisés pour l'exercice s'établit à un total de 93 490 000 CAD.

3.9 La figure 1 compare les montants budgétisés et réels des recettes et dépenses du Fonds général du Programme ordinaire.

FIGURE 1

	<u>Budget</u> <u>2020</u> <sup>1</sup>	<u>Réel</u> <sup>2</sup>	<u>Écart de</u> <u>change</u>	<u>Réel</u> <u>au taux</u> <u>budgétaire</u> <sup>3</sup>	<u>Engagements</u> <u>non liquidés en</u> <u>2020</u>	<u>Total</u>	<u>Différence</u>
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)
				= (b)+(c)		= (d)+(e)	= (f) - (a)
<b>PRODUITS</b>							
Contributions fixées	91 970	103 061	( 9 946)	93 115		93 115	1 145
Autres produits							
ARGF	9 649	9 649		9 649		9 649	
Divers	491	600		600		600	109
Remboursement venant de l'AOSC	1 202	1 202		1 202		1 202	
Écart de change		1 561		1 561		1 561	1 561
	<b>103 312</b>	<b>116 074</b>	<b>( 9 946)</b>	<b>106 128</b>		<b>106 128</b>	<b>2 816</b>
<b>CHARGES</b>							
Rémunérations et avantages du personnel	101 916	90 764	( 8 768)	81 996	5 640	87 636	( 14 280)
Fournitures, matières consommable et autres	978	290	( 44)	247	127	373	( 605)
Charges opérationnelles générales	18 535	10 449	( 483)	9 966	3 911	13 877	( 4 658)
Déplacements	3 957	947	( 77)	870		870	( 3 087)
Réunions	1 214	409	( 84)	325	12	337	( 876)
Autres charges	378	90	( 4)	86		86	( 292)
Écart de change							
	<b>126 978</b>	<b>102 949</b>	<b>( 9 459)</b>	<b>93 490</b>	<b>9 690</b>	<b>103 180</b>	<b>( 23 798)</b>

<sup>1</sup> Budget 2020 - Les charges incluent les reports (et les engagements) de l'exercice précédent, soit un montant de 23 665 000 CAD.

<sup>2</sup> Calculé à partir de la colonne Budget ordinaire du tableau A, états financiers, hors Fonds de roulement.

<sup>3</sup> Comprend 1) un gain de change budgétaire de 9 947 000 CAD pour les contributions fixées, dû à l'incidence des opérations en USD budgétisées à 1,00 USD = 1,00 CAD, et 2) un écart de change budgétaire de 9 459 000 CAD dû à l'écart entre le taux de change utilisé pour préparer le budget et les taux de change mensuels de l'ONU appliqués aux charges à des fins comptables durant l'exercice.

3.10 **Explication des différences — Recettes.** Le budget global de 103 312 000 CAD [figure 1, colonne (a)] comprend quatre principales sources de financement du budget-programme ordinaire de 2020 : les contributions fixées, l'excédent de l'ARGF, les recettes accessoires, le remboursement provenant du Fonds AOSC. Pour les *Contributions fixées*, la différence de 1 145 000 CAD concerne le montant actualisé des contributions à recevoir à long terme. Pour les *Divers*, la différence est principalement due aux intérêts plus élevés générés par rapport à ceux qui ont été budgétisés.

3.11 **Explication des différences — Dépenses.** Le budget global de 126 978 000 CAD [figure 1, colonne (a)] inclut les crédits initiaux de 2020 de 103 312 000 CAD, les crédits reportés de 2019 avec les engagements de 2019 non liquidés de 23 665 000 CAD. Les économies (crédits non utilisés) de 2020, qui s'élèvent à 23 798 000 CAD, peuvent être reportées à 2021, en fonction de l'approbation par le Conseil du montant (11 100 000 CAD) qui n'est pas du ressort de la Secrétaire générale.

3.12 **Différences de change.** Les différences de change [figure 1, colonne (c)] découlent de la nécessité de convertir les transactions en monnaies autres que le CAD en CAD au taux de change de l'ONU dans la préparation des états financiers conformément aux normes IPSAS, et de convertir les recettes et les dépenses au taux budgétaire pour la comparaison avec les budgets approuvés. Les différences de change [figure 1, colonne (c)] se composent comme suit :

- a) le gain de change qui s'élève à 9 946 000 CAD sur les contributions représente les différences positives évaluées entre les contributions budgétisées au taux budgétaire pour le triennat et au taux de change opérationnel de l'ONU lorsque les contributions sont prélevées. Depuis 2010, le système de contributions mixtes est en place et les contributions sont facturées aux États membres en partie en dollars des

États-Unis et en partie en dollars canadiens. Le taux de change USD-CAD au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (date à laquelle les factures ont été établies en dollars des États-Unis) était supérieur au taux utilisé pour le budget 2020, ce qui s'est traduit par une différence positive par rapport à l'ensemble des contributions fixées à 9 946 000 CAD ;

- b) l'écart de change de 9 459 000 CAD sur les dépenses est dû à la différence du taux de change utilisé par rapport aux taux mensuels de l'ONU appliqués aux dépenses durant l'exercice. Cet écart a été attribué aux dépenses réelles afin de les comptabiliser au taux budgétaire approuvé. Les dépenses totales comptabilisées au taux budgétaire sont présentées dans la figure 1, colonne d).

Ainsi, les économies budgétaires, à savoir la différence entre les dépenses budgétées et les dépenses réelles, ont été convenablement ajustées, comme le montre la figure 1, colonne g). La différence de change monétaire de 1 561 000 CAD [figure 1, colonne b)] reconnue sur la base des normes IPSAS, correspond surtout aux différences négatives dues à la réévaluation des actifs et des passifs en CAD enregistrés initialement en d'autres monnaies.

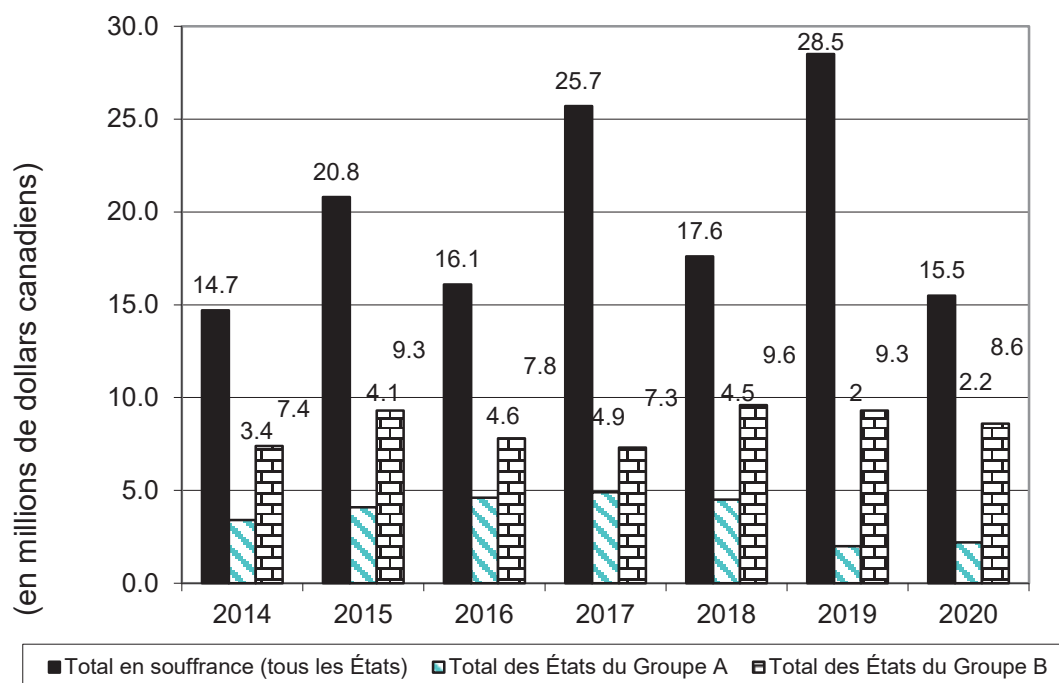
### **Monnaies des contributions et monnaie de présentation**

3.13 Les contributions des États membres et d'autres recettes estimatives ont été établies en dollars canadiens pour 2008 et 2009. En 2010, les contributions fractionnées ont été introduites : les trois quarts des contributions environ sont payables en dollars canadiens et un quart en dollars des États-Unis. Pour assurer la cohérence et la comparabilité entre les budgets approuvés et les comptes et fonds de l'Organisation, les transactions sont exprimées en dollars canadiens et les états financiers sont présentés en dollars canadiens depuis 2008. Ce changement s'applique à la plupart des fonds de l'Organisation pour les activités ordinaires présentées dans le Secteur 1, tandis que les fonds présentés dans le Secteur 2 liés aux projets de coopération technique sont comptabilisés en dollars des États-Unis, mais présentés en dollars canadiens dans les états financiers. En 2020, le taux du dollar canadien a fluctué par rapport à celui du dollar des États-Unis, ainsi il est passé de 1,309 CAD au début de l'exercice à 1,278 CAD à la fin de l'exercice.

### **Contributions des États et contributions volontaires**

3.14 Des contributions totalisant 96 958 000 CAD ont été reçues en 2020, et un solde de 4 946 000 CAD restait en souffrance à la fin de l'exercice au titre des contributions de l'exercice en cours. Au début de l'exercice, 27 764 000 CAD étaient dus par des États au titre de 2019 et des exercices antérieurs ; un montant de 17 918 000 CAD a été reçu, le solde à percevoir étant ainsi de 9 846 000 CAD. Le montant total des contributions en souffrance au titre de tous les exercices était de 14 792 000 CAD au 31 décembre 2020 (fonds de roulement compris). Le montant de 14 792 000 CAD inclut une contribution en dollars des États-Unis convertie au taux de 1,278 CAD, donnant un solde de contributions à recevoir réévalué à 15 472 000 CAD. Les détails sont présentés dans le tableau B de la partie IV du présent rapport. Le pourcentage des contributions reçues pour les quatre dernières années par rapport au montant des contributions calculées était de 90 % en moyenne. La figure 2 montre la situation des contributions à recevoir des États membres à la fin de chaque exercice depuis 2014.

**FIGURE 2**  
Contributions à recevoir des États membres au 31 décembre 2020



3.15 Sur les 15 472 000 CAD de contributions en souffrance au 31 décembre 2020, 1 266 000 CAD étaient dus par des États représentés au Conseil. La figure suivante donne une ventilation des contributions à recevoir en milliers de CAD, par groupe d'États.

**FIGURE 3**

	Nombre d'États 2020	Montant dû au 31 décembre 2020	Nombre d'États 2019	Montant dû au 31 décembre 2019
<b>Groupe A</b> : États ayant conclu des accords avec le Conseil en vue de régler leurs arriérés sur plusieurs années	8	2 202	8	1 994
<b>Groupe B</b> : États ayant des arriérés de contributions de trois années entières ou plus, qui n'ont pas conclu d'accords avec le Conseil pour régler leurs arriérés	14	8 641	14	9 278
<b>Groupe C</b> : États ayant des arriérés de moins de trois années entières	7	954	7	749
<b>Groupe D</b> : États ayant des contributions en souffrance uniquement pour l'exercice en cours	32	3 022	19	15 776
Total partiel	61	14 819	48	27 797
l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie	-	653	-	669
<b>Total des contributions en souffrance</b>	<b>61</b>	<b>15 472</b>	<b>48</b>	<b>28 466</b>

3.16 Au 31 décembre 2020, huit États avaient conclu des accords pour liquider leurs arriérés sur plusieurs années. Les accords prévoient que ces États acquitteront leur contribution de l'exercice en cours ainsi qu'un versement annuel au titre des arriérés des exercices antérieurs. La note du tableau B de la partie IV indique les États qui n'avaient pas respecté les modalités de leur accord au 31 décembre 2020.

3.17 Les contributions majeures (\*) reçues pour le Programme ordinaire et d'autres Fonds du secteur des activités ordinaires pour 2020 sont résumées en milliers de CAD ci-dessous :

FIGURE 4

État membre	Budget ordinaire Contributions reçues	Contributions en nature (bâtiments)	Autres contributions en espèces et en nature	Total
Canada	2 548	24 773		27 321
États-Unis	20 836		3 554	24 390
Chine	11 969		2 941	14 910
Japon	6 677		847	7 524
France	3 681	783	979	5 443
Allemagne	5 135			5 135
Royaume-Uni	4 262		656	4 918
Thaïlande	590	2 502		3 092
République de Corée	2 255		1 277	3 532
Fédération de Russie	2 216		156	2 372
Italie	2 454			2 454
Bésil	2 243		509	2 752
	<b>64 866</b>	<b>28 058</b>	<b>10 919</b>	<b>103 843</b>

(\*) Les 12 contributions les plus élevées sans exclure les remboursements

3.18 La figure suivante montre (en milliers de CAD) les dépenses totales en 2020, y compris celles qui s'appliquent au personnel en détachement, au personnel fourni à titre gracieux et aux locaux fournis gratuitement, par objectif stratégique (OS) et stratégie d'exécution de soutien (SES), ainsi que pour d'autres activités (liées principalement au Fonds renouvelable, au Fonds de génération de produits auxiliaires, au Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement qui sont détaillés plus loin dans le document) :

FIGURE 5

	Sécurité	Capacité et efficacité de la navigation aérienne	Sûreté et Facilitation	Développement économique du transport aérien	Protection de l'environnement	Stratégie de soutien	Autres	Total
<b>Budget ordinaire</b>	32 222	20 214	13 787	4 431	5 626	26 669		102 949
<b>Fonds volontaires et autres fonds d'activités ordinaires</b>	2 895	1 744	2 668	131	608	944	36 376	45 366
<b>Locaux</b>						29 373		29 373
<b>Personnel fourni à titre gracieux <sup>1</sup> :</b>								
Chine	782	239				788		1 809
Singapour	501	377				185		1 063
États-Unis	454	278				225		957
France	295	282	228					805
Brésil	228	95		186				509
Japon		227	185					412
République de Corée		176					228	404
Turquie		185		154				339
République dominicaine	228							228
Kenya			185					185
<i>États membres - Autres</i>	195	332	159					686
<i>Non États membres - Autres</i>	361	227						588
Total partiel Autres <sup>2</sup>	556	559	159					1 274
<b>Total partiel du personnel fourni à titre gracieux</b>	3 044	2 418	757	340		1 198	228	7 985
<b>Total des dépenses</b>	<b>38 161</b>	<b>24 376</b>	<b>17 212</b>	<b>4 902</b>	<b>6 234</b>	<b>58 184</b>	<b>36 604</b>	<b>185 673</b>

1 : Les dix contributions les plus élevées par ordre alphabétique sans exclure les remboursements.

2 : Y compris les contributions provenant du secteur privé, d'organisations internationales, d'ONG, etc., sans exclure les remboursements

### Excédent/Déficit cumulé, excédent de trésorerie et réserves

3.19 Au 31 décembre 2020, l'excédent cumulé, à l'exclusion des réserves en actif net pour le budget-programme ordinaire, indiqué au tableau A de la partie IV du présent rapport, s'élevait à 24,8 millions CAD. L'excédent cumulé moins le solde du fonds de roulement (10,2 millions CAD) et les contributions à recevoir d'États membres (14,8 millions CAD) ont produit un déficit de trésorerie de 0,2 million CAD au 31 décembre 2020.

3.20 L'excédent réservé pour le programme ordinaire d'un montant total de 29,9 millions CAD est composé d'un montant de 33,5 millions CAD pour financer des engagements non liquidés de 2020 et des crédits reportés à 2021, auxquels s'ajoute un gain cumulé non réalisé sur le change de 2,8 millions CAD, compensé par une actualisation non réalisée et une provision sur les contributions à recevoir de 6,4 millions CAD.

3.21 Les excédents et les déficits nets accumulés combinés de tous les Fonds de l'OACI, y compris les réserves représentent un déficit de 104,6 millions CAD au 31 décembre 2020. Ces montants sont présentés dans le tableau A et le tableau C de la partie IV du présent document.

### Fonds renouvelable

3.22 Le Fonds renouvelable a été établi avec effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 conformément au § 7.8 du Règlement financier afin d'enregistrer toutes les opérations relatives aux prestations d'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI), notamment les dettes non provisionnées, ainsi que toutes autres dettes et déficits non provisionnés de l'Organisation après application des normes IPSAS. Les prestations après la cessation de service qui figurent dans ce Fonds concernent les ASHI, les congés dans les foyers et les primes de rapatriement. Depuis sa création, le Fonds a accumulé des déficits annuels étant donné que le financement annuel par le Programme ordinaire pour ces prestations ne suffit pas pour financer les avantages acquis durant l'exercice. Le déficit accumulé du Fonds pendant l'exercice 2020, notamment les réserves ont continué de croître pour atteindre 215,9 millions CAD en fin d'exercice, ventilé comme suit :

Déficit net cumulé en fin 2019	168,3 millions CAD
Ajouter : Avantages du personnel acquis durant l'exercice	12,6 millions CAD
Déduire : Coûts de services rendus au cours de l'exercice	3,1 millions CAD
Ajouter : Pertes actuarielles sur l'ASHI pour 2020	<u>38,1 millions CAD</u>
Déficit net cumulé en fin 2020	<u>215,9 millions CAD</u>

3.23 La perte actuarielle importante sur l'ASHI a été principalement causée par la révision d'un certain nombre d'hypothèses actuarielles, entre autres, la réduction du taux d'actualisation de 1,85 % à 1,20 %, l'harmonisation avec le reste du système de l'ONU concernant l'hypothèse des tables de mortalité et l'hypothèse relative à la probabilité du modèle de choix au moment de la retraite. L'actuaire de l'OACI surveille de très près la pertinence de ces hypothèses clés à la lumière des informations disponibles concernant l'incidence de la COVID-19. Notant que l'incidence à long terme, telle qu'un risque de mortalité accrue, est déjà prise en considération dans les actualisations du recensement annuel, l'actuaire n'a pas recommandé de modifications particulières des hypothèses du fait de la pandémie.

3.24 En avril 2016, une note de travail (C-WP/14478) proposant diverses options a été présentée au Conseil en vue du financement de l'ASHI. En juin 2016, le Conseil a demandé au Secrétariat d'étudier la faisabilité d'inciter les retraités à renoncer au régime ASHI, comme option pour résoudre la question du passif de l'ASHI (C-DEC 208/11). Le Conseil a également demandé au Secrétariat de continuer à suivre l'évolution au niveau de l'ONU en ce qui concerne la recherche d'une solution à cette importante question et de présenter toutes les options viables de financement du passif croissant de l'OACI au titre des engagements ASHI, pour examen par le Conseil à une étape ultérieure.

3.25 En 2018, le Secrétariat a sondé le personnel en activité et à la retraite sur la faisabilité d'une option de renonciation à l'ASHI. Il est ressorti des résultats qu'une grande majorité de membres du personnel en activité et de retraités souhaitent conserver le régime actuel de l'ASHI. En 2019, le Conseil a pris acte du risque que les obligations liées à l'assurance-maladie après la cessation de service pouvaient présenter pour l'OACI et a décidé qu'il ne serait pas dans l'intérêt de l'Organisation de continuer à proposer des mesures visant à inciter les retraités ou le personnel à renoncer au régime de l'ASHI et que le Secrétariat devrait donc continuer d'appliquer la méthode de comptabilisation au décaissement (cf. C-DEC 217/16). Par conséquent, l'OACI continuera à œuvrer en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies sur l'ASHI et tiendra le Conseil informé de tout fait nouveau concernant la question.

### Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF)

3.26 Le Fonds ARGF a réalisé un excédent d'exploitation de 7 981 000 CAD en 2020. Après virement de la contribution requise de 8 083 000 CAD au budget-programme ordinaire, une contribution supplémentaire au Programme des travaux de l'OACI de 1 403 000 CAD, et des dépenses approuvées de 3 342 000 CAD provenant de réserves pour financer divers projets de l'Organisation, le déficit net annuel s'élève à 4 847 000 CAD.

3.27 Le récapitulatif des recettes et des dépenses (en milliers de dollars canadiens) du Fonds ARGF par activité de l'Organisation, y compris le Fonds du Commissariat, se présente comme suit :

FIGURE 6

	Recettes	Dépenses	Excédent
Ventes de publications et de contenus numériques	5 756	1 614	4 142
Services d'impression et de distribution	1 355	1 545	(190)
Activités	146	782	(636)
Formation (y compris TRAINAIR PLUS)	5 368	4 911	457
Accords de licences	3 252	289	2 963
Services aux délégations et services de conférences	3 042	2 355	687
Nouveaux produits	1 383	618	765
Coûts opérationnels et administratifs et dépenses d'appui administratives de l'ARGF	420	609	(189)
Commissariat	200	218	(18)
<b>Résultats d'exploitation</b>	<b>20 922</b>	<b>12 941</b>	<b>7 981</b>
Élimination d'interfacturation ARGF	(632)	(632)	-
	<b>20 290</b>	<b>12 309</b>	<b>7 981</b>
Montant viré au budget-programme ordinaire		8 083	(8 083)
Contribution supplémentaire aux programmes des travaux de l'OACI		1 403	(1 403)
	<b>20 290</b>	<b>21 795</b>	<b>(1 505)</b>
Dépenses approuvées pour des projets spéciaux provenant de réserves		3 342	(3 342)
<b>Déficit net pour l'exercice</b>	<b>20 290</b>	<b>25 137</b>	<b>(4 847)</b>

3.28 Une comparaison budgétaire de l'excédent d'exploitation est présenté dans la figure ci-dessous en milliers de CAD :

FIGURE 7

	Montants réels	Montants budgétés	Différence
Recettes	20 922	28 896	(7 974)
Dépenses	12 941	19 083	6 142
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>7 981</b>	<b>9 813</b>	<b>(1 832)</b>



3.29 Le déclin du secteur aéronautique du fait de la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur la performance de l'ARGF en 2020. Ainsi, l'ARGF a comptabilisé des recettes d'exploitation de 20 922 000 CAD (72 % du budget) et un excédent d'exploitation de 7 981 000 CAD (81 % du budget). Les dépenses réelles de 12 941 000 CAD (68 % du budget) sont inférieures de 6 142 000 CAD au budget.

3.30 L'excédent cumulé, à l'exclusion des réserves d'actif net de l'ARGF au 31 décembre 2020 qui figurent au tableau A de la partie IV du présent document s'élèvent à 47 000 CAD. Les réserves d'un montant de 13 726 000 dollars canadiens se décomposent comme suit :

Réserve opérationnelle de 25 % de l'ARGF (§ 7.3 du Règlement financier et C-DEC 190/5)	5 903
Réserve pour une contribution ponctuelle supplémentaire au budget-programme ordinaire 2021-2022	3 133
Excédent limité à titre de protection contre le risque de manque à gagner budgétaire du fait de la COVID-19	989
Solde de l'excédent réservé à des projets spéciaux	<u>3 701</u>
<b>Total</b>	<b><u>13 726</u></b>

#### **Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC)**

3.31 Le Fonds AOSC est établi pour payer les dépenses des services d'administration et de fonctionnement du Programme de coopération technique (TCP) de l'OACI. Il est principalement financé par des dépenses d'appui imputées aux projets de coopération technique, qui comprennent les arrangements du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les projets gérés dans le cadre des accords de fonds d'affectation spéciale, des accords de services de gestion (ASG) et des accords du service des achats d'aviation civile (CAPS). Les résultats financiers du Fonds AOSC sont présentés au tableau A de la partie IV du présent document. Une comparaison budgétaire est présentée dans la figure 8 (en milliers de CAD).

3.32 Pour compléter le Fonds AOSC, le Fonds pour l'efficience et l'efficacité de la Direction de la coopération technique (TCB) a été établi par le Conseil (C-DEC 155/7, et augmenté dans le résumé C-DEC 172/8) autorisant le Directeur de la coopération technique à décaisser, dans une année donnée, jusqu'à 25 % de l'excédent annuel accumulé au cours de l'exercice précédent par le Fonds AOSC pour la mise en œuvre des mesures visant à améliorer l'efficience et l'efficacité de la TCB en réponse aux besoins des États contractants. L'excédent accumulé par le Fonds s'élève à 1,3 million CAD au 31 décembre 2020.

3.33 En outre, un Fonds spécial de réserve du Programme de coopération technique a été établi (C-DEC 200/2) pour compenser un éventuel déficit dû à une baisse des recettes du Fonds AOSC au cours d'un exercice, qui nuirait à sa capacité d'effectuer le virement annuel approuvé au budget ordinaire comme l'explique le § 3.37. À cet égard, aucun retrait n'a été effectué du Fonds spécial de réserve de la TCB depuis sa création en 2014 en raison des résultats positifs réalisés par le Fonds AOSC pendant la période considérée et son solde à la fin de ce triennat, qui s'élève à 2,6 millions CAD au 31 décembre 2019, est venu s'ajouter à l'excédent cumulé du Fonds AOSC. Du fait d'un manque à gagner dans les résultats du Fonds AOSC pendant la période considérée, le Fonds spécial de réserve n'a pas été renfloué et son solde est donc nul au 31 décembre 2020. Toutefois, le virement annuel au budget-programme ordinaire a été absorbé par l'excédent cumulé du Fonds AOSC conformément au mécanisme de remboursement approuvé.

FIGURE 8

Budget et dépenses du Fonds AOSC pour 2020<sup>1</sup>

	Soumis à l'Assemblée <sup>2</sup>	Budget révisé 2020 <sup>3</sup>	Dépenses/ recettes réelles 2020	Solde du budget révisé
Crédits/dépenses du grand programme	10 520	<u>10 048</u>	<u>10 161</u>	<u>(113)</u>
Recettes		<u>7 500</u>	<u>8 493</u>	
<b>Déficit des recettes sur les dépenses</b>		<b><u>(2 548)</u></b>	<b><u>(1 668)</u></b>	

<sup>1</sup> À l'exclusion du Fonds pour l'efficacité et l'efficacité de la TCB et du Fonds spécial de réserve (SRF).

<sup>2</sup> Approuvés par l'Assemblée en 2019 (A40).

<sup>3</sup> Noté par le Conseil à sa 221<sup>e</sup> session (C-WP/15085).

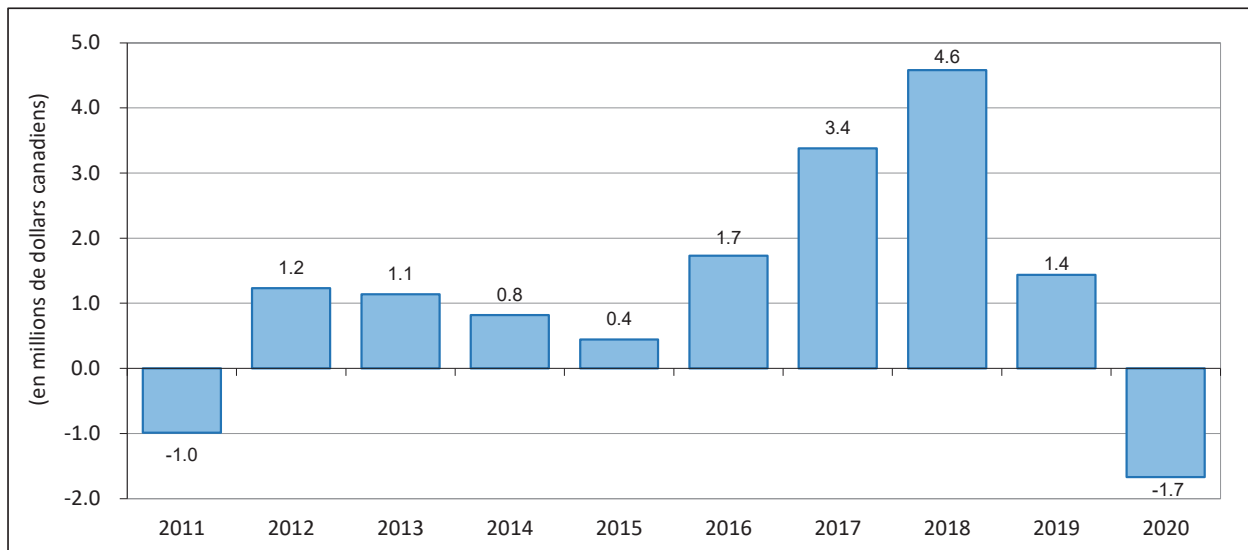
3.34 Comme indiqué ci-dessus, l'Assemblée a approuvé les prévisions budgétaires indicatives (dépenses) du Fonds AOSC, s'élevant à 10 520 000 CAD pour l'exercice 2020. Au cours de l'exercice, en application du § 9.5 du Règlement financier, la Secrétaire générale a soumis au Conseil une mise à jour des prévisions budgétaires (dépenses) pour 2020 dans la note C-WP/15085. Les prévisions de dépenses révisées pour 2020 s'élevaient à 10 048 000 CAD et les prévisions de recettes à 7 500 000 CAD.

3.35 Les recettes AOSC affichent un excédent de 993 000 CAD par rapport aux prévisions budgétaires révisées (221<sup>e</sup> session), principalement du fait d'une augmentation des recettes d'administration provenant de projets de coopération technique. S'agissant des dépenses, les dépenses totales (principalement les dépenses liées au personnel) ont légèrement dépassé de 113 000 CAD le montant budgétisé révisé (économies de 359 000 CAD comparativement au budget indicatif original de 10 520 000 CAD), et le résultat global est une variation négative totale de 1 668 000 CAD entre les recettes et les dépenses.

3.36 La figure ci-après montre l'évolution de l'excédent/(déficit) annuel au cours des dix dernières années (en millions de CAD).

FIGURE 9

## Excédent et déficit du Fonds AOSC au 31 décembre



3.37 À la 37<sup>e</sup> session de l'Assemblée, la Commission administrative a recommandé que la question du partage des coûts entre le Programme ordinaire et le Programme de coopération technique (TCB) soit renvoyée au Conseil, pour examen. Le Conseil avait examiné la question et, suite à un sondage sur les heures de travail, a approuvé en 2012 la récupération annuelle d'un montant de 1 202 000 CAD du Fonds AOSC par le budget ordinaire au titre du soutien direct par le Programme ordinaire de projets se poursuivant sur le triennat 2020-2022.

### Programme de coopération technique

3.38 La Direction de la coopération technique (TCB) gère le Programme de coopération technique, activité prioritaire permanente de l'OACI qui complète le rôle du Programme ordinaire en apportant un appui aux États dans la mise en œuvre des règlements, des politiques et des procédures de l'OACI, comme indiqué dans la résolution A36-17 de l'Assemblée. Par l'intermédiaire de ce programme, l'OACI fournit un large éventail de services, dont l'assistance aux États pour l'examen de la structure et de l'organisation des institutions nationales de l'aviation civile, l'actualisation de l'infrastructure et des services aéroportuaires, la facilitation du transfert de technologies et du renforcement des capacités, la promotion des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et des plans de navigation aérienne, ainsi que l'appui à l'application des mesures correctrices découlant des audits du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) et du Programme universel d'audits de sûreté (USAP).

3.39 Un plan d'exploitation triennal évolutif de la TCB, élaboré en étroite coordination avec le Comité de la coopération technique, définit les buts à atteindre et les stratégies à suivre pour la période en cours afin d'améliorer la gouvernance, l'efficacité et la qualité des activités du Programme de coopération technique de l'OACI. Des efforts soutenus sont donc faits pour améliorer sans cesse la situation financière de l'AOSC au moyen d'une révision de la structure organisationnelle de la TCB, des effectifs, ainsi que des mesures de réduction des coûts et d'efficacité.

3.40 Les projets de coopération technique constituent l'une des principales activités de l'Organisation. Ils sont financés par des gouvernements et d'autres bailleurs de fonds, les rentrées et les sorties de ressources financières totalisant 75,8 millions CAD en 2020. Ces résultats sont de loin inférieurs à la moyenne de 147,2 millions CAD obtenue au cours du dernier triennat, et découlent du report ou de l'annulation de nombreux projets du fait de la pandémie. Les tableaux C à E de la partie IV du présent document donnent plus de détails sur ces projets ; les dépenses correspondant à ces projets sont résumées dans les figures ci-après (en millions de CAD).

FIGURE 10

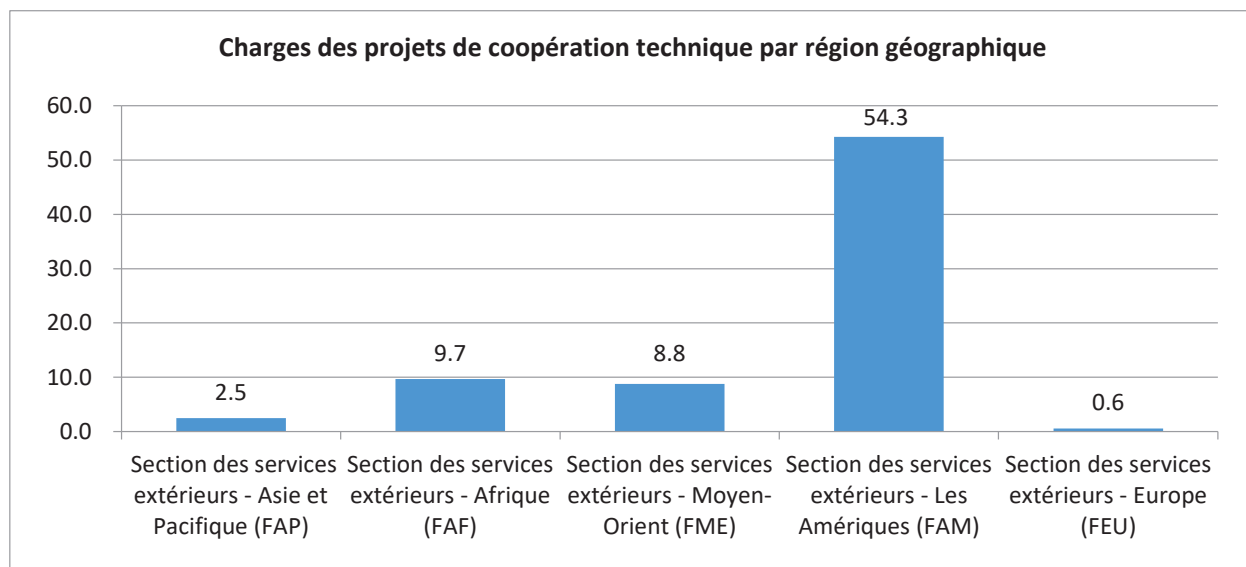
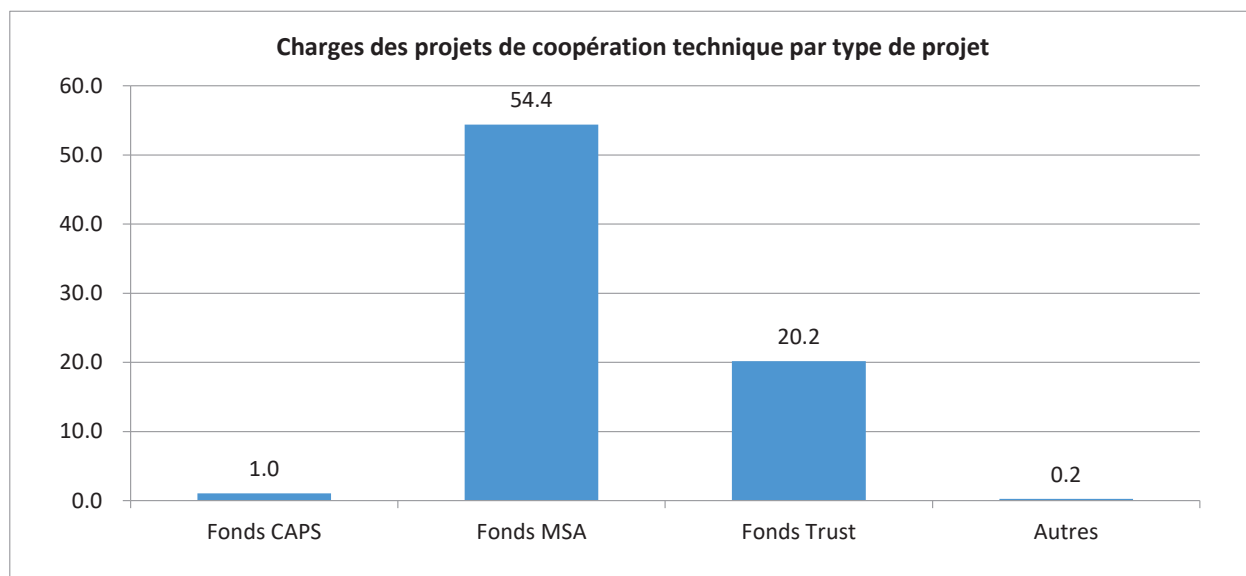


FIGURE 11



#### 4. RESPONSABILITÉ DE L'ADMINISTRATION

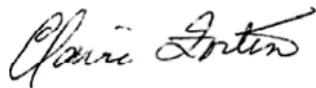
La Secrétaire générale est tenue par le Règlement financier de tenir la comptabilité nécessaire et de soumettre chaque année des états financiers conformément aux normes comptables adoptées par les organismes des Nations Unies. Les états financiers sont les suivants : État I — État de la situation financière, État II — État de la performance financière, État III — État des variations de l'actif net, État IV — État des flux de trésorerie et État V — État de la comparaison entre les montants budgétisés et les montants réels. Le présent rapport indique aussi la situation des crédits prévus au budget (Fonds général du Programme ordinaire) et de ceux qui n'ont pas été prévus au budget par l'Assemblée.

L'Administration est responsable de la préparation et de l'intégrité des états financiers. Ces états ont été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et incluent nécessairement certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et le meilleur jugement de l'Administration. Les renseignements financiers contenus dans le présent rapport concordent avec ceux des états financiers. L'Administration estime que ces états présentent correctement la situation financière de l'Organisation, sa performance financière et ses flux de trésorerie, et les renseignements fournis dans le présent rapport sont présentés conformément aux dispositions du Règlement financier de l'OACI.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, l'Organisation maintient des systèmes de contrôles internes, des politiques et des procédures visant à garantir la fiabilité des renseignements financiers et la protection de l'actif. Les systèmes de contrôles internes font l'objet d'une vérification interne et externe. Le Commissaire aux comptes a audité les états financiers, y compris les notes, et son rapport indique la portée de ses vérifications et son opinion sur les états financiers.

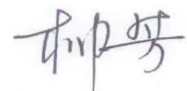
Le Conseil a la responsabilité d'examiner les états financiers et d'en recommander l'approbation à l'Assemblée, et il a le pouvoir de demander des amendements à ces états financiers après leur communication par la Secrétaire générale.

En ma qualité de Sous-Directrice chargée des finances de l'Organisation de l'aviation civile internationale, je certifie par les présentes les états financiers figurant dans le présent document.



Claire Fortin  
Sous-Directrice chargée des finances

En ma qualité de Secrétaire générale de l'Organisation de l'aviation civile internationale, j'approuve et sou mets par les présentes le rapport financier de l'OACI, accompagné des états financiers et des tableaux pour l'exercice 2020.



Fang Liu  
Secrétaire générale

Montréal (Canada)  
le 31 mars 2021

## **Déclaration relative au contrôle interne**

**2020**

### **Portée de la responsabilité**

1. En tant que Secrétaire générale de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), conformément au mandat qui m'a été confié, et en particulier à l'article XI du Règlement financier, je dois rendre compte de la tenue d'un bon système de contrôle interne et je suis responsable devant le Conseil.

### **Objet du contrôle interne**

2. Le contrôle interne a pour objet de réduire et de gérer, d'éliminer et de réduire à un niveau acceptable, les risques de non-réalisation des buts, objectifs et politiques connexes de l'Organisation. Il peut donc donner une assurance raisonnable et non absolue d'efficacité. Il est basé sur un processus permanent conçu pour mettre en évidence les risques clés, en évaluer la nature et l'étendue et en permettre la gestion rationnelle et efficace.

3. Le contrôle interne est un processus grâce auquel la Secrétaire générale, des hauts fonctionnaires et d'autres membres du personnel donnent une assurance raisonnable aux organes directeurs quant à la réalisation des objectifs de contrôle interne généraux suivants :

- a) efficacité et efficience des activités ;
- b) protection de l'actif ;
- c) fiabilité des renseignements financiers ;
- d) respect des règlements et règles applicables.

4. Ainsi, au niveau opérationnel, le contrôle interne de l'OACI n'est pas uniquement une politique ou une procédure exécutée ponctuellement, mais un processus mené en continu à tous les niveaux de l'Organisation au moyen de mécanismes de contrôle interne pour assurer la réalisation des objectifs ci-dessus.

### **Capacité de gérer les risques**

5. Malgré une année difficile marquée par la pandémie de COVID-19, un nouveau cadre de gestion du risque institutionnel (ERM) et de contrôle interne (« cadre ERM »), intégrant à la fois la gestion du risque et les contrôles internes a été élaboré en 2020 et entériné par le Conseil en février 2021. Le cadre ERM, associé à un nouveau processus de registre des risques, établira un mécanisme coordonné, structuré et méthodique à la gestion des risques à l'échelle de l'OACI.

6. Les registres des nouveaux risques sont tenus à jour à deux niveaux : 1) les risques touchant l'ensemble de l'OACI sont notifiés au Conseil (« Registre des risques institutionnels ») et 2) aux directions/bureaux où les risques sont atténués et surveillés par chaque direction/bureau. En décembre 2020, 56 registres de risques ont été parachevés par les sections et les unités au sein des bureaux et des bureaux régionaux de l'OACI et ont permis d'élaborer le Registre des risques institutionnels de l'OACI. De plus, une bibliothèque de contrôles internes a été établie dans le cadre du nouveau processus de registre des risques en février 2021 et sera actualisée en continu pour veiller à ce que les mesures d'atténuation soient adaptées et efficaces.

7. En tant que Secrétaire générale de l'Organisation, en collaboration avec le Groupe de gestion de la haute direction (SMG), composé de mes fonctionnaires clés, j'ai la responsabilité d'établir et de renforcer un environnement de contrôle sain et de fournir le cadre disciplinaire et la structure afin de réaliser la mission et les objectifs stratégiques de l'OACI, ainsi que de mettre en œuvre les projets/programmes et activités clés présentés dans le Plan d'activités. En 2020, le Registre des risques institutionnels de l'OACI a été présenté à chaque session du Conseil. Le Secrétariat est chargé d'assurer l'adéquation du Registre des risques institutionnels de l'OACI et de veiller à ce que le processus de gestion du risque (détermination, évaluation, atténuation, surveillance et compte rendu), soit adéquat et fonctionne comme prévu pour contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels de l'OACI.

### **Nouveau cadre ERM**

8. Le cadre ERM suit la norme ISO 31 000 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et le Cadre intégré de contrôle interne du Comité des Organismes commanditaires de la Commission de Treadway (COSO) en tant que pratiques optimales, et établit les principes clés de la gestion des principaux risques à l'échelle de l'OACI :

- a) définir le cadre institutionnel permettant de déterminer, d'évaluer, d'atténuer, de rendre compte, de surveiller et de notifier les risques ;
- b) décrire les rôles de la direction et les structures de gouvernance organisationnelle chargés de la gestion des risques et du contrôle interne ;
- c) cerner et définir l'inventaire des risques auxquels l'OACI fait face.

9. Le cadre est appuyé par une gamme d'assertions confirmées par des hauts fonctionnaires et un éventail de politiques, procédures et processus soutenus par des valeurs éthiques appropriées, documentés dans les déclarations d'assurance de l'efficacité du contrôle interne (MASD) et mise en pratique dans les activités quotidiennes de l'OACI.

10. De plus, l'OACI suit le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé « Gestion du risque institutionnel : approches et utilisations dans les entités des Nations Unies » publié en 2020 et le « Modèle de maturité de référence pour la gestion des risques » de l'ONU. En 2020, l'OACI a atteint quatre des dix jalons ERM du JIU, ce qui place le cadre ERM de l'OACI au « niveau 1 initial » et au « niveau 2 développement » du RMM. Ces lignes directrices sur les pratiques optimales aideront l'OACI à s'aligner sur les autres institutions de l'ONU au cours des deux prochaines années.

11. Les hauts fonctionnaires et moi-même sommes déterminés à exécuter un programme d'amélioration continue destiné à renforcer le système de contrôle interne dans l'ensemble de l'Organisation.

### **Examen de l'efficacité**

12. Les renseignements que j'ai utilisés pour examiner l'efficacité du système de contrôle interne proviennent principalement :

- a) des directeurs et chefs de bureaux, qui jouent un rôle important dans le système des contrôles internes et doivent rendre compte, en vertu des pouvoirs qui leur sont délégués, des résultats attendus à l'échelle de l'Organisation, de la performance du Programme, et du contrôle des activités de leurs directions/bureaux respectifs et des ressources qui leur ont été confiées.

Les canaux d'information reposent principalement sur des réunions périodiques tenues par le Groupe de gestion de haut niveau (SMG) et le SMG complet du Secrétariat. Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2020, les problèmes de contrôle et les mesures correctrices ont été mis en évidence au moyen d'un processus d'auto-évaluation et aussi grâce à l'application des meilleures pratiques, comme le confirme l'attestation écrite personnelle de mes hauts fonctionnaires ;

- b) des rapports d'audit, d'évaluation et des rapports consultatifs du Bureau du contrôle interne (OIO) et du Commissaire aux comptes, qui examine la Déclaration relative au contrôle interne pour repérer toute incohérence importante, le cas échéant, avec les états financiers audités, et qui fournit des rapports à la fois sur la conformité des comptes avec le Règlement financier et sur les résultats de quelques domaines de l'OACI. Ces rapports contiennent des renseignements indépendants et objectifs sur la conformité et l'efficacité des programmes, accompagnés de recommandations d'amélioration ;
- c) du Bureau du déontologue, qui fournit des avis et des conseils à l'Organisation et à son personnel, sur les questions de déontologie et les normes de conduite, qui encourage une conscience éthique, qui administre la politique de protection contre les représailles ainsi que la déclaration financière et la déclaration sur les conflits d'intérêts ;
- d) du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC), dont la tâche est de donner au Conseil des avis sur la gestion des risques, les contrôles financiers et internes, et les fonctions connexes de supervision, et qui a apporté sa contribution pour assurer la cohérence avec les questions couvertes aux réunions sur la Déclaration relative au contrôle interne ;
- e) des observations et décisions du Conseil.

### **Problèmes relatifs au contrôle interne**

13. Comme par le passé, les hauts fonctionnaires ont fait des déclarations d'assurance de l'efficacité du contrôle interne (MASD) dans leurs domaines de responsabilité. Il ressort des déclarations d'assurance faites par les hauts fonctionnaires sur l'efficacité du contrôle interne au titre de l'exercice 2020 que les améliorations suivantes sont nécessaires :

- a) la direction et le personnel doivent être informés du nouveau cadre ERM et de la Politique anti-fraude et anti-corruption de l'OACI et s'y conformer ;
- b) la direction et le personnel doivent prendre conscience de toutes les politiques et procédures internes liées à la mise en œuvre de tous les processus administratifs spécifiques aux activités de leur direction/bureau ;
- c) les rapports d'amélioration des performances et des compétences (PACE) doivent être préparés tous les ans pour chaque membre du personnel ;
- d) les nouveaux contrôles en matière d'évaluation des risques doivent être mis en place afin que les registres de risques restent à jour et soient examinés au moins trois fois par an, la probabilité d'occurrence et l'impact potentiel (stratégique, opérationnel, réglementaire et/ou financier) doivent être évalués et les risques doivent être notés (évalués) après que les mesures de contrôle et d'atténuation ont été documentées ;



- e) les projets/programmes et les activités clés doivent être revus trois fois par an (c'est-à-dire selon le même cycle et calendrier que les sessions du Conseil) afin de repérer et d'évaluer les risques, et des mesures d'atténuation adaptées doivent être élaborées en fonction de ces risques ;
- f) il faut prendre conscience de l'existence d'un système d'information pour fournir des informations et des données en temps utile et assurer que les détails des rapports sont adaptés au niveau de gestion et les données résumées afin de faciliter la prise de décisions ;
- g) les risques, les contrôles et les mesures d'atténuation connexes doivent être régulièrement surveillés par le personnel et faire l'objet d'un compte rendu à leurs gestionnaires de risque respectifs et au SPCP afin de coordonner les mises à jour du Registre des risques institutionnels afin qu'ils restent pertinents et actualisés en tout temps.

14. La nouvelle bibliothèque de contrôles internes et le mécanisme de registre des risques permettront de veiller que des contrôles adéquats sont en place à l'OACI afin de remédier à certains des points faibles du contrôle interne relevés ci-dessus. L'OACI continuera d'instaurer sa culture du risque et intégrera la gestion des risques dans les programmes, processus et activités de l'Organisation afin de renforcer ses capacités en matière de gestion des risques et de contrôle interne.

15. En outre, 16 risques institutionnels ont été recensés en février 2021 indiquant que d'autres mesures de gestion des risques et de contrôle interne doivent être mises en œuvre en 2021 pour y remédier. Ces mesures comprendront également une mise à jour de la déclaration d'assurance de l'efficacité du contrôle interne en fonction des enseignements tirés de la mise en œuvre du nouveau cadre ERM et du mécanisme de registre des risques pour aligner efficacement les risques et les processus de contrôle interne de l'OACI.

16. L'OIO a soumis au Conseil son rapport annuel 2020 sur les activités du Chef du Bureau du contrôle interne (C-WP/15143). Ci-après figurent les cinq risques/défis clés et les problèmes de contrôle contenus dans le rapport visant à améliorer les contrôles internes. Tous les points faibles des contrôles recensés grâce aux audits et évaluations internes sont résolus à travers les Plans d'actions correspondants du Secrétariat dont le suivi régulier est assuré par l'OIO :

- a) **Stabilité financière** : La pandémie de COVID-19 en 2020 a nui à la capacité du Secrétariat d'entreprendre et de mener pleinement bon nombre d'activités inscrites dans le Plan d'activités. On notera en particulier les risques liés à la trésorerie et aux liquidités, ainsi que la nécessité de mettre en œuvre des mesures de maîtrise des coûts, qui ont accentué des contraintes préexistantes sur le plan des ressources budgétaires et humaines. Les déficits attendus des fonds ARGF et AOSC continueront d'avoir un effet négatif sur l'exécution des activités du programme ordinaire et sur la capacité de l'OACI à s'acquitter effectivement de sa mission en matière d'assistance technique aux États membres et à préserver sa position stratégique dans la communauté aéronautique mondiale. Sur une note positive, on retiendra que l'Organisation a su accomplir la transition vers le télétravail même si le siège ne dispose pas encore pleinement de solides plans de continuité des opérations et de reprise des activités.
- b) **Cybersécurité** : Elle demeure un risque majeur pour l'Organisation, et plus encore pendant la pandémie. Elle suppose un effort systématique et concerté de toutes les directions de l'OACI, en coopération étroite avec ICT, pour non seulement renforcer encore l'infrastructure technique mais aussi sensibiliser davantage le personnel de l'OACI aux questions de cybersécurité. Si un

nombre considérable de recommandations formulées dans les rapports de l'OIO ont été mises en œuvre depuis 2018, la mise en œuvre de la Feuille de route pour la sécurité de l'information progresse lentement. Nombre de recommandations faites à l'issue d'autres activités de supervision ou formulées dans des rapports commandés à l'externe attendent encore d'être pleinement appliquées du fait d'un manque de ressources humaines et financières adéquates.

- c) **Gestion du risque institutionnel (ERM)** : En 2020, l'OACI a assez bien progressé dans la mise en place d'un système de gestion du risque institutionnel à l'échelle de l'Organisation. Toutefois, cette initiative cruciale devra bénéficier de l'adhésion et de la participation active de l'équipe de direction, de ressources financières et humaines adéquates et d'un calendrier réaliste pour être pleinement mise en place et aboutir, d'autant qu'elle est étroitement liée à la mise en œuvre d'un dispositif d'application du principe de responsabilité et de la gestion axée sur les résultats, deux éléments qui n'en sont qu'à un stade préliminaire.
- d) **Gestion et culture organisationnelles** : L'OACI éprouve des difficultés à attirer, conserver et développer les talents, à pourvoir les postes et à assurer la relève, en particulier à des postes clés. Le nombre de postes clés vacants fait qu'il est difficile de gérer l'Organisation de manière efficace et que la fonction de supervision s'en ressent. Des fonctions de direction et de supervision fortes sont essentielles si l'on veut assurer le respect effectif des politiques et procédures, ce plus encore pendant la pandémie actuelle, et instituer un milieu de travail animé d'une éthique forte, dans lequel chacun est responsable de ses actes. La révision récente du Cadre de déontologie de l'OACI est un pas dans la bonne direction ; encore faut-il le parachever et rendre ses dispositions pleinement opérationnelles et inscrites dans la pratique.
- e) **Mise en œuvre en temps utile des recommandations issues du contrôle** : Malgré les efforts de la Secrétaire générale et en partie du fait des contraintes financières et de la faible priorité accordée aux recommandations dans les plans opérationnels, l'OACI peine encore à appliquer les recommandations en matière de contrôle dans des délais qui lui permettent d'apporter les améliorations voulues à ses systèmes, procédures et processus.

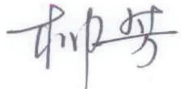
J'ai pris note de ces risques/problèmes importants, et je me suis engagée à veiller à ce que l'Organisation atténue ces problèmes de contrôle.

17. Dans ses rapports annuels au Conseil, le Comité consultatif sur les évaluations et les audits attire l'attention du Secrétariat sur la nécessité de renforcer davantage le système de contrôles internes à l'OACI. Je suis entièrement d'accord avec le Comité que la nécessité de gérer le risque et de s'y attaquer efficacement est cruciale pour la réussite de l'Organisation et que l'instauration d'une culture dans une organisation est un processus itératif qui prend du temps pour arriver à maturité. Le Comité a réaffirmé le besoin de compter sur un engagement ferme de la part de la haute direction pour que la gestion du risque institutionnel fasse partie de la planification stratégique et opérationnelle. Conscient de l'importance de la Déclaration relative au contrôle interne comme document de responsabilisation, le Comité continuera de conseiller l'OACI et le nouveau Commissaire aux comptes (Contrôle fédéral des finances de Suisse) afin d'appuyer les améliorations qui seront ajoutées à la Déclaration.

18. Comme il est indiqué plus haut, un contrôle interne efficace, aussi bien conçu soit-il, a des limites, y compris la possibilité qu'il soit contourné ; en conséquence, il ne peut donner qu'une assurance raisonnable. De plus, en raison de l'évolution des conditions, l'efficacité du contrôle interne peut varier avec le temps.

19. Sur la base de ce qui précède, je conclus, à ma connaissance et compte tenu des renseignements dont je dispose, que le système des contrôles internes de l'OACI existe et fonctionne comme prévu pour l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2020, et jusqu'à la date d'approbation des états financiers.

20. En 2021, l'OACI poursuivra ses travaux afin de renforcer encore davantage une culture de la gestion du risque et d'intégrer les processus de gestion du risque et de contrôle interne dans l'Organisation afin de contribuer à renforcer le processus décisionnel de la direction.

A handwritten signature in black ink, appearing to be the Chinese characters '柳芳' (Liu Fang).

Fang Liu  
Secrétaire générale

Montréal (Canada)  
le 31 mars 2021



## **PARTIE II : OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**





Réf. : 939.20404.003

## ***Rapport du Commissaire aux comptes à l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)***

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### *Opinion*

Le Contrôle fédéral des finances de Suisse (SFAO) a vérifié les états financiers de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie et l'état de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels pour l'exercice écoulé, et des notes accompagnant les états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

De l'avis du Contrôle fédéral des finances de Suisse (SFAO), pour tout ce qui importe, les états financiers présentent de façon juste la position financière de l'OACI au 31 décembre 2020, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et au Règlement financier de l'OACI.

#### *Base de l'opinion*

Le Contrôle fédéral des finances de Suisse (SFAO) a effectué son audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Ses responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus avant dans la section du rapport intitulée Responsabilités du Commissaire aux comptes en ce qui concerne l'audit des états financiers. Le Contrôle fédéral des finances de Suisse (SFAO) est indépendant de l'OACI conformément aux exigences éthiques pertinentes à l'audit des états financiers en Suisse, et s'est acquitté de ses autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Il estime que les éléments probants qu'il a obtenus constituent une base suffisante et appropriée pour formuler son opinion.

#### *Autres informations*

Les états financiers de l'exercice précédent ont été vérifiés par un autre Commissaire aux comptes. Dans son rapport du 15 octobre 2020, l'ancien Commissaire aux comptes a émis une opinion d'audit sans réserve.

La Secrétaire générale de l'OACI est responsable des autres informations du rapport financier. Les autres informations comprennent les informations qui figurent dans le rapport financier, mais non les états financiers (partie III du rapport financier) et les rapports du Commissaire aux comptes à ce sujet (parties II et V du rapport financier).

## II-2

Dans le cadre de son audit des états financiers, la responsabilité du Contrôle fédéral des finances de Suisse (SFAO) consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à examiner si elles sont matériellement incompatibles avec les états financiers ou si ce qu'il a appris lors de l'audit ou autrement semble comporter des inexactitudes importantes. Si, sur la base des travaux qu'il a réalisés, le Contrôle fédéral des finances de Suisse (SFAO) conclut que ces autres informations comportent des inexactitudes importantes, il est tenu de le signaler. Il n'a rien à signaler à cet égard.

### *Responsabilités de la Secrétaire générale et de ceux qui sont chargés de la gouvernance concernant les états financiers*

La Secrétaire générale est responsable de l'établissement et de la présentation juste des états financiers, conformément aux IPSAS et au Règlement financier de l'OACI, et du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers libres de toute inexactitude importante, qu'elle soit due à la fraude ou à l'erreur.

Dans la préparation des états financiers, la Secrétaire générale est responsable de l'évaluation de la capacité de l'OACI de poursuivre ses activités en tant qu'entreprise pérenne, en révélant, s'il y a lieu, les questions liées à une entreprise pérenne et en utilisant une comptabilité d'entreprise pérenne, à moins qu'elle ait l'intention de liquider l'Organisation ou de mettre fin à ses activités, ou qu'elle n'ait aucune possibilité réaliste de faire autrement.

Ceux qui sont chargés de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus d'établissement des états financiers de l'OACI.

### *Responsabilités du Commissaire aux comptes en ce qui concerne l'audit des états financiers*

L'objectif du Commissaire aux comptes est d'obtenir une assurance raisonnable sur le point de savoir si les états financiers dans leur ensemble sont libres de toute inexactitude importante, qu'elle soit due à la fraude ou à l'erreur, et d'émettre un rapport contenant son opinion. Une assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance mais non la garantie qu'un audit réalisé conformément aux ISA détectera toujours une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent être dues à la fraude ou à l'erreur et elles sont considérées comme importantes si, individuellement ou dans leur ensemble, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions économiques des usagers prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux ISA, le Contrôle fédéral des finances de Suisse (SFAO) fait preuve de jugement professionnel et maintient son scepticisme professionnel tout au long de l'audit. En outre :

Il détermine et évalue les risques d'inexactitude importante des états financiers, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, il établit et exécute des procédures d'audit qui tiennent compte de ces risques, et il obtient des éléments probants qui sont suffisants et appropriés pour donner une base à son opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante due à la fraude est plus élevé que s'il s'agit d'une erreur, étant donné que la fraude peut faire intervenir la collusion, l'usage de faux, les omissions intentionnelles, les déformations ou le fait de passer outre au contrôle interne.

Il obtient une compréhension du contrôle interne pertinente à l'audit pour concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non pas pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OACI.



## II-3

Il évalue le bien-fondé des politiques comptables utilisées et la rationalité des estimations comptables et des divulgations connexes faites par l'Administration.

Il formule des conclusions sur le bien-fondé de l'utilisation par la Secrétaire générale de la comptabilité d'entreprise pérenne et, sur la base des éléments probants obtenus, sur le point de savoir s'il existe une incertitude importante concernant des événements ou conditions qui peuvent jeter un doute important sur la capacité de l'OACI de poursuivre ses activités comme entreprise pérenne. Si le Contrôle fédéral des finances de Suisse conclut qu'il existe une telle incertitude, il est tenu d'attirer l'attention dans son rapport d'audit sur les divulgations connexes qui sont faites dans les états financiers ou, si ces divulgations sont inadéquates, de modifier son opinion. Ses conclusions sont basées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de son rapport d'audit. Cependant, il se peut que des événements ou conditions futurs empêchent l'OACI de poursuivre ses activités en tant qu'entreprise pérenne.

Il évalue la présentation, la structure et la teneur globales des états financiers, y compris les divulgations, et le point de savoir si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents de façon à les présenter justement.

Le Contrôle fédéral des finances de Suisse établit une communication avec la Secrétaire générale et le Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC) de l'OACI, concernant entre autres choses la portée et la date prévues de l'audit et les constatations importantes de l'audit, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous mettons en lumière pendant notre audit.

Berne, le 21 avril 2021

CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES DE SUISSE

(Commissaire aux comptes)



Eric-Serge Jeannot

Vice-Président



Martin Köhli

Responsable du Centre des compétences



### **PARTIE III : ÉTATS FINANCIERS**



## III-1

## ÉTAT I

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
 AU 31 DÉCEMBRE 2020  
 (en milliers de CAD)

	Notes	2020	2019
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	302 580	343 180
Investissements	2.1	3 224	3 185
Contributions à recevoir des États membres	2.2	4 081	16 599
Créances et avances	2.3	10 660	12 584
Stocks	2.4	617	696
Autres	2.3	1 251	1 674
		<b>322 413</b>	<b>377 918</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Contributions à recevoir des États membres	2.2	5 006	4 322
Créances et avances	2.3	259	312
Immobilisations corporelles	2.5	5 761	6 369
Immobilisations incorporelles	2.6	2 923	2 003
		<b>13 949</b>	<b>13 006</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>336 362</b>	<b>390 924</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Avances reçues	2.8	189 160	242 425
Montants à payer et passifs échus	2.9	30 535	43 320
Avantages du personnel	2.10	7 985	7 648
Crédits aux gouvernements contractants/fournisseurs de service	2.11	1 594	1 635
		<b>229 274</b>	<b>295 028</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Avantages du personnel	2.10	211 685	164 329
		<b>211 685</b>	<b>164 329</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>440 959</b>	<b>459 357</b>
<b>ACTIF NET</b>			
Déficit cumulé	2.12	(75 662)	(71 540)
Réserves	2.12	(28 935)	3 107
<b>ACTIF NET (DÉFICIT CUMULÉ)</b>		<b>(104 597)</b>	<b>(68 433)</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET</b>		<b>336 362</b>	<b>390 924</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

## III-2

## ÉTAT II

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE  
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020  
 (en milliers de CAD)

	Notes	2020	2019
<b>PRODUITS</b>			
Contributions aux accords de projets	3.2	72 287	138 172
Contributions fixées	3.2	103 049	109 824
Autres activités génératrices de produits	3.2	19 633	25 395
Autres contributions volontaires	3.2	16 569	16 511
Recettes d'honoraires d'administration		1 143	3 644
Autres produits	3.2	4 417	3 760
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>217 098</b>	<b>297 306</b>
<b>CHARGES</b>			
Traitements et avantages du personnel	3.3	159 104	172 118
Contrats de sous-traitance, fournitures et matières consommables	3.3	36 685	86 791
Frais généraux de fonctionnement	3.3	15 487	19 993
Déplacements	3.3	2 329	13 927
Réunions		491	2 679
Formation		92	1 390
Autres charges	3.3	1 021	6 368
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>215 209</b>	<b>303 266</b>
<b>EXCÉDENT/(DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>		<b>1 889</b>	<b>(5 960)</b>

*Les notes font partie intégrante des états financiers.*

## III-3

**ÉTAT III**  
**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020  
(en milliers de CAD)

	Notes	Déficit cumulé	Réserves	Actif net (déficit net cumulé)
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>		<b>( 53 911)</b>	<b>( 3 866)</b>	<b>( 57 777)</b>
<b>Variation des soldes des fonds et des réserves en 2019</b>				
Écart par rapport au solde de report	2.12	1 206	( 1 206)	
Écart de la perte actuarielle sur l'ASHI	2.10		( 3 611)	( 3 611)
Utilisation de la réserve du Plan d'incitation	2.12	334	( 334)	
Virement de l'excédent ARGF à la réserve opérationnelle	2.12	( 339)	339	
Virement à l'ARGF de l'excédent restreint	2.12	( 12 142)	12 142	
Autres reclassements et virements		( 968)		( 968)
Écart des pertes non réalisées	2.12	240	( 240)	
Écart d'ajustement de conversion	2.12		( 117)	( 117)
Déficit de l'exercice		( 5 960)		( 5 960)
<b>Total des variations au cours de l'exercice</b>		<b>( 17 629)</b>	<b>6 973</b>	<b>( 10 656)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>		<b>( 71 540)</b>	<b>3 107</b>	<b>( 68 433)</b>
<b>Variation des soldes des fonds et des réserves en 2020</b>				
Écart par rapport au solde de report	2.12	( 9 822)	9 822	
Écart de la perte actuarielle sur l'ASHI	2.10		( 38 055)	( 38 055)
Virement de l'excédent ARGF à la réserve opérationnelle	2.12	327	( 327)	
Virement à l'ARGF de l'excédent restreint	2.12	4 319	( 4 319)	
Écart des pertes non réalisées	2.12	( 834)	834	
Écart d'ajustement de conversion	2.12	( 1)	3	2
Excédent de l'exercice		1 889		1 889
<b>Écart de change</b>		<b>( 4 122)</b>	<b>( 32 042)</b>	<b>( 36 164)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>		<b>( 75 662)</b>	<b>( 28 935)</b>	<b>( 104 597)</b>

*Les notes font partie intégrante des états financiers.*

III-4  
**ÉTAT IV**  
**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020 (en milliers de CAD)**

	Notes	2020	2019
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES :</b>			
<b>Excédent/(Déficit) de l'exercice</b>		<b>1 889</b>	<b>( 5 960)</b>
<i>Mouvements non liés à la trésorerie et autres ajustements</i>			
Dépréciation et amortissement	2.5 & 2.6	1 586	1 137
Gain (perte) actuariel de l'ASHI	2.10	( 38 055)	( 3 611)
Revenu d'intérêt	3.2	( 2 532)	( 7 775)
Ajustements en fonction des actifs nets			( 968)
(Gain)/perte sur la cession des immobilisations corporelles		( 5)	( 18)
Flux de trésorerie sur le Fonds de roulement présenté comme activités de financement	3.2	12	( 21)
<i>Changements dans les actifs et les passifs</i>			
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	2.2	12 518	( 13 752)
(Augmentation) diminution des créances et des avances	2.3	1 924	4 882
(Augmentation) diminution des stocks	2.4	79	( 146)
(Augmentation) diminution d'autres actifs	2.3	423	503
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir non courantes (après actualisation)	2.2	( 684)	1 641
(Augmentation) diminution des créances et avances non courantes	2.3	53	61
Augmentation (diminution) des avances reçues	2.8	( 53 265)	( 62 519)
Augmentation (diminution) des montants à payer et passifs échus	2.9	( 12 785)	14 113
Augmentation (diminution) des avantages à court terme des employés	2.10	337	( 296)
Augmentation (diminution) des crédits aux gouvernements contractants/fournisseurs de services	2.11	( 41)	73
Augmentation (diminution) des avantages à long terme des employés	2.10	47 356	13 328
Ajustement et arrondi de conversion des devises étrangères	2.12	3	( 117)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		<b>( 41 187)</b>	<b>( 59 445)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT :</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	2.5 et 2.6	( 1 899)	( 4 419)
Produits de la cession des immobilisations corporelles		5	19
Diminution/(augmentation) de l'investissement	2.1	( 39)	122 621
Intérêt perçu	3.2	2 532	7 775
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>599</b>	<b>125 996</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :</b>			
Contributions du Fonds de roulement			21
Ajustement du Fonds de roulement relatif aux nouveaux États membres	3.2	( 12)	
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		<b>( 12)</b>	<b>21</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>( 40 600)</b>	<b>66 572</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	2.1	<b>343 180</b>	<b>276 608</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	2.1	<b>302 580</b>	<b>343 180</b>

*Les notes font partie intégrante des états financiers.*



III-5

ÉTAT V

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS GÉNÉRAL DU PROGRAMME ORDINAIRE

ÉTAT DE LA COMPARAISON DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS RÉELS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

(en milliers de CAD)

Objectif stratégique/ Stratégie d'exécution de soutien	Crédits budgétaires										Dépenses			Solde
	Original A40-34	2019 Engagements non liquidés <sup>a</sup>	Reportés de l'exercice précédent <sup>b</sup>	2020 Crédits avant virements	2020 Engagements non liquidés <sup>a</sup>	Virements entre OS/SES <sup>c</sup>	Report à 2021 approuvé par la SG <sup>b</sup>	Report proposé à 2021 <sup>d</sup>	Total reporté à l'exercice suivant	2020 Crédits révisés	Total <sup>1</sup>	Écart de change budgétaire <sup>2</sup>	Calculé au taux de change budgétaire	
<b>Sécurité</b>	31 590	4 658	3 341	<b>39 589</b>	( 2 429)	( 635)	( 3 959)	( 4 042)	( 8 001)	<b>28 524</b>	32 222	( 3 698)	<b>28 524</b>	
<b>Capacité et efficacité de la navigation aérienne</b>	19 747	2 702	1 359	<b>23 808</b>	( 1 518)	( 125)	( 2 381)	( 2 173)	( 4 554)	<b>17 611</b>	20 214	( 2 603)	<b>17 611</b>	
<b>Sûreté et facilitation</b>	13 844	1 569	1 243	<b>16 656</b>	( 1 003)	( 105)	( 1 666)	( 1 415)	( 3 081)	<b>12 467</b>	13 787	( 1 320)	<b>12 467</b>	
<b>Développement économique du transport aérien</b>	5 111	576	461	<b>6 148</b>	( 367)	( 73)	( 615)	( 944)	( 1 559)	<b>4 149</b>	4 431	( 282)	<b>4 149</b>	
<b>Protection de l'environnement</b>	5 165	1 245	608	<b>7 018</b>	( 599)	23	( 701)	( 546)	( 1 247)	<b>5 195</b>	5 626	( 431)	<b>5 195</b>	
<b>Total partiel</b>	<b>75 457</b>	<b>10 750</b>	<b>7 012</b>	<b>93 219</b>	<b>( 5 916)</b>	<b>( 915)</b>	<b>( 9 322)</b>	<b>( 9 120)</b>	<b>( 18 442)</b>	<b>67 946</b>	<b>76 280</b>	<b>( 8 334)</b>	<b>67 946</b>	
<b>Soutien aux programmes</b>	12 898	1 622	213	<b>14 733</b>	( 922)	263	( 1 473)	( 1 240)	( 2 713)	<b>11 361</b>	11 801	( 440)	<b>11 361</b>	
<b>Gestion et administration</b>	14 957	4 069		<b>19 026</b>	( 2 852)	652	( 1 903)	( 740)	( 2 643)	<b>14 183</b>	14 868	( 685)	<b>14 183</b>	
<b>Total partiel</b>	<b>27 855</b>	<b>5 691</b>	<b>213</b>	<b>33 759</b>	<b>( 3 774)</b>	<b>915</b>	<b>( 3 376)</b>	<b>( 1 980)</b>	<b>( 5 356)</b>	<b>25 544</b>	<b>26 669</b>	<b>( 1 125)</b>	<b>25 544</b>	
<b>Total</b>	<b>103 312</b>	<b>16 441</b>	<b>7 225</b>	<b>126 978</b>	<b>( 9 690)</b>		<b>( 12 698)</b>	<b>( 11 100)</b>	<b>( 23 798)</b>	<b>93 490</b>	<b>102 949</b>	<b>( 9 459)</b>	<b>93 490</b>	

<sup>a</sup> Approuvé par la Secrétaire générale, § 5.7 du Règlement financier ; présenté de nouveau pour refléter l'affectation de certains services liés au programme aux Objectifs stratégiques tel que présenté dans le budget approuvé 2020-2022

<sup>b</sup> Approuvé par la Secrétaire générale, § 5.6 du Règlement financier ; présenté de nouveau pour refléter l'affectation de certains services liés au programme aux Objectifs stratégiques tel que présenté dans le budget approuvé 2020-2022

<sup>c</sup> Approuvé par la Secrétaire générale, § 5.9 du Règlement financier.

<sup>d</sup> Pour approbation du Conseil en vertu du § 5.6 du Règlement financier

<sup>1</sup> Les dépenses effectuées en devises autres que des dollars canadiens sont comptabilisées au taux de change de l'ONU.

<sup>2</sup> Écart de change budgétaire de 9 459 000 CAD dû à l'écart entre le taux de change utilisé pour préparer le budget et les taux de change mensuels de l'ONU appliqués aux charges durant l'exercice.

## III-6

## ÉTAT V-A

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT DE LA COMPARAISON DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS RÉELS  
POUR TOUS LES FONDS DE L'ORGANISATION POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020  
(en milliers de CAD)

Références	2020 Montants budgétisés*	Montants réels	Différence budgétaire	Montants réels sur une base comparable	Différence entre montants budgétisés et montants réels	Montants réels sans les exigences des IPSAS	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	
				(b) + (c)	(a) - (d)		
<b>PRODUITS</b>							
Budget ordinaire							
Contributions fixées	Figure 1 ; Tbl A	91 970	103 061	( 9 946)	93 115	( 1 145)	101 916
Autres	Figure 1 ; Tbl A	11 342	13 013		13 013	( 1 671)	13 013
<i>Total Budget ordinaire</i>	Figure 1 ; Tbl A	103 312	116 074		106 128	( 2 816)	114 929
<i>Fonds de roulement</i>			( 260)				( 260)
<i>Total Budget ordinaire et Fonds de roulement :</i>			115 814				114 669
AOSC (sauf le Fonds efficacité/efficacité et le Fonds spécial de réserve)							
Frais d'administration	Tableau A	4 250	7 352		7 352	( 3 102)	7 352
Autres produits	Tableau A	3 250	1 150		1 150	2 100	1 150
<i>Total AOSC</i>	Figure 8 ; Tbl A	7 500	8 502		8 502	( 1 002)	8 502
Autres fonds pour les activités ordinaires			38 290				33 347
Total des produits - Activités ordinaires (RA)	Tableau A		162 606				156 517
Moins : Élimination des soldes inter-fonds RA	Tableau A		( 12 402)				( 7 459)
Total des produits net - Activités ordinaires (RA)	Note 5.3		150 204				149 059
Projet de coopération technique (TCP)	Note 5.3		75 829				75 829
Total des produits - Activités ordinaires et TCP			226 033				224 888
Moins : Élimination des soldes inter-fonds RA et TCP	Note 5.3		( 8 935)				( 8 935)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	État II		<b>217 098</b>				<b>215 953</b>
<b>CHARGES</b>							
Budget ordinaire							
Tous les OS/SES	État V ; Tbl A	126 978	102 949	( 9 459)	93 490	33 488	107 892
Engagements non liquidés	État V			9 690	9 690	( 9 690)	
<i>Total Budget ordinaire</i>	Figure 1 ; Tbl A	126 978	102 949	231	103 180	23 798	107 892
AOSC (sauf le Fonds efficacité/efficacité et le Fonds spécial de réserve)	Figure 8	10 048	10 347		10 347	( 299)	10 347
Autres fonds AOSC							
Autres fonds pour les activités ordinaires			52 045				( 253)
Total des charges - Activités ordinaires (RA)	Tableau A		165 342				117 986
Moins : Élimination des soldes inter-fonds RA	Tableau A		( 17 027)				( 17 027)
Total des charges net - Activités ordinaires (RA)	Note 5.3		148 315				100 959
Projet de coopération technique (TCP)	Note 5.3		75 829				75 829
Total des charges - Activités ordinaires et TCP			224 144				176 788
Moins : Élimination des soldes inter-fonds RA et TCP	Note 5.3		( 8 935)				( 8 935)
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	État II		<b>215 209</b>				<b>167 853</b>
<b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>	État II		<b>1 889</b>				<b>48 100</b>

\* Constitué seulement des budgets rendus publics

Les chiffres de la dernière colonne ne tiennent pas compte des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) qui remplacent les anciennes Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS) pour les activités ordinaires avec l'incidence suivante :

AJOUTER :	Notes	
Augmentation des créances à long terme actualisées	2.2	1 145
Capitalisation des actifs fixes	2.5	651
Immobilisations incorporelles	2.6	1 248
ASHI - Utilisation	2.10	2 176
Prestations de fin de service - Congés annuels - Utilisation	2.10	287
Prestations de fin de service - Primes de rapatriement - Utilisation	2.10	581
<b>DÉDUIRE :</b>		
Variation des stocks capitalisés	2.4	( 79)
Dépréciation	2.5	( 1 259)
Amortissement d'immobilisations incorporelles	2.6	( 327)
ASHI - Charges	2.10	( 47 003)
Prestations de fin de service - Congés annuels - Charges	2.10	( 2 862)
Prestations de fin de service - Prime de rapatriement - Charges	2.10	( 769)

<b>INCIDENCE NETTE</b>		<b>( 46 211)</b>
<b>EXCÉDENT POUR L'EXERCICE</b>		<b>1 889</b>

**RÉFÉRENCES:**

Les figures 1 et 8 font référence à l'Exposé de la Secrétaire générale compris dans le présent document ;  
Le Tableau A, la Note 5.3, l'État II et l'État V sont compris dans les états financiers et les tableaux.

Les chiffres ayant été arrondis leur somme ne correspond pas toujours au total.

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE****Notes aux états financiers  
31 décembre 2020****NOTE 1 : MÉTHODES COMPTABLES****Entité présentant l'information financière**

1. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), institution spécialisée des Nations Unies créée le 7 décembre 1944, à la signature de la Convention relative à l'aviation civile internationale, est l'organisme permanent chargé de l'administration des principes énoncés dans la Convention. Elle établit les normes nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité de l'aviation, ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, et encourage la mise en œuvre. L'OACI a son siège à Montréal, au Canada, et compte sept bureaux régionaux et un bureau régional auxiliaire.
2. Les présents états financiers ne concernent que les activités de l'OACI, laquelle n'a pas d'intérêts dans des filiales ou dans des entités conjointement administrées.
3. L'OACI fournit des services administratifs aux entités ci-après qui ne sont pas regroupées :
  - la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC) ;
  - le Régime d'assurance-maladie (MBP).

Ces entités sont régies par une constitution et une structure de gouvernance qui leur sont propres et ne sont pas contrôlées par l'OACI. Elles établissent leurs propres états financiers et font l'objet d'un processus de certification à part. Chacune est propriétaire de son actif et de son passif ; en cas de dissolution, la répartition de l'ensemble de l'actif et du passif entre les membres et les organisations partenaires sera déterminée par une constitution préétablie, des statuts et une structure de gouvernance.

En avril 2020, la CEAC a officiellement informé l'OACI qu'elle devrait amorcer le transfert de la prestation de la plupart des services administratifs à EUROCONTROL. La période de transition a pris fin le 31 août 2020, après quoi l'OACI a continué de fournir un ensemble limité de services de ressources humaines et de comptabilité (mais pas de services de trésorerie) à la CEAC. À compter de février 2021, aucun service administratif n'a plus été fourni à la CEAC.

**Base d'établissement des états financiers et autorisation de publication**

4. Les états financiers de l'OACI ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).
5. Les présents états financiers sont préparés selon la comptabilité d'entreprise pérenne, sur la base de l'approbation par l'Assemblée des crédits du budget ordinaire pour le triennat, de la tendance positive du versement des contributions fixées et d'autres contributions au cours des dernières années et du fait que l'Assemblée n'a pas pris la décision ni exprimé l'intention de mettre fin aux activités de l'OACI.
6. Conformément au § 12.4 du Règlement financier, les présents états financiers sont certifiés par la Sous-Directrice chargée des finances, approuvés par la Secrétaire générale et transmis au Commissaire aux comptes pour examen au plus tard le 31 mars qui suit la fin de l'exercice. Conformément au § 13.3 du

Règlement financier, les rapports du Commissaire aux comptes sur l'audit annuel, adressés à l'Assemblée, seront présentés au Conseil avec les observations de la Secrétaire générale, accompagnés des états financiers apurés, au plus tard le 15 mai qui suit la fin de l'exercice.

7. Sauf indication contraire, la base de mesure utilisée pour la préparation des états financiers est le coût historique.
8. L'État des flux de trésorerie (État IV) est préparé selon la méthode indirecte.
9. La monnaie de présentation des états financiers est le dollar canadien (CAD). La monnaie de fonctionnement des activités ordinaires de l'OACI est le dollar canadien. La monnaie de fonctionnement des activités des projets de coopération technique (TCP) est le dollar des États-Unis (USD), car c'est la monnaie généralement utilisée pour ces activités. Les opérations effectuées en monnaies autres que le dollar canadien, ou que le dollar des États-Unis dans le cas des TCP, sont converties au taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies (UNORE) en vigueur au moment où est effectuée l'opération, qui se rapproche raisonnablement du cours du change au comptant. Les actifs et les passifs monétaires en monnaies autres que le dollar canadien, ou que le dollar des États-Unis dans le cas des TCP, sont convertis au taux UNORE en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains ou pertes qui en découlent sont comptabilisés dans l'État de la performance financière, sauf les écarts non réalisés, y compris ceux résultant de la conversion, aux fins de la présentation des états financiers, des montants des activités TCP en dollars canadiens, qui sont comptabilisés dans les réserves inscrites dans l'État de la situation financière. Pour la présentation des états financiers, les actifs et les passifs des TCP sont convertis en CAD au taux de change UNORE en vigueur à la clôture de l'exercice, alors que les produits et les charges des TCP sont converties en CAD au taux moyen de l'année qui se rapproche raisonnablement des taux de change aux dates des opérations.
10. L'évolution et l'incidence des futures déclarations comptables importantes du Conseil des normes IPSAS sur les états financiers de l'OACI continuent d'être surveillées :
  - Produits et dépenses (charges) de transfert : l'objectif est d'élaborer une ou plusieurs normes IPSAS pour satisfaire aux exigences comptables relatives à toutes les opérations touchant les produits (d'opérations de change ou pas) et de transférer les dépenses qui entrent actuellement dans les normes IPSAS 9 : Produits des opérations avec contrepartie directe, IPSAS 11 : Contrats de construction et IPSAS 23 : Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts) ;
  - Contrats de location : le projet vise à élaborer une nouvelle norme IPSAS sur les contrats de location qui sera combinée avec la Norme internationale d'information financière (IFRS) de base 16, Contrats de location, dans la mesure qui convient. La nouvelle norme IPSAS remplacera la norme IPSAS 13, Contrats de location, et couvrira les exigences relatives à la comptabilité des contrats de location pour les bailleurs et les preneurs. L'élaboration de la nouvelle norme IPSAS devrait être parachevée dans le courant de 2022 ;
  - Révisions de la norme sur les Immobilisations corporelles : l'objectif consiste à réviser la norme IPSAS 17, Immobilisations corporelles, pour des décisions découlant des actifs historiques, des actifs d'infrastructure et des projets d'évaluation ;
  - Évaluation du secteur public : les objectifs de ce projet sont les suivants : i) publier des normes IPSAS amendées avec des exigences révisées pour l'évaluation lors de la comptabilisation

initiale, l'évaluation ultérieure et les informations à fournir sur l'évaluation ; ii) fournir des indications plus détaillées sur la mise en œuvre du coût de remplacement et du coût d'exécution, ainsi que des circonstances dans lesquelles ces bases d'évaluation seront utilisées ; et iii) régler la question des coûts des opérations, notamment la question précise de la capitalisation ou de passation en charge des coûts d'emprunts.

- Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées : l'objectif du projet est de concevoir une norme IPSAS harmonisée avec la norme IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

11. Le Conseil des normes IPSAS a publié la déclaration sur le projet COVID-19 : Report des dates d'entrée en vigueur, qui retarde d'un an, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les dates d'entrée en vigueur de normes et d'amendements aux normes récemment publiés. Les normes et les amendements touchés sont les suivants :

- IPSAS 41, Instruments financiers ;
- IPSAS 42, Avantages sociaux ;
- Amendements à la norme IPSAS 36, Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises ;
- Amendements à la norme IPSAS 41, Caractéristiques de paiement anticipé avec compensation négative ;
- Amendements à la norme IPSAS 19, Services collectifs et individuels ;
- Améliorations des IPSAS, 2019.

On a évalué que l'application de la norme IPSAS 42 et des amendements des normes IPSAS 36 et 19 n'ont pas d'incidence sur l'OACI actuellement. La norme IPSAS 41 améliore de manière notable la pertinence de l'information pour les actifs et les passifs financiers. Elle remplacera la norme IPSAS 29 : Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, et renforce les exigences de la norme en introduisant :

- des exigences simplifiées de classement et d'évaluation des actifs financiers ;
- un modèle de dépréciation tourné vers l'avenir ;
- un modèle flexible de comptabilité de couverture.

La norme IPSAS 41 entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Son incidence sur les états financiers sera évaluée avant cette date, et l'OACI sera prête pour sa mise en œuvre avant qu'elle entre en vigueur.

### **Trésorerie et placements**

12. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les fonds en banque et les investissements à court terme hautement liquides avec une maturité de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition. Les investissements comprennent des dépôts à terme pour lesquels le terme initial dépasse trois mois et sont ensuite classés en investissements à court terme et à long terme dans l'État de la situation financière en fonction de la période de maturité des dépôts.
13. Les produits d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont acquis, en tenant compte du taux effectif.

### **Instruments financiers**

14. Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque l'OACI devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier et jusqu'à ce que les droits (ou l'obligation) de recevoir (payer) des fonds de ces actifs (passifs) expirent ou soient transférés (éteints).
15. Les créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les créances comprennent les contributions à recevoir en espèces et autres créances. Les créances à long terme, y compris les contributions à recevoir, sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
16. À l'exception des contributions fixées reçues par anticipation, tous les passifs sont dérivés d'opérations avec contrepartie directe. Tous les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et, s'il y a lieu, sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **Stocks**

17. Les publications, les articles du Commissariat et d'autres articles détenus et destinés à la vente ou à la diffusion à la fin de l'exercice sont comptabilisés comme stocks. Les publications sont évaluées au coût ou à la valeur de remplacement, si celle-ci est inférieure. D'autres articles faisant partie des stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure.
18. Le coût des publications comprend le coût d'achat et tous les autres coûts engagés pour permettre la vente ou la diffusion des publications. Le coût des articles du Commissariat et d'autres articles détenus et destinés à la vente ou à la diffusion représente le coût d'achat selon la méthode du coût moyen pondéré.
19. Les produits de consommation et les fournitures pour l'utilisation à l'interne sont comptabilisés comme des stocks seulement lorsqu'ils sont importants. Les publications et autres documents à usage interne sont comptabilisés en dépenses au moment de leur production.

### **Créances et produits**

20. Les contributions fixées représentent une obligation juridique des États membres. Ces contributions sont des produits d'opérations sans contrepartie directe qui sont comptabilisés au début de l'exercice pour lequel les contributions sont prélevées. Les contributions reçues pour les activités TCP sont des produits d'opérations de change (avec contrepartie directe) reconnus sur la base d'accords signés entre l'OACI et des contributeurs et déterminés par l'état d'achèvement selon la livraison de biens ou l'exécution de services. L'OACI peut, dans certains cas, préférer estimer l'état d'achèvement en se reportant au calendrier échelonné des paiements en relation avec les contrats applicables aux projets. Les autres contributions volontaires sont généralement des produits d'opérations sans contrepartie directe

comptabilisés en recettes lorsqu'ils sont confirmés par écrit par les donateurs ou, dans les autres cas, lorsqu'ils sont reçus. Pour les contributions volontaires qui imposent des conditions sur l'actif viré, un passif est comptabilisé en même temps que l'actif relativement à la condition qui s'y rattache ; le passif est réduit au moment où la recette est progressivement comptabilisée, dans la période visée au cours de laquelle la condition est remplie.

21. Les frais d'administration recouvrés pour les projets TCP sont présentés comme recettes dans le Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) et comme dépenses dans les projets respectifs. Conformément aux IPSAS, les recettes provenant des frais d'administration recouvrés pour les projets TCP sont comptabilisées sur la base de l'état d'achèvement. L'état d'achèvement est estimé comme suit :
  - 90 % des frais sont comptabilisés progressivement jusqu'à l'émission d'un bon de commande d'équipement et les 10 % restants sont comptabilisés lorsque toutes les factures liées au bon de commande sont entièrement acquittées ;
  - Dans le cas des services, les frais d'administration sont comptabilisés sur la base des coûts engagés.
22. Un arrangement de partage des produits d'intérêts a été introduit en 2011, en application duquel l'OACI conserve généralement 50 % des intérêts venant du dépôt de fonds de projets avec un solde mensuel moyen dépassant 100 000 USD. Ces recettes sont présentées dans les recettes d'honoraires d'administration du Fonds AOSC.
23. Les autres sources de recettes d'opérations avec contrepartie directe comprennent principalement les recettes tirées de la prestation de la formation mondiale en aviation de l'OACI, d'autres activités génératrices de produits, comme les ventes de publications, les événements et les symposiums, les droits de licence, les droits d'auteur sur les publications de l'OACI, la location d'espaces et d'autres recettes diverses. Ces recettes sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, et sont comptabilisées lorsque les biens et les services sont fournis. Leurs soldes à recevoir sont présentés dans les créances et avances.
24. Les contributions à recevoir sont présentées sous forme de montants nets après provisions pour réduction des recettes provenant des contributions, créances douteuses et amortissement (actualisation) :
  - la provision pour réduction des recettes provenant des contributions volontaires correspond à des réductions des contributions à recevoir et des recettes lorsque le financement n'est plus nécessaire pour le projet auquel étaient destinées les contributions ou qu'il n'est plus disponible ;
  - la provision pour créances douteuses applicable aux contributions fixées est fondée sur l'expérience et sur des événements qui indiqueraient qu'un État membre est incapable de s'acquitter de son obligation ;
  - les contributions à recevoir à long terme actualisées représentent le solde des contributions impayées pour lesquelles les États ont conclu un accord en vue de régler leurs arriérés sur plusieurs années. L'actualisation est aussi appliquée à plusieurs autres contributions dues depuis longtemps compte tenu de la probabilité que de tels accords soient conclus pour régler les arriérés. Ces contributions sont comptabilisées au coût amorti (actualisé) selon la méthode du taux d'intérêt effectif ; elles sont donc présentées sans l'actualisation cumulée.

25. Les contributions en nature sont présentées à leur juste valeur. Les biens donnés pour soutenir directement des opérations ou des activités approuvées et pouvant être évalués de manière fiable sont comptabilisés. Les services fournis à titre gratuit ne sont pas comptabilisés, mais sont présentés dans les notes aux états financiers à titre d'information. Ces contributions comprennent l'utilisation de locaux, le transport et le personnel.

### **Immobilisations corporelles**

26. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur la durée d'utilité selon la méthode de l'amortissement linéaire, à l'exception des terrains qui ne sont pas soumis à l'amortissement. La durée d'utilité estimative des catégories d'immobilisations corporelles est la suivante :
27. Les

<u>Catégories</u>	<u>Durée d'utilité (années)</u>
Bâtiments	5-50
Équipements informatiques	3-10
Mobilier et agencements	5-10
Machines et matériel de bureau	3-10
Véhicules à moteur	5-15

immobilisations corporelles sont portées à l'actif si leur coût est supérieur ou égal au seuil minimal, fixé à 3 000 CAD et à 25 000 CAD dans le cas d'améliorations locatives. Ce seuil est réexaminé périodiquement. Les améliorations locatives sont évaluées au coût et amorties sur la durée d'utilité résiduelle des améliorations ou sur la durée du bail, si celle-ci est inférieure.

28. Des analyses de dépréciation sont effectuées au moins une fois l'an pour toutes les immobilisations corporelles et toute perte de valeur est comptabilisée dans l'État de la performance financière. Les indicateurs de dépréciation comprennent notamment l'obsolescence et la détérioration des immobilisations corporelles ainsi que d'autres événements ou circonstances dans lesquels la valeur comptable peut être irrécouvrable.

### **Immobilisations incorporelles**

29. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements cumulés et de toute perte de valeur. La comptabilisation des immobilisations incorporelles doit respecter des critères rigoureux, c'est-à-dire qu'elles doivent être identifiables, être contrôlées par l'OACI et apporter des avantages économiques futurs ou un potentiel de service pouvant être mesurés de manière fiable. La durée d'utilité résiduelle doit également être prise en compte. Certains critères ont également été définis pour exclure les éléments acquis à un coût inférieur à 5 000 CAD et à 25 000 CAD dans le cas des actifs générés en interne, en raison de la difficulté de mesurer avec précision le montant des coûts de fonctionnement et de recherche internes à comptabiliser en dépenses et le montant des coûts de développement à inscrire à l'actif.
30. L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité estimative au moyen de la méthode linéaire. La durée d'utilité des catégories d'immobilisations incorporelles est la suivante :



<u>Catégorie</u>	<u>Durée d'utilité (années)</u>
Logiciel acquis à l'externe	3-6
Logiciel développé à l'interne	3-6
Permis, droits, etc.	2-6
Droits d'auteur	3-10

31. Les permis, droits et droits d'auteur sont amortis sur la durée de ces permis, droits ou droits d'auteur.
32. Les indicateurs de dépréciation comprennent notamment l'obsolescence et la détérioration des immobilisations incorporelles ainsi que d'autres événements ou circonstances dans lesquels la valeur comptable peut être irrécouvrable.

#### **Avances reçues**

33. Les contributions volontaires reçues avant la mise à exécution de projets TCP sont comptabilisées comme des avances reçues. Elles sont comptabilisées lorsque les exigences des contributeurs sont satisfaites, en général lorsque l'OACI a fourni les services ou lorsque les biens sont livrés au projet conformément aux conditions de l'accord entre les contributeurs et l'Organisation.
34. Les soldes de contributions non utilisées à remettre aux contributeurs et les fonds reçus avant que les services ne soient fournis ou que les biens ne soient livrés par l'OACI à des tierces parties sont pris en compte dans les avances reçues.
35. Les contributions reçues d'États membres avant l'exercice financier auquel elles se rapportent sont présentées dans les avances reçues.

#### **Avantages du personnel**

36. L'OACI comptabilise les catégories suivantes de prestations dues aux employés :
  - les prestations à court terme à verser dans les douze mois qui suivent la fin de la période comptable durant laquelle les employés ont rendu les services correspondants ;
  - les prestations postérieures à l'emploi, telles que les prestations d'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) ;
  - les autres prestations à long terme ;
  - les prestations de fin service.
37. Les prestations à court terme comprennent les premiers avantages versés au personnel (primes d'installation), les rémunérations régulières, les absences rémunérées et les autres avantages à court terme (indemnité pour frais d'études, remboursement des impôts et voyages au titre du congé dans les foyers) accordés aux salariés actuels sur la base des services rendus, ou à leurs bénéficiaires (allocation de décès). Toutes ces prestations accumulées mais non versées à la date de clôture sont comptabilisées à titre de passif à court terme dans l'État de la situation financière.
38. Les prestations suivantes sont comptabilisées comme des régimes à prestations définies : ASHI (prestations postérieures à l'emploi), les primes de rapatriement (autres prestations à long terme) et les congés annuels

accumulés qui sont convertis en espèces lorsque le membre du personnel cesse d'être employé par l'Organisation (autres prestations à long terme). Les éléments à court terme de ces prestations sont présentés sous la forme d'un passif à court terme dans l'État de la situation financière. Les régimes à prestations définies sont ceux dans lesquels l'Organisation a l'obligation de fournir des prestations convenues et dont elle supporte par conséquent les risques actuariels. L'OACI comptabilise les gains et pertes actuariels liés à l'ASHI dans un compte de réserve, conformément à la norme IPSAS 39. Pour les autres prestations liées à la cessation de service, telles que les congés annuels et les prestations liées au rapatriement, les gains et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement et reflétés dans l'État de la performance financière.

39. L'ASHI fait partie du régime de sécurité sociale établi pour les fonctionnaires et offre à ceux qui remplissent des critères d'admissibilité définis une couverture d'assurance continue dans le cadre du régime d'assurance médicale pendant toute leur retraite, au titre du même régime d'assurance médicale que le personnel actif. Le régime d'assurance médicale de l'OACI est un régime autofinancé, administré par un tiers, Cigna. Il offre une assurance médicale et dentaire aux membres du personnel et aux retraités dans le monde entier ainsi qu'à leurs personnes à charge couvertes. Les membres du personnel/retraités d'autres organismes de l'ONU présents à Montréal participent également au régime. Cigna est l'administrateur tiers chargé de la gestion générale du plan et des demandes d'indemnités. Toutes les indemnités payées par Cigna sont remboursées par l'OACI et, de plus, des honoraires administratifs sont versés à Cigna. L'Organisation verse 50 % de la prime pour les retraités qui sont membres du régime depuis dix ans (y compris la période depuis leur départ à la retraite). Les retraités qui sont membres depuis moins de dix ans mais depuis au moins cinq ans paient la prime au complet pour la période restante jusqu'aux dix ans. Actuellement, les dépenses qui représentent la part de l'OACI dans l'ASHI sont financées selon le principe de la comptabilisation au décaissement. Le passif de l'ASHI représente la valeur actuelle de la part des coûts d'assurance médicale de l'Organisation pour les retraités et des prestations post-retraite accumulées jusqu'à présent par le personnel actif pendant ses années de service. Au 31 décembre 2020, un montant de 1,5 million CAD est inscrit dans le Fonds renouvelable à la suite de l'approbation par la 37<sup>e</sup> Assemblée du financement initial de l'ASHI au moyen de l'excédent de trésorerie de 2009. Comme les contributions au Fonds renouvelable ne sont pas mises en commun avec d'autres organismes participants établis à Montréal et que le régime est financé par la comptabilisation au décaissement pour tous, l'ASHI de l'OACI est un régime à employeur unique aux termes de la norme IPSAS 39.
40. Les primes de rapatriement sont constituées d'un montant forfaitaire de rapatriement, des frais de voyage du fonctionnaire et de ses personnes à charge admissibles et des frais de déménagement de ses effets personnels. À la fin du service, les fonctionnaires qui remplissent certaines exigences d'admissibilité, y compris la résidence à l'extérieur de leur pays de nationalité à la cessation de service, ont droit à un montant forfaitaire de rapatriement, calculé en fonction de la longueur du service, du statut des personnes à charge et du niveau de salaire à la cessation de service. Un passif est comptabilisé et évalué à la valeur actuarielle actuelle des prestations prévues pour le règlement de ces indemnités.
41. Le passif au titre des congés annuels représente les jours de congé annuel accumulés non utilisés qu'il est prévu de payer aux employés lorsqu'ils quittent l'OACI. La valeur actuarielle du total des jours de congé accumulés non utilisés de tous les membres du personnel, jusqu'à concurrence de 60 jours (18 jours pour les employés temporaires) est comptabilisée comme un passif à la date de clôture.
42. Les autres avantages sociaux à long terme comprennent les indemnités en cas de décès, de blessure ou de maladie dans le cadre professionnel, conformément à la règle administrative 106.5. Des évaluations actuarielles sont déterminées dans des cas où des paiements à long terme sont nécessaires. L'OACI ne compte aucun cas de ce genre à la date de clôture.

43. Les prestations de fin service ne sont comptabilisées en charges que lorsque l'OACI s'est manifestement engagée, sans possibilité réaliste de retrait, à exécuter un plan officiel détaillé visant soit à mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel avant la date normale de départ à la retraite, soit à verser des prestations de fin de service par suite d'une offre faite afin d'encourager un départ volontaire. Les prestations de fin de service qui doivent être réglées dans les 12 mois sont comptabilisées au montant prévu pour le versement. Lorsque les prestations de fin de service arrivent à échéance plus de 12 mois après la date de clôture, elles sont actualisées si l'impact de l'actualisation est significatif.
44. L'OACI est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU ou la Caisse), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse des pensions est un régime multi-employeurs capitalisé à prestations définies. Comme il est spécifié à l'article 3, alinéa b), des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements et d'indemnités et d'autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.
45. La Caisse expose les organisations à des risques actuariels associés aux employés actuels et aux anciens employés d'autres organisations affiliées à la Caisse, de sorte qu'il n'existe aucune base uniforme et fiable pour répartir les obligations, les actifs du régime et les coûts pour les organisations individuelles qui participent au régime. L'OACI et la Caisse, comme les autres organisations affiliées, ne sont pas en mesure de déterminer la part proportionnelle de l'OACI dans l'obligation de prestation définie, les actifs du régime et les coûts liés au régime d'une manière qui soit suffisamment fiable pour la comptabiliser. L'OACI a donc traité ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies, conformément aux exigences de la norme IPSAS 39. Les contributions de l'OACI à la Caisse pendant l'exercice financier sont comptabilisées comme des dépenses dans l'État de la performance financière.

### **Provisions et passifs éventuels**

46. Les provisions pour futurs risques et charges sont comptabilisées lorsque l'OACI a une obligation légale ou implicite actuelle résultant d'événements passés, quand il est probable que l'OACI sera tenue d'éteindre cette obligation et quand le montant peut être estimé de manière fiable.
47. Les engagements qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs sont présentés dans les notes aux états financiers comme passifs éventuels lorsque leur existence est confirmée par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'OACI.

### **Information sectorielle et comptabilité par fonds**

48. Un secteur est un groupe distinct d'activités pour lesquelles les informations financières sont présentées séparément afin de permettre l'évaluation des performances passées de l'entité en ce qui concerne la réalisation des objectifs et la prise de décisions au sujet de l'allocation future des ressources. L'OACI classe tous ses projets, toutes ses opérations et toutes les activités de ses fonds en deux secteurs : i) activités ordinaires et ii) activités des projets de coopération technique. L'OACI rend compte des opérations de chaque secteur durant l'exercice et des soldes à la fin de l'exercice. Les charges intersectorielles sont fondées sur des accords de projets.
49. Un fonds est une entité comptable en équilibre établie pour comptabiliser les opérations applicables à un objectif particulier. Les fonds sont séparés en vue de mener des activités précises ou d'atteindre certains

objectifs conformément à des règlements, restrictions ou limitations spéciaux. Les états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité par fonds et montrent en fin d'exercice la situation consolidée de tous les fonds de l'OACI. Les soldes de fonds représentent la valeur résiduelle cumulée des recettes et des dépenses.

50. Le secteur des activités ordinaires comprend le Fonds général et le Fonds de roulement du Programme ordinaire, les comptes et fonds spéciaux administrés pour la sécurité, la sûreté, l'environnement et d'autres activités de soutien de l'Organisation. Les crédits non utilisés votés pour le budget-programme ordinaire du Fonds général peuvent être reportés à l'exercice suivant à certaines conditions. Les fonds particuliers et les comptes spéciaux sont établis par l'Assemblée ou le Conseil au titre du § 7.1 du Règlement financier, principalement pour des contributions ou des ressources affectées à des activités précises, et leurs soldes peuvent être reportés à l'exercice suivant. Les principales sources de financement de ce secteur sont les contributions fixées, les activités génératrices de recettes, ainsi que d'autres contributions volontaires et frais d'administration.
51. Le secteur des activités ordinaires comprend les fonds ou groupes de fonds suivants :
- **Le Fonds du budget ordinaire (RB)** comprend le **Fonds général**, financé par les contributions des États membres établies d'après le barème de contribution déterminé par l'Assemblée, par les recettes accessoires, par les virements de l'excédent du Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF), et par les avances provenant du **Fonds de roulement**. Le Fonds de roulement a été établi par l'Assemblée pour effectuer des avances au Fonds général selon les besoins afin de financer les crédits budgétaires en attendant la réception des contributions des États membres et à d'autres fonds dans des cas particuliers. Les montants avancés par le Fonds de roulement sont remboursés dès que des fonds sont disponibles dans le Fonds général et dans d'autres fonds.
  - **Le Fonds d'immobilisations**, créé dans le but d'enregistrer les acquisitions, la dépréciation et l'amortissement d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles pour les activités ordinaires.
  - **Le Fonds renouvelable**, créé dans le but d'enregistrer toutes les opérations relatives aux prestations postérieures à l'emploi et autres avantages sociaux à long terme, comme l'ASHI, conformément à la norme IPSAS 39, qui sont ainsi présentées séparément dans le secteur des activités ordinaires.
  - **Le Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF)**, établi pour regrouper les activités génératrices de recettes et de recouvrement des coûts. Les comptes et fonds spéciaux de l'ARGF sont ouverts par la Secrétaire générale conformément au § 7.2 du Règlement financier pour enregistrer tous les produits et dépenses liés aux activités qui s'autofinancent. Tout excédent qu'il n'est pas prévu d'engager ou de dépenser peut être viré au Fonds général et les soldes peuvent être reportés à l'exercice suivant. Les principales sources de financement de ce secteur sont les ventes de publications, de données et de services.
  - **Le Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC)**, établi au titre du § 9.4 du Règlement financier comprend aussi a) le **Fonds spécial de réserve (SRF)** et b) le **Fonds Efficience/Efficacité de la TCB** décrit ci-dessous. Le Fonds AOSC recouvre les dépenses d'administration, de fonctionnement et de soutien des projets de coopération technique. Si le fonctionnement du Fonds AOSC pour un exercice donné se solde par un déficit, ce déficit est comblé au moyen de l'excédent cumulé du Fonds AOSC en premier lieu et, en dernier recours, au

moyen du budget ordinaire. Le Fonds AOSC est principalement financé par les frais généraux d'administration imputés aux projets de coopération technique.

- a) **Le Fonds spécial de réserve (SRF)**, établi en application du § 7.1 du Règlement financier pour créer un mécanisme permettant de compenser un éventuel déficit lié à une diminution des recettes du Fonds AOSC pendant un exercice donné. Selon un mécanisme approuvé par le Conseil, en vigueur depuis 2014, le SRF est financé par tout remboursement provenant du Fonds AOSC (calculé au moyen d'une formule appropriée) excédant le montant approuvé du virement annuel au budget ordinaire. Pour un exercice donné, en cas de déficit du remboursement du Fonds AOSC déterminé au moyen de la formule approuvée, le SRF est utilisé en complément du virement annuel approuvé du Fonds AOSC au budget ordinaire.
  - b) **Le Fonds Efficience/Efficacité de la TCB**, créé par le Conseil pour autoriser le Directeur de la TCB à dépenser, lors de tout exercice donné, jusqu'à 25 % de l'excédent annuel AOSC réalisé lors de l'exercice antérieur, aux fins de la mise en œuvre de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de la Direction de la coopération technique en réponse aux besoins des États contractants.
- **Le Fonds pour les activités dans le domaine de la sûreté de l'aviation et de la facilitation (AVSEC/FAL)**, constitué de fonds réservés ainsi que des comptes/fonds spéciaux établis pour donner suite à l'approbation par le Conseil du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation (ASPA), qui comprend des projets à financer avec des fonds faisant partie des fonds d'affectation spéciale de la sûreté de l'aviation et de la facilitation. Les activités relatives aux projets de l'ASPA sont financées par des contributions volontaires et des contributions en nature.
  - **Le Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI)**, créé pour renforcer le leadership et la responsabilisation de l'OACI dans la coordination et la gestion des programmes dans la région AFI et assurer l'efficacité de la mise en œuvre afin de corriger les carences en matière de sécurité et d'infrastructure.
  - **Les Fonds de financement collectif** au titre des Accords de financement collectif avec le Danemark et avec l'Islande, qui reflètent les transactions des fonds établis pour rendre compte de la supervision par l'OACI de l'exploitation des services de navigation aérienne assurés par le Gouvernement de l'Islande et, au Groenland, par le Gouvernement du Danemark, et dont les coûts sont recouverts par les fournisseurs de services au moyen de redevances d'usage et de contributions payables par les gouvernements contractants. Les redevances d'usage sont perçues par le Royaume-Uni et sont remises directement aux Gouvernements de l'Islande et du Danemark. Les contributions sont imposées et perçues par l'OACI et remises aux gouvernements fournisseurs de services. Ces opérations sont donc comptabilisées en actifs et en passifs dans l'État de la situation financière. Ces fonds comprennent également le **Fonds du Système de surveillance de l'altitude dans la région NAT**, créé pour rendre compte des opérations financières effectuées dans le cadre des dispositions de l'Arrangement sur le financement collectif d'un système de surveillance de l'altitude dans l'Atlantique Nord. Les fournisseurs de services recouvrent les coûts de fonctionnement et de maintenance en imposant des redevances d'usage pour tous les aéronefs civils qui effectuent des traversées de l'Atlantique Nord. Les redevances d'usage perçues par l'OACI sont payables directement aux fournisseurs de services et sont donc comptabilisées en actifs et en passifs.

- **Le Compte des mesures incitatives en vue du règlement des arriérés**, établi pour présenter dans un compte distinct une partie du paiement de certains arriérés de contributions des États membres pour financer certaines activités particulières de l'Organisation.
- **Le Fonds de mobilisation des ressources (RMF)**, créé par le Conseil pour appuyer les États, moyennant l'utilisation de contributions volontaires, dans le renforcement de leurs systèmes d'aviation civile. Les contributions volontaires facilitent le renforcement des capacités relativement aux SARP et aux politiques de l'OACI, ainsi que leur mise en œuvre, et complètent les programmes des travaux de l'OACI non couverts ou sous-financés par le budget ordinaire.
- **Le Fonds du Répertoire de clés publiques (RCP)**, qui est un fonds de recouvrement des coûts établi par le Conseil pour rendre compte des activités d'un projet visant à faciliter l'interopérabilité des passeports électroniques lisibles à la machine. Les opérations sont financées par des contributions volontaires et, conformément à l'accord, le solde du Fonds est comptabilisé en tant que montant dû aux États participants.
- **Le Bureau régional auxiliaire (RSO)**. Afin de renforcer la présence de l'OACI dans la région Asie-Pacifique (APAC), un bureau régional auxiliaire y a été établi, dont le rôle est d'améliorer l'organisation et la gestion de l'espace aérien pour optimiser la performance de la gestion du trafic aérien (ATM) dans toute la région. Le bureau régional auxiliaire Asie-Pacifique est situé à Beijing (République populaire de Chine). En vertu d'un accord conclu entre l'OACI et l'administration de l'aviation civile de la Chine (CAAC), celle-ci prend en charge toutes les dépenses d'exploitation du bureau auxiliaire.
- **Le Fonds pour la sécurité (SAFE)**, créé par le Conseil pour améliorer la sécurité de l'aviation civile grâce à une approche basée sur la performance qui limitera les frais d'administration et n'entraînera pas de coûts dans le budget ordinaire de l'Organisation, tout en assurant que les contributions volontaires soient utilisées de façon responsabilisée, utile et opportune.
- **Autres fonds**. Honoraires d'administration du financement collectif, Fonds pour le Programme universel d'audits de supervision de la sécurité, Fonds du Registre international, Fonds de coopération de la France, Fonds pour les technologies de l'information et des communications, Fonds temporaire des rémunérations du personnel (TSSF), Fonds volontaire de développement des ressources humaines (HRDF), Fonds pour le Programme OACI des volontaires de l'aviation (IPAV), et divers fonds de financement des experts et des administrateurs auxiliaires.
- L'OACI assure certains services de secrétariat à la CEAC dans le cadre d'un accord conclu en 1969 avec la **Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC)**, composée d'États membres de l'OACI. Les décaissements sont d'abord financés par les recettes de la CEAC et, au besoin, par les ressources du Fonds général du budget ordinaire, qui sont ensuite remboursées à l'OACI. Le montant net à recevoir ou à payer pour toutes les opérations effectuées au nom de la CEAC est inscrit dans les sommes à recevoir ou à payer. Les services de secrétariat assurés par le siège de l'OACI ont été transférés à EUROCONTROL en août 2020, à l'exception de services limités de ressources humaines et de comptabilité (mais non de trésorerie), qui ne seront plus offerts à compter de février 2021.
- Le régime d'assurance-maladie de l'OACI, le **Régime d'assurance médicale (MBP)**, administré par Cigna, a sa propre structure de gouvernance et pourvoit au remboursement d'une grande partie des dépenses de soins de santé reconnus nécessaires engagées par les fonctionnaires, les retraités,

les délégués de l'OACI et d'autres organisations participantes, et les membres de leur famille concernés. Le MBP est financé par les contributions des participants et des organisations et par des revenus de placements. Le montant net de toutes les transactions effectuées pour le compte du MBP est comptabilisé en actif et en passif.

52. Le secteur des activités des projets de coopération technique comprend les Fonds des projets de coopération technique, créés par la Secrétaire générale au titre du § 9.1 du Règlement financier pour administrer les programmes de coopération technique. Les principales sources de financement de ce secteur sont les contributions volontaires aux accords de projets.
53. Les projets de coopération technique comprennent les arrangements du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les projets gérés dans le cadre des accords de Fonds d'affectation spéciale (FAS), des Accords de services de gestion (ASG) et des Accords du service des achats d'aviation civile (CAPS). Les FAS et les ASG ont pour but de couvrir une grande variété de services de coopération technique et les accords de CAPS servent à fournir des services d'acquisition. L'OACI signe aussi des contrats de coopération technique, appelés accords forfaitaires, avec des États membres pour la fourniture de services ou produits particuliers. Ces contrats diffèrent des accords ASG et FAS en ceci qu'ils ont un montant fixe. Les sous-recouvrements et sur-recouvrements de dépenses réelles sont comptabilisés dans le Fonds AOSC. Dans le cadre des dispositions au titre de la coopération technique, l'OACI propose aussi des trousseaux de mise en œuvre (iPack) aux États membres depuis 2020.

## NOTE 2 : ACTIFS ET PASSIFS

### Note 2.1 : Trésorerie et placements

54. Les fonds déposés en banque le sont sur une base de placement en commun et les fonds qui ne sont pas requis immédiatement sont placés sous forme de dépôts à terme. Les soldes au 31 décembre sont les suivants :

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<i>En milliers de CAD</i>	
Fonds en banque	35 055	37 922
Dépôts à terme	267 525	305 258
<b>Total de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>302 580</b>	<b>343 180</b>
<b>Placements</b>	<b>3 224</b>	<b>3 185</b>
<b>Total Trésorerie et placements</b>	<b>305 804</b>	<b>346 365</b>

55. Au 31 décembre 2020, le taux d'intérêt moyen des fonds en banque s'élevait à 0,339 % (1,891 % au 31 décembre 2019). Le rendement moyen des dépôts à terme (y compris ceux qui sont classés comme des placements) s'établissait à 0,863 % (2,417 % au 31 décembre 2019) et leur durée moyenne jusqu'à l'échéance était de 80 jours (103 jours en 2019). Les dépôts à terme comprennent 162 millions USD détenus dans des comptes d'épargne placement (145 millions USD au 31 décembre 2019) avec un taux d'intérêt moyen de 0,816 % (2,397 % au 31 décembre 2019). Les dépôts à terme à la fin de l'exercice comprennent 13 386 000 CAD détenus pour le compte du MBP.

## Note 2.2 : Contributions fixées, à recevoir des États membres

56. Les soldes nets des contributions à recevoir au 31 décembre se répartissent comme suit :

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<i>En milliers de CAD</i>	
Courantes	4 081	16 599
Non courantes actualisées	5 006	4 322
<b>Total net des contributions à recevoir</b>	<b>9 087</b>	<b>20 921</b>

57. Les contributions à recevoir courantes sont celles qui sont dues dans les douze mois et les contributions à recevoir non courantes sont celles qui sont dues ou qu'il est prévu de recevoir plus de douze mois après la date des états financiers, comme le décrivent les méthodes comptables relatives aux créances et aux produits. Les montants bruts et nets des contributions à recevoir sont les suivants :

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<i>En milliers de CAD</i>	
Contributions fixées — Programme ordinaire	15 472	28 466
Moins :		
Provision pour créances douteuses	(653)	(669)
Actualisation cumulée des créances à long terme	(5 732)	(6 876)
<b>Total des contributions fixées nettes à recevoir</b>	<b>9 087</b>	<b>20 921</b>

58. Le tableau suivant montre la répartition des contributions à recevoir pour le Programme ordinaire :

Années des contributions	<b>2020</b>		<b>2019</b>	
	<i>En milliers de CAD</i>	%	<i>En milliers de CAD</i>	%
2020	4 899	31,7	—	
2019	1 895	12,2	17 643	62,0
2018	1 374	8,9	1 501	5,3
2017	1 085	7,0	1 296	4,5
2016 et avant	6 219	40,2	8 026	28,2
<b>Total</b>	<b>15 472</b>	<b>100,0</b>	<b>28 466</b>	<b>100,0</b>



59. Rien n'a été ajouté à la provision pour créances douteuses durant 2020.

	2019	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2020
	<i>En milliers de CAD</i>			
Provision totale pour créances douteuses	669	–	(16)	653

Le montant de 653 000 CAD représente le montant d'origine de 511 000 USD (501 000 CAD en 2010) dû à l'OACI par l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie, ajusté par une différence de change de 16 000 CAD en 2020 ; le règlement de ce montant est examiné à l'Assemblée générale des Nations Unies et on s'attend à ce que les États successeurs couvrent la dette.

60. Il n'y a pas eu, en 2020, de passation par profits et pertes de contributions à recevoir. Une hausse ou une baisse de la provision pour créances douteuses se traduit par une dépense pour la période et est comptabilisée dans l'état de la performance financière.

61. Les variations, durant 2020, des contributions à recevoir à long terme actualisées sont les suivantes :

	2019	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2020
	<i>En milliers de CAD</i>			
Contributions à long terme actualisées, à recevoir	4 322	(461)	1 145	5 006

62. Les contributions à long terme actualisées se rapportent aux contributions à recevoir des États du Groupe A qui ont conclu des accords avec le Conseil pour régler leurs arriérés de contributions sur une période maximale de 20 ans, sans intérêts, et des États du Groupe B qui n'ont pas conclu d'accords mais qui ont des arriérés de contributions de plus de trois ans. On a estimé que, même si toutes ces contributions à recevoir restent valides et sont dûment comptabilisées comme telles dans les comptes, la juste valeur marchande du solde des contributions à recevoir des États qui ont perdu leur droit de vote pour deux sessions consécutives de l'Assemblée devait être réduite davantage. En conséquence, les créances en question ont été pleinement actualisées en fonction d'un montant de 5 105 000 CAD en 2020. Le montant de 461 000 CAD utilisé correspond à la reclassification à long terme de montants d'arriérés, moins les paiements reçus, durant l'exercice. L'augmentation de 1 145 000 CAD du solde des créances à long terme actualisées représente une diminution de l'actualisation cumulative, qui se reflète dans les recettes.

63. L'actualisation des contributions à long terme représente le montant nécessaire pour porter le solde à recevoir à sa juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Comme les parties non courantes ne seront vraisemblablement pas perçues dans l'année, elles sont actualisées au moyen du taux d'intérêt réel d'origine, rapproché du taux des obligations à long terme du Gouvernement du Canada. Ce montant est comptabilisé comme une réduction du solde des sommes à recevoir à long terme. Cette différence est ensuite comptabilisée en recettes de manière progressive sur la durée de la créance. L'actualisation est calculée en appliquant le taux de 1,20 % aux futurs versements prévus.

**Note 2.3 : Créances, avances et autres actifs**

64. Créances et avances à court terme :

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<i>En milliers de CAD</i>	
Avances au personnel	1 344	1 505
Créances à recevoir d'institutions des Nations Unies	883	1 421
Avances à des fournisseurs pour des projets de coopération technique	3 786	4 053
Autres	4 647	5 605
<b>Total :</b>	<b>10 660</b>	<b>12 584</b>

65. Les avances au personnel comprennent les indemnités pour frais d'études, les allocations de logement, les frais de déplacement et autres avantages du personnel.

66. Les créances à recevoir d'institutions des Nations Unies se rapportent à d'autres organisations internationales, principalement des organisations des Nations Unies.

67. Les autres créances comprennent principalement des montants dus par des activités génératrices de recettes, comme les ventes de publications et la location de salles de conférence et de locaux à des délégations.

68. Autres actifs courants :

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<i>En milliers de CAD</i>	
Taxe de vente provinciale recouvrable	289	511
Taxe de vente fédérale recouvrable	103	275
Dépenses prépayées	768	774
Impôt des États-Unis recouvrable	2	31
Taxe de vente recouvrable dans les bureaux régionaux	89	83
<b>Total</b>	<b>1 251</b>	<b>1 674</b>

69. La portion non courante des créances comprend un montant dû par la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), un organisme régional. Ce montant provient de négociations entre l'OACI et la CAFAC pour le règlement des montants que la CAFAC doit à l'Organisation. Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la CAFAC a assumé la pleine responsabilité des transactions et opérations financières auparavant effectuées par l'OACI en son nom. Ces créances non actualisées totalisent 294 000 CAD au 31 décembre 2020 (361 000 CAD au 31 décembre 2019). Le montant actualisé dû par la CAFAC figurant dans les comptes s'élève à 259 000 CAD ; ce montant représente la portion non courante des créances (312 000 CAD au 31 décembre 2019).

**Note 2.4 : Stocks**

70. Les stocks de l'OACI comprennent le stock de documents publiés et imprimés par l'OACI pour la vente à la communauté de l'aviation civile internationale, les stocks d'articles hors taxes du Commissariat pour la vente aux personnes ayant le statut diplomatique et le stock de la boutique de souvenirs du bureau APAC.

71. Le tableau ci-dessous montre la valeur totale des stocks au 31 décembre.

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<i>En milliers de CAD</i>	
Publications disponibles — produits finis	196	208
Matières premières et travaux en cours	58	77
<b>Total des publications</b>	<b>254</b>	<b>285</b>
<b>Total des articles du Commissariat</b>	<b>350</b>	<b>411</b>
<b>Total des articles de la boutique de souvenirs APAC</b>	<b>13</b>	
<b>Total des stocks</b>	<b>617</b>	<b>696</b>

72. D'autres détails sur les variations des principaux articles constituant les stocks figurent ci-dessous.

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<i>En milliers de CAD</i>	
<b>Publications :</b>		
<b>Solde d'ouverture</b>	285	372
Matières premières	168	355
Main-d'œuvre directe	809	1 086
Coûts indirects	323	446
<b>Total des stocks acquis et produits</b>	<b>1 585</b>	<b>2 259</b>
Moins : coût des publications vendues	(1 279)	(1 898)
Moins : dépréciation	(52)	(76)
<b>Solde de clôture</b>	<b>254</b>	<b>285</b>

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<i>En milliers de CAD</i>	
<b>Articles du Commissariat :</b>		
<b>Solde d'ouverture</b>	411	178
Stocks acquis	103	558
Total des stocks acquis	514	736
Moins : coût des articles vendus	(164)	(325)
<b>Solde de clôture</b>	<b>350</b>	<b>411</b>

73. Les publications et les articles du Commissariat ainsi que les quantités établies par les systèmes de suivi des stocks de l'OACI sont validés par un inventaire physique des stocks. L'accès physique permettant de

procéder aux comptes de vérification des stocks a été limité par les restrictions relatives à la COVID imposées par les autorités locales ou pour la sécurité du personnel. Ainsi, d'autres méthodes de vérification ont été appliquées et les restrictions n'ont pas eu de répercussions sur les chiffres présentés dans les états financiers.

74. Les stocks sont évalués en net de toute dépréciation constatée. Au cours de 2020, les stocks de publications dépréciées, y compris les stocks de publications excédentaires liquidés, ont été évalués à 52 000 CAD et retirés des comptes de stocks. Cet ajustement représente une charge pour l'exercice et figure au poste « charges opérationnelles générales » dans l'État de la performance financière.

### Note 2.5 : Immobilisations corporelles

75. Le coût des immobilisations corporelles comprend les éléments détenus au siège de l'OACI, à Montréal, ainsi que ceux qui sont détenus aux sept bureaux régionaux. Ces éléments présentent des avantages ou un potentiel de service pour l'Organisation qui en contrôle intégralement l'acquisition, l'emplacement physique, l'utilisation et la cession.

76. Le tableau ci-après présente les immobilisations corporelles inscrites à l'actif conformément aux IPSAS.

#### Immobilisations corporelles 2020 :

(en milliers de CAD)

	Mobilier et agencements	Équipement informatique	Véhicules à moteur	Machines et équipement	Améliorations locatives	Améliorations locatives – Travaux en cours	Total
<b>Coût au 1er janvier 2020</b>	<b>180</b>	<b>5 263</b>	<b>633</b>	<b>1 900</b>	<b>5 762</b>	<b>36</b>	<b>13 774</b>
Acquisitions	4	17		248	254	129	651
<b>Coût au 31 décembre 2020</b>	<b>184</b>	<b>5 231</b>	<b>633</b>	<b>2 196</b>	<b>6 016</b>	<b>165</b>	<b>14 425</b>
<b>Amortissement cumulé au 1er janvier 2020</b>	<b>( 132)</b>	<b>( 3 380)</b>	<b>( 364)</b>	<b>( 1 249)</b>	<b>( 2 281)</b>		<b>( 7 405)</b>
Amortissement	( 13)	( 459)	( 77)	( 182)	( 528)		( 1 259)
<b>Amortissement cumulé au 31 décembre 2020</b>	<b>( 145)</b>	<b>( 3 839)</b>	<b>( 441)</b>	<b>( 1 431)</b>	<b>( 2 809)</b>		<b>( 8 664)</b>
<b>Valeur comptable nette</b>							
<b>1er janvier 2020</b>	<b>48</b>	<b>1 883</b>	<b>270</b>	<b>651</b>	<b>3 481</b>	<b>36</b>	<b>6 369</b>
<b>31 décembre 2020</b>	<b>39</b>	<b>1 392</b>	<b>192</b>	<b>765</b>	<b>3 208</b>	<b>165</b>	<b>5 761</b>

**Immobilisations corporelles 2019 :**

(en milliers de CAD)

	Mobilier et agencements	Équipement informatique	Véhicules à moteur	Machines et équipement	Améliorations locatives	Améliorations locatives — Travaux en cours	Total
<i>(En milliers de CAD)</i>							
<b>Coût au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>159</b>	<b>3 936</b>	<b>554</b>	<b>1 769</b>	<b>3 553</b>	<b>1 034</b>	<b>11 005</b>
Acquisitions	21	1 406	141	131	2 209	36	3 944
Cessions		( 79)	( 62)				( 141)
Virements						( 1 034)	( 1 034)
<b>Coût au 31 décembre 2019</b>	<b>180</b>	<b>5 263</b>	<b>633</b>	<b>1 900</b>	<b>5 762</b>	<b>36</b>	<b>13 774</b>
<b>Amortissement cumulé au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	( 118)	( 3 191)	( 350)	( 1 070)	( 1 884)		( 6 613)
Amortissement	( 14)	( 268)	( 74)	( 179)	( 397)		( 932)
Cessions		79	61				140
<b>Amortissement cumulé au 31 décembre 2019</b>	<b>( 132)</b>	<b>( 3 380)</b>	<b>( 363)</b>	<b>( 1 249)</b>	<b>( 2 281)</b>		<b>( 7 405)</b>
<b>Valeur comptable nette</b>							
1 <sup>er</sup> janvier 2019	40	745	204	698	1 670	1 034	4 391
<b>31 décembre 2019</b>	<b>48</b>	<b>1 883</b>	<b>270</b>	<b>651</b>	<b>3 481</b>	<b>36</b>	<b>6 369</b>

77. Certains équipements ont été reçus en 2020 en réponse à la COVID-19. Les restrictions de déplacements physiques appliquées dans nombre des endroits où l'OACI a des bureaux ont obligé une majorité des fonctionnaires et du personnel à travailler à distance. Le changement soudain au télétravail a été facilité par une accélération de l'utilisation des outils de bureautique mobiles, en particulier les ordinateurs portables, qui ont été achetés dans les premiers mois de 2020. Le tableau ci-dessus présente l'équipement de bureau au-dessus du seuil de capitalisation. Bien que la plupart des bureaux de l'OACI n'aient été que partiellement occupés en 2020, il a été décidé que les bureaux seront de nouveau utilisés après la pandémie. La vérification physique des immobilisations a été soigneusement planifiée et exécutée malgré les restrictions. Aucune dépréciation des immobilisations corporelles n'a été constatée en 2020.
78. Les engagements liés à ces contrats sont présentés à la Note 6.
79. L'immeuble du siège, la Maison de l'OACI, a été construit en 1995 et acheté par le Gouvernement du Canada en 2016. Le Gouvernement du Canada offre l'immeuble à l'OACI gratuitement pour une nouvelle période de 20 ans commençant le 1<sup>er</sup> décembre 2016 et se terminant le 30 novembre 2036.
80. L'OACI possède 46 % de la propriété du bureau régional EURNAT, à Paris, au coût d'origine de 1 145 000 CAD et les 54 % restants font l'objet d'un contrat de location-financement nominal, qui constitue une contribution sous forme de services en nature (Note 3.1). Les autres immeubles occupés par l'OACI font l'objet d'un contrat de location simple ou d'un loyer nominal (Note 3.1 et Note 6).
81. L'OACI possède des éléments d'actif qui sont classés comme des biens patrimoniaux en raison de leur importance culturelle, pédagogique ou historique. Ces biens patrimoniaux ont été donnés par des États membres, des organisations et des entreprises au fil des ans et ne sont pas destinés à générer des avantages

économiques futurs ou autres services potentiels ; en conséquence, l'OACI a choisi de ne pas les comptabiliser dans l'État de la situation financière. Parmi les biens patrimoniaux importants que possède l'OACI figurent des modèles et des prototypes d'aéronefs, des œuvres d'art, du mobilier et des agencements, des livres, des cartes, des photos, des archives et des documents qui ont une importance historique, etc.

## Note 2.6 : Immobilisations incorporelles

82. Le tableau ci-après présente les immobilisations incorporelles reconnues dans les comptes depuis l'adoption des normes IPSAS.

### Immobilisations incorporelles : 2020 et 2019 (en milliers de CAD)

	Logiciel acquis	Licenses et droits	Logiciel développé en interne	Autres actifs incorporels	Logiciel en développement	Total
<b>Coût au 1er janvier 2020</b>	<b>1 443</b>	<b>591</b>	<b>536</b>	<b>281</b>	<b>1 183</b>	<b>4 034</b>
Acquisitions	438	7	352		523	1 320
Ajustement					( 72)	( 72)
<b>Coût au 31 décembre 2020</b>	<b>1 881</b>	<b>598</b>	<b>888</b>	<b>281</b>	<b>1 634</b>	<b>5 282</b>
<b>Amortissement cumulé au 1er janvier 2020</b>	<b>( 1 153)</b>	<b>( 353)</b>	<b>( 244)</b>	<b>( 281)</b>		<b>( 2 031)</b>
Amortissement	( 141)	( 65)	( 121)			( 327)
<b>Amortissement cumulé au 31 décembre 2020</b>	<b>( 1 294)</b>	<b>( 419)</b>	<b>( 365)</b>	<b>( 281)</b>		<b>( 2 358)</b>
<b>Valeur comptable nette</b>						
1er janvier 2020	290	237	292		1 183	2 003
<b>31 décembre 2020</b>	<b>588</b>	<b>179</b>	<b>522</b>		<b>1 634</b>	<b>2 923</b>

	Logiciel acquis	Licences et droits	Logiciel développé en interne	Autres actifs incorporels (site Web)	Logiciel en développement	Total
	<i>(En milliers de CAD)</i>					
<b>Coût au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>1 124</b>	<b>585</b>	<b>536</b>	<b>281</b>		<b>2 526</b>
Acquisitions	319	6			1 183	1 508
Cessions						
<b>Coût au 31 décembre 2019</b>	<b>1 443</b>	<b>591</b>	<b>536</b>	<b>281</b>	<b>1 183</b>	<b>4 034</b>
<b>Amortissement cumulé au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>( 1 113)</b>	<b>( 277)</b>	<b>( 155)</b>	<b>( 281)</b>		<b>( 1 826)</b>
Amortissement	( 40)	( 76)	( 89)			( 205)
Cessions						
<b>Amortissement cumulé au 31 décembre 2019</b>	<b>( 1 153)</b>	<b>( 353)</b>	<b>( 244)</b>	<b>( 281)</b>		<b>( 2 031)</b>
<b>Valeur comptable nette</b>						
1 <sup>er</sup> janvier 2019	12	307	381			700
<b>31 décembre 2019</b>	<b>290</b>	<b>238</b>	<b>292</b>		<b>1 183</b>	<b>2 003</b>

83. Aucun cas de dépréciation d'immobilisation incorporelle n'a été relevé en 2020.

## Note 2.7 : Instruments financiers

### 2.7.1 Actifs et passifs financiers

84. À la date de clôture, l'OACI a été exposée relativement aux instruments financiers résumés dans le tableau suivant.

	2020	2019
	<i>En milliers de CAD</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	302 580	343 180
Placements	3 224	3 185
Contributions fixées à recevoir (courantes)	4 081	16 599
Contributions fixées à recevoir (non courantes)	5 006	4 322
Créances et avances (courantes)	10 660	12 584
Créances et avances (non courantes)	259	312
Autres créances	483	900
<b>Total partiel - Actifs financiers</b>	<b>326 293</b>	<b>381 082</b>
Montants à payer et passifs échus	30 535	43 320
<b>Total partiel – Passifs financiers</b>	<b>30 535</b>	<b>43 320</b>
<b>Instruments financiers – exposition nette</b>	<b>295 758</b>	<b>337 762</b>

85. L'OACI est exposée à certains risques de marché, de crédit et de liquidités, comme cela est résumé dans les paragraphes suivants.

### 2.7.2 Risque de marché

86. Le risque de marché est le risque découlant de fluctuations de la juste valeur ou du flux de trésorerie futurs des instruments financiers du fait de l'évolution des prix du marché. Il comprend le risque de change des devises étrangères, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques liés au prix. L'OACI est exposée aux risques de taux de change et de taux d'intérêt. Elle perçoit des recettes de contributions fixées, volontaires et de contributions liées à des projets et engage des dépenses dans des devises autres que ses devises de fonctionnement (CAD pour les activités ordinaires et USD pour les activités du TCP).
87. Dans le cas des activités du programme ordinaire, afin de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du dollar des États-Unis, l'Organisation a adopté un système de contributions mixtes selon lequel une partie des contributions des États membres est exprimée en dollars des États-Unis et l'autre en dollars canadiens sur la base des besoins prévus dans chaque monnaie. Avec l'adoption de ce système, la direction estime qu'il n'est pas nécessaire de passer des contrats de change pour l'achat de dollars des États-Unis pour le budget ordinaire puisque le taux de change est largement atténué.
88. Dans le cas des activités du TCP, une grande majorité des contributions et des dépenses relatives aux projets sont établies en USD. Lorsque les bons de commande pour les projets de coopération technique sont établis en monnaies autres que le dollar canadien ou le dollar des États-Unis et dans les cas où la fluctuation monétaire pourrait avoir un impact notable sur la situation financière du projet, une politique de couverture a été adoptée, selon laquelle les fonds sont achetés dans la monnaie de l'engagement au moment où le bon de commande est émis. Un gain ou une perte de change est comptabilisé comme équivalant à l'écart entre l'UNORE et le taux spécifique en vigueur à la date de l'achat des fonds.
89. Au 31 décembre 2020, la trésorerie, l'équivalent de trésorerie et les investissements sont libellés en CAD (26 %) et en USD (72 %), qui sont les monnaies de base utilisées par l'Organisation (19 % en CAD et 78 % en USD au 31 décembre 2019). Les montants détenus en monnaies autres que le dollar canadien ou le dollar des États-Unis servent principalement à réaliser des activités opérationnelles en monnaies autres que le dollar canadien. L'OACI maintient un niveau minimum d'actifs en devises locales dans la mesure du possible. De plus, les contributions à recevoir sont établies dans les monnaies de base, soit 50 % en CAD et 50 % en USD au 31 décembre 2020 (49 % en CAD et 51 % en USD au 31 décembre 2019).
90. Une hausse ou une baisse du taux de change de l'USD à la date de clôture aurait eu des répercussions sur l'évaluation de la trésorerie et des investissements établis dans une devise étrangère et aurait augmenté ou diminué les actifs nets et l'excédent ou le déficit selon les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessous. Cette analyse de sensibilité est fondée sur l'effet d'un écart de 5 % des taux de change entre USD et CAD sur le segment des activités ordinaires et le segment des activités TCP, respectivement.



	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	Écart -5%	Écart +5%	Écart -5%	Écart +5%
	<i>En milliers de CAD</i>			
Activités du programme ordinaire USD/CAD	( 2 459)	2 459	( 2 857)	2 857
	<i>En milliers d'USD</i>			
Activités du programme de coopération technique CAD/USD	( 12)	12	( 6)	6

91. L'OACI est exposée au risque de taux d'intérêt dans les dépôts à terme. Le taux moyen d'intérêt et la durée moyenne jusqu'à échéance pour 2020 sont indiqués à la Note 2.1. Il y a eu une baisse des taux d'intérêt en 2020.

### 2.7.3 Risque de crédit

92. Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie pour un actif détenu par l'OACI ne remplisse pas ses obligations. Le risque de crédit de l'OACI est largement réparti ; les méthodes de gestion des risques appliquées par l'OACI limitent le montant de son exposition au risque de crédit à une seule contrepartie et contiennent des lignes directrices relatives à la qualité minimale de crédit.
93. Le risque de crédit et le risque de liquidité associés à la trésorerie et aux investissements sont considérablement réduits en faisant en sorte que ces actifs financiers soient placés auprès de grandes institutions financières évaluées comme étant de première qualité par les principales agences de notation financière et/ou auprès d'autres contreparties solvables conformément à l'objectif d'investissement principal de l'OACI de préserver le capital. Les soldes détenus auprès de telles institutions à la date de clôture sont présentés ici :

	AA	A	Régionales	Non évaluées	Total
	<i>En milliers de CAD</i>				
Solde au 31 décembre 2020	294 368	3 723	7 689	24	305 804
Solde au 31 décembre 2019	335 835	3 691	6 831	8	346 365

94. Les contributions à recevoir comprennent les montants dus par les États souverains. Par conséquent, l'OACI considère que son risque de crédit est minime. Mis à part le paiement tardif des contributions dans la deuxième partie de 2020, aucune incidence négative sur la perception générale des contributions n'a été notée du fait des conditions économiques découlant de la COVID-19. La Note 2.2 donne des renseignements détaillés sur ces contributions. Comme il est indiqué à la Note 1 et à la Note 2.2, les contributions à long terme sont évaluées au coût amorti (actualisé) selon la méthode de l'intérêt effectif. Comme ces créances ne portent pas intérêt, le taux d'intérêt utilisé pour calculer le coût actualisé est le taux applicable aux obligations à long terme du Gouvernement du Canada.

### 2.7.4 Risque de liquidité

95. Le risque de liquidité est le risque que l'OACI ait des difficultés à respecter ses obligations pour assumer ses responsabilités financières. La politique d'investissement de l'OACI consiste à veiller à ce que les placements soient détenus principalement dans des dépôts liquides à court terme. Au 31 décembre 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'OACI, qui s'élèvent à 302 580 CAD, étaient suffisants pour régler les passifs courants, totalisant 229 274 CAD. La situation de liquidité est régulièrement surveillée afin de s'assurer que tous les passifs à court terme sont liquidés en temps voulu.
96. Le Fonds de roulement, d'un montant de 8,0 millions USD, sert au besoin à verser des avances au Fonds général afin de financer des crédits budgétaires en attendant la réception des contributions des États membres et d'autres fonds dans certains cas. Les fonds sont déposés en banque sur une base de placement en commun et les fonds qui ne sont pas immédiatement requis sont investis dans des dépôts à terme.
97. En cas de déficit de trésorerie urgent, l'OACI est autorisée à faire un emprunt commercial allant jusqu'à 3,0 millions CAD, pour combler les déficits de trésorerie sous réserve de l'autorisation préalable du Comité des finances. La RBC offre une marge de crédit de 3,0 millions CAD à l'OACI dans le cadre de son offre de service. Jusqu'à présent, l'OACI n'a pas eu à recourir à de telles solutions.

### Note 2.8 : Avances reçues

98. Les avances reçues comprennent les éléments suivants :

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<i>En milliers de CAD</i>	
Contributions volontaires aux projets de coopération technique	166 214	216 472
Contributions fixées reçues par anticipation	9 880	6 861
Autres avances	13 066	19 092
<b>Total général</b>	<b>189 160</b>	<b>242 425</b>

99. Les avances reçues des contributions volontaires aux projets de coopération technique représentent les reçus des contributions moins les dépenses connexes à la fin de l'exercice (voir les tableaux D et E). Les autres avances comprennent des versements anticipés de 7 723 000 CAD au titre des contributions et subventions volontaires d'États membres et de sociétés privées, de 1 224 000 CAD pour des ventes de publications, 2 310 000 CAD d'États membres pour des activités de RCP, des produits différés et d'autres avances.

### Note 2.9 : Montants à payer et passifs échus

100. Les montants à payer et les passifs échus se répartissent comme suit :

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<i>En milliers de CAD</i>	
Charges à payer	6 965	14 076
Montants à payer aux employés	1 591	1 495
Comptes fournisseurs	8 598	10 694
Sommes dues au MBP	13 381	7 135
Sommes dues à la CEAC		9 920
<b>Total général</b>	<b>30 535</b>	<b>43 320</b>

101. Les montants à payer aux fournisseurs sont les montants facturés pour les biens et les services reçus. Les passifs échus et autres montants à payer sont des passifs correspondant à des biens et des services qui ont été reçus par l'OACI ou fournis à l'OACI durant l'exercice et qui n'ont pas été facturés. Les sommes dues au MBP et à la CEAC sont des soldes en caisse détenus par l'OACI pour leur compte (cf. Note 2.1).

#### **Note 2.10 : Avantages du personnel**

102. Les passifs correspondant aux avantages du personnel comprennent les prestations d'assurance maladie après la cessation de service (ASHI), les prestations de fin de service pour les jours de congé annuel accumulés, les primes de rapatriement à payer et autres montants à court terme. La description des prestations de l'ASHI, des prestations de congé annuel et les primes de rapatriement figure dans la Note 1.

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<i>En milliers de CAD</i>	
<b>Répartition :</b>		
Courants	7 985	7 648
Non courants	211 685	164 329
<b>Total général</b>	<b>219 670</b>	<b>171 977</b>

#### **2.10.1 Évaluation des passifs correspondant aux avantages du personnel**

103. Les passifs correspondant aux prestations de fin de service, aux congés annuels et aux primes de rapatriement, ainsi qu'aux prestations d'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) sont déterminés par des actuaire-conseils indépendants. Ces avantages sont établis pour les fonctionnaires du siège et des bureaux régionaux visés par les Règles administratives de l'OACI.

104. Les autres avantages du personnel sont calculés par l'OACI sur la base de données individuelles et de l'expérience passée. Ils comprennent les montants estimatifs des primes de rapatriement et des congés annuels dus au personnel des projets de coopération technique à la cessation du service. Les prestations dues au personnel des projets ne sont pas régies par le Statut et le Règlement du personnel de l'OACI, mais par des conditions particulières prévues dans les projets de coopération technique.

105. Variations des passifs correspondant aux avantages du personnel durant 2020 :

	<b>Solde d'ouverture 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>Utilisation</b>	<b>Augmentation / (diminution)</b>	<b>Perte/(gain) actuariel</b>	<b>Solde de clôture 31 décembre 2020</b>
	<i>En milliers de CAD</i>				
Régime après cessation de service (ASHI)	144 621	(2 176)	8 948	38 055	189 448
Fin de service — Congés annuels	10 411	(287)	1 062	1 800	12 986
Fin de service — Primes de rapatriement	14 805	(581)	1 272	(503)	14 993
Autres avantages du personnel pour les experts internationaux	2 140	(155)	258	-	2 243
<b>Total général</b>	<b>171 977</b>	<b>(3 199)</b>	<b>11 540</b>	<b>39 352</b>	<b>219 670</b>

106. La colonne « Utilisation » représente les paiements effectués durant l'exercice. L'augmentation (diminution) pour l'ASHI, les congés annuels, les primes de rapatriement et autres avantages du personnel pour les experts internationaux s'établit comme suit :

	<b>Coût de services rendus</b>	<b>Coût financier</b>	<b>Total 2020</b>	<b>Total 2019</b>
	<i>En milliers de CAD</i>			
Régime après cessation de service (ASHI)	6 180	2 768	8 948	9 536
Fin de service — Congés annuels	862	200	1 062	904
Fin de service — Primes de rapatriement	1 000	272	1 272	1 165
Autres avantages du personnel	258	-	258	(9)
<b>Total général</b>	<b>8 300</b>	<b>3 240</b>	<b>11 540</b>	<b>11 596</b>

À titre comparatif, les pertes actuarielles (et les gains) s'établissaient comme suit :

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<i>En milliers de CAD</i>	
Régime après cessation de service (ASHI)	38 055	3 611
Fin de service — Congés annuels	1 800	992
Fin de service — Primes de rapatriement	(503)	897
<b>Total général</b>	<b>39 352</b>	<b>5 500</b>

107. Les gains et pertes actuariels pour congés annuels et primes de rapatriement, plus les coûts des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, y compris pour l'ASHI, s'élèvent au total à 12 579 CAD en 2020 (13 494 CAD en 2019) et sont inclus dans les dépenses du Fonds renouvelable.

### 2.10.2 Passifs correspondant aux avantages du personnel — Analyse de sensibilité

108. Le tableau ci-après présente l'analyse de sensibilité du taux d'actualisation des passifs correspondant aux avantages du personnel.

	<b>Hausse de 1% du taux d'actualisation</b>	<b>Baisse de 1% du taux d'actualisation</b>
	<i>En milliers de CAD</i>	
Effets : Coûts des services rendus + coût financier	(952)	1 233
Effets : Obligation au titre d'avantages acquis	(38 668)	52 043

109. Le tableau ci-après présente l'analyse de sensibilité des taux tendanciels des frais médicaux et dentaires décrits dans la Note 2.10.4, pour le régime après cessation de service (ASHI).

	<b>Hausse de 1 % du taux tendanciel</b>	<b>Baisse de 1 % du taux tendanciel</b>
	<i>En milliers de CAD</i>	
Effets : Coûts des services rendus + coût financier	2 911	(2 099)
Effets : Obligation au titre d'avantages acquis	45 900	(34 936)

110. Le tableau ci-après présente l'analyse de sensibilité des hypothèses de la table de mortalité décrites dans la Note 2.10.4, pour le régime après cessation de service (ASHI).

	<b>Table de mortalité à un an de plus</b>	<b>Table de mortalité à un an de moins</b>
	<i>En milliers de CAD</i>	
Effets : Coûts des services rendus + coût financier	452	(439)
Effets : Obligation au titre d'avantages acquis	9 646	(9 342)

### 2.10.3 Coûts prévus en 2021

111. En 2021, les cotisations escomptées de l'OACI au régime à prestations définies se chiffrent à 5 742 000 CAD, ce montant étant déterminé sur la base des prévisions de paiements de prestations pour 2021.

	<b>Régime après cessation de services (ASHI)</b>	<b>Fin de service – Congés annuels</b>	<b>Fin de service – primes de rapatriement</b>	<b>Total</b>
	<i>En milliers de CAD</i>			
Cotisations escomptées en 2021	2 549	1 156	2 037	5 742

## 2.10.4 Hypothèses et méthodes actuarielles

112. Chaque année, l'OACI analyse et choisit les hypothèses et les méthodes qu'utiliseront les actuaires dans l'évaluation de fin d'exercice pour déterminer les besoins en dépenses et en contributions pour les régimes après cessation de service de l'OACI (prestations postérieures à l'emploi et autres prestations de fin de service). Les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers conformément à la norme IPSAS 39. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être indiquée en termes absolus. Les principales hypothèses et méthodes ci-après ont été employées pour déterminer la valeur des passifs correspondant aux prestations postérieures à l'emploi et autres prestations de cessation de service au 31 décembre 2020.

### Hypothèses utilisées pour le régime d'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) :

<b>Méthode actuarielle</b>	ASHI : La méthode de répartition des prestations au prorata des années de services jusqu'à ce que le fonctionnaire soit complètement admissible aux prestations de retraite.
<b>Taux d'actualisation</b>	1,2 % pour la comptabilité et le financement (1,85 % dans l'évaluation du 31 décembre 2019).
<b>Taux tendanciels des frais médicaux et dentaires</b>	Pour les augmentations présumées des coûts des médicaments et autres soins de santé, de 8 % à 3,5 % (8 % à 4 % dans l'évaluation du 31 décembre 2019) sur une période de 20 ans ; augmentation annuelle des frais dentaires de 3,5 % sur 20 ans (4 % dans l'évaluation du 31 décembre 2019).
<b>Rendement prévu des actifs</b>	Sans objet.
<b>Taux de change utilisé</b>	1,00 USD contre 1,278 CAD (1,308 CAD dans l'évaluation précédente).
<b>Coût des demandes d'indemnisation des frais médicaux et dentaires</b>	D'après les chiffres actuels concernant les retraités de l'OACI, les coûts annuels moyens par personne, à 60 ans, sont de 2 700 CAD pour les coûts des médicaments, de 400 CAD à 1 700 CAD pour les frais dentaires et de 600 CAD à 7 600 CAD pour d'autres frais médicaux.
<b>Variation des frais médicaux et dentaires selon l'âge</b>	Pour les augmentations annuelles présumées des coûts des médicaments au Canada, de 5,8 % à l'âge de 40 à 59 ans à 0 % à l'âge de 85 ans et plus. Pour les augmentations annuelles des soins de santé au Canada, de 2,0 % jusqu'à l'âge de 59 ans à 0,75 % à l'âge de 85 ans et plus. Pour les soins de santé à l'extérieur du Canada, de 2,7 % à l'âge de 40 ans à 0 % à l'âge de 90 ans et plus. Les coûts des soins dentaires devraient diminuer de 0,5 % par année. Réduction du coût des médicaments à l'âge de 65 ans pour ceux qui sont couverts par un régime public d'assurance médicaments au Canada, 65 % (65 % en 2019).
<b>Frais administratifs annuels</b>	32,22 USD par certificat par mois (31,60 USD en 2019). Inflation à 2 % par an (2,5 % en 2019).
<b>Table de mortalité</b>	Table de mortalité 2017 de l'ASHI pondérée en fonction du dénombrement des effectifs (CPM 2014 avec l'échelle de projection CPM-B 2017 utilisée dans l'évaluation du 31 décembre 2019).
<b>Taux de sortie du régime</b>	Les hypothèses de la CCPPNU varient entre les services généraux et les administrateurs à partir de 2019.

<b>Âge de la retraite</b>	Les hypothèses de la CCPPNU varient entre les services généraux et les administrateurs à partir de 2019.
<b>Couverture des personnes à charge au moment de la retraite</b>	60 % (60 % en 2019). Il est supposé que les conjointes ont cinq ans de moins que les conjoints. Aucun enfant par famille à l'âge de la retraite.

#### **Hypothèses utilisées pour les congés annuels et les primes de rapatriement :**

<b>Méthode actuarielle</b>	Congés annuels et primes de rapatriement : valeur actuarielle actuelle des prestations futures avec projection des salaires.
<b>Taux d'actualisation</b>	1,2 % par an (1,85 % en 2019).
<b>Augmentation des traitements</b>	2,50 % par an.
<b>Accumulation nette de jours de congé dans le solde des congés annuels</b>	De 8 jours au cours de la première année jusqu'à 0 pour 35 ans de service et plus, jusqu'à un maximum de 60 jours.
<b>Sorties du régime en raison d'un départ volontaire</b>	10 % (10 % en 2019).
<b>Déménagement des effets lors du rapatriement</b>	18 900 USD par fonctionnaire avec des membres de famille admissible, et 13 700 USD par fonctionnaire sans membre de famille admissible. Augmentation annuelle de 2,50 % par la suite.
<b>Coûts de déplacement</b>	6 000 CAD par fonctionnaire avec une augmentation annuelle de 2,50 %.

113. L'OACI utilise le taux des obligations du Gouvernement du Canada pour actualiser le passif relatif aux avantages du personnel. Certains pays n'ont pas de marché actif pour les obligations d'État ou ces obligations présentent plus de risques que les obligations de haute qualité des sociétés. Dans ces cas, il est préférable d'utiliser le taux des obligations des sociétés, qui se rapproche plus du taux sans risque. Cette question a été examinée par les actuaires de l'OACI, et il a été décidé que, dans le cas de l'OACI, l'utilisation du taux des obligations du Gouvernement du Canada était plus appropriée que le taux des obligations des sociétés pour les raisons décrites au § 88 de la norme IPSAS 39 et parce qu'il existe un marché très actif d'obligations d'État au Canada. L'OACI a donc continué à utiliser le taux des obligations du Gouvernement du Canada pour actualiser le passif. Plus précisément, l'OACI :

- a établi les taux d'actualisation pour l'obligation au titre des prestations définie (passif au titre du service passé) selon une approche de courbe des rendements, en utilisant les rendements des obligations du Gouvernement du Canada et les flux de trésorerie attendus des plans de l'OACI.
- a déterminé les coûts du service (passif pour les prestations devant être acquises au cours de la prochaine année) et l'intérêt sur le passif à l'aide des mêmes taux d'actualisation élaborés pour l'obligation au titre des prestations définie.

Les taux d'actualisation qui en résultent au 31 décembre 2020 sont de 1,2 % comparativement à 1,85 % au 31 décembre 2019.

114. Les hausses présumées des frais médicaux (taux tendanciels) sont choisies sur la base de l'enquête de l'actuaire de l'OACI sur les taux tendanciels des frais médicaux dans le monde, des hypothèses économiques de l'ONU pour les régimes d'assurance médicale post-retraite, et des augmentations qui devraient être durables à long terme. En ce qui concerne l'évaluation du 31 décembre 2020 du régime d'assurance maladie après la cessation de service (ASHI), les taux tendanciels initiaux pour les médicaments du régime de Catégorie 2 (ajustés de 7,5 % en 2020 à 8,0 % en 2021) et les coûts des soins de santé au titre des Catégories 4 et 5 (ajustés de 8,0 % en 2020 à 7,5 % en 2021) sont révisés, en dernier ressort, les taux tendanciels pour tous les coûts de toutes les catégories diminuent également de 4,0 % à 3,5 %, et le taux tendanciel pour les autres soins de santé au titre des Catégories 2, 2A et 2B restent inchangés.
115. Les frais médicaux constituent une hypothèse d'évaluation clé pour l'ASHI. Ces hypothèses sont choisies sur la base de l'expérience récente de l'OACI ajustée pour tenir compte des taux tendanciels des frais médicaux historiques, et des rajustements de l'utilisation prévue en raison du vieillissement. Pour l'évaluation de l'ASHI, les frais médicaux ont changé et sont décrits en détail dans le tableau d'hypothèses ci-dessus. Les réclamations de l'ASHI prévues par l'OACI sont calculées sur la base d'une moyenne des réclamations de trois ans, avec une tendance prospective jusqu'à l'année suivant la date d'évaluation, et ajustées au taux de change USD/CAD au comptant à la date de l'évaluation. Étant donné les répercussions considérables qu'a eue la COVID-19 sur les réclamations en 2020, il a été décidé d'utiliser les coûts des demandes d'indemnisation au 31 décembre 2019, ajustés en fonction des tendances et du taux de change USD/CAD. On a estimé que l'étude de l'année précédente permettrait de mieux estimer les paiements de prestations à long terme. En 2020, la remontée du dollar canadien par rapport au dollar des États-Unis a eu une incidence favorable.
116. Le taux d'inflation applicable aux honoraires d'administration facturés par l'administrateur du régime est passé de 2,5 % à 2 %. L'OACI a adopté ce taux d'inflation calculé par la CCPPNU. C'est l'une des hypothèses élaborées pour les ASHI de l'ONU afin d'appliquer une stratégie d'évaluation harmonisée.
117. Toutes les autres hypothèses économiques importantes restent inchangées par rapport aux évaluations des années précédentes. Bien qu'ils ne constituent pas une évaluation en eux-mêmes, les taux de change jouent un rôle clé dans l'évaluation. Les taux de change opérationnels de l'ONU au 31 décembre 2020 sont utilisés pour convertir les coûts médicaux et dentaires du dollar des États-Unis au dollar canadien. De même, les taux de change sont utilisés pour convertir les salaires en dollars canadiens pour la prime de rapatriement et les congés annuels. L'évaluation ne prévoit aucun changement futur dans ces taux de change.
118. Outre les hypothèses économiques, l'évaluation se fonde sur des hypothèses démographiques, qui sont des hypothèses sur les changements dans la population au fil du temps. Pour l'évaluation au 31 décembre 2020, l'OACI a utilisé la table de mortalité pondérée en fonction de l'effectif de l'ASHI de l'ONU pour 2017 avec l'échelle de projection de l'ONU afin d'harmoniser la stratégie d'évaluation parmi les entités du système de l'ONU. En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré une situation de pandémie mondiale liée à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Jusqu'à présent, la pandémie de COVID-19 au Canada s'est accompagnée de deux vagues successives de décès liés à la maladie. L'effet net de la COVID-19 sur la mortalité à court et à long terme reste inconnu pour le moment du fait de l'incertitude entourant l'efficacité des mesures de confinement, le développement de traitements et de vaccins, et l'ampleur des effets secondaires. Dans ce contexte incertain, nos opinions sur la mortalité de base ainsi que l'incidence de l'allongement futur de l'espérance de vie restent inchangées et l'hypothèse de mortalité n'a pas été révisée du fait de la COVID-19. L'incidence de la pandémie se fera toutefois sentir sur les résultats des évaluations futures lorsque l'expérience des décès réels différera des prévisions.



119. Dans l'évaluation de 2020, en fonction des modèles de sélection actualisés, les membres de la catégorie 1 du MBP choisiront les catégories 2, 4 ou 5 selon des probabilités de 75 %, 17 % et 8 %, respectivement, au moment de la retraite. Dans l'évaluation de 2019, les hypothèses de probabilités étaient de 90 %, 5 % et 5 %, respectivement.
120. En ce qui concerne l'évaluation du 31 décembre 2020, le coût du déménagement des effets personnels de 18 000/13 000 USD par famille/employé célibataire, respectivement, en date de novembre 2018, a augmenté de 2,5 % par an du fait de l'inflation pour s'établir à 18 911/13 658 USD, respectivement. Sur la base de la moyenne des coûts de rapatriement à la suite de cessations d'emploi de 2013 à 2018, ajustée au taux général d'inflation, les coûts de rapatriement ont été estimés à 6 005 CAD par fonctionnaire en 2020, au taux d'inflation de 2,5 %.
121. Toutes les autres hypothèses démographiques importantes n'ont pas changé par rapport à celles utilisées dans l'évaluation précédente. Toutes les méthodes actuarielles dans l'évaluation actuelle restent inchangées par rapport à la précédente. Toutes les dispositions importantes du régime sont uniformes avec celles de l'évaluation précédente.

### **2.10.5 Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)**

122. Les Statuts de la Caisse indiquent que le Comité mixte doit faire effectuer une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans par l'actuaire-conseil. L'usage du Comité mixte a été de faire effectuer cette évaluation tous les deux ans en utilisant la méthode des agrégats avec entrants. L'objet premier de l'évaluation actuarielle est de déterminer si les actifs actuels et les actifs futurs estimatifs de la Caisse seront suffisants pour couvrir les passifs.
123. L'obligation financière de l'OACI à l'égard de la CCPPNU consiste en sa contribution obligatoire, calculée au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement : 7,9 % pour les participants, et 15,8 %, pour les organisations affiliées), ainsi qu'en une part du déficit actuariel éventuel aux termes de l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les paiements correspondant à la part de déficit ne sont effectués que si l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir constaté la nécessité de ces paiements sur la base d'une évaluation actuarielle déterminant que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Pour combler cette insuffisance, chaque organisation affiliée doit apporter une contribution proportionnelle au montant total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date d'évaluation.
124. La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été achevée au 31 décembre 2019, et une projection des données de participation pour la période du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020 sera utilisée pour les états financiers de 2020 de la Caisse.
125. Les évaluations actuarielles au 31 décembre 2019 se sont traduites par un taux de capitalisation de l'actif actuariel par rapport aux provisions techniques, sans ajustement futur des pensions, de 144,2 % (139,2 % dans l'évaluation de 2017). Le taux de capitalisation était de 107,1 % (102,7 % dans l'évaluation de 2017) lorsque le système actuel d'ajustement des pensions était pris en compte.
126. Après une évaluation des avoirs de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu que des paiements correspondant à la part de déficit aux termes de l'article des Statuts de la Caisse n'étaient pas nécessaires, au 31 décembre 2019, étant donné que la valeur actuarielle des avoirs excédait la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs échus du régime. De plus, la valeur marchande des avoirs excédait aussi la valeur

actuarielle de l'ensemble des passifs échus à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

127. En cas d'invocation de l'article 26 en raison d'un déficit actuariel, soit durant les opérations en cours, soit pour cause de cessation du régime de pension de la Caisse, les paiements exigibles correspondant à la part de déficit de chaque organisme affilié sont calculés sur la base de la proportion des cotisations versées par l'organisme affilié à la Caisse pendant les trois années précédant la date de l'évaluation. Le montant total des contributions versées à la Caisse au cours des trois années précédentes (2017, 2018 et 2019) s'est élevé à 7 546,92 millions USD, la part de l'OACI s'élevant à 0,77 %.
128. En 2020, les cotisations versées à la CCPNU par l'OACI s'élevaient à 19,9 millions USD soit 26,7 millions CAD (contre 20,3 millions USD ou 26,9 millions CAD en 2019). Les cotisations de 2021 devraient être du même ordre.
129. L'affiliation à la Caisse peut être déterminée par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur recommandation positive du Comité mixte. Une part proportionnelle du total des avoirs de la Caisse à la date de résiliation est versée à l'ancien organisme affilié, au profit exclusif de son personnel qui était affilié à la Caisse à cette date, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisme et la Caisse. Le montant est déterminé par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur la base d'une évaluation actuarielle de l'actif et du passif de la Caisse à la date de résiliation ; aucune partie de l'actif qui dépasse le passif n'est incluse dans ce montant.
130. Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU effectue un audit annuel de la CCPNU et présente chaque année un rapport sur l'audit au Comité mixte de la Caisse. La CCPNU publie des rapports trimestriels sur ses investissements ; ils peuvent être consultés sur le site web de la Caisse (<https://www.unjspf.org>).

#### **2.10.6 Dispositions relatives à la sécurité sociale pour les fonctionnaires titulaires de contrats de service**

131. Les employés de l'OACI sous contrat de service sont habituellement admissibles à la sécurité sociale selon les conditions et normes locales. Cependant, l'OACI n'a pris aucun arrangement global concernant la sécurité sociale dans le cadre des contrats de service. Les prestations peuvent être obtenues du système national de sécurité sociale, de régimes privés locaux ou sous forme d'indemnités en espèces dans le cas d'un régime propre à l'Organisation. Les contrats de service stipulent que leurs titulaires doivent être couverts par la sécurité sociale conformément à la législation du travail et aux pratiques locales. Les employés sous contrat de service ne sont pas des membres du personnel de l'OACI et n'ont pas droit aux avantages normalement accordés aux membres du personnel.

#### **Note 2.11 : Crédits aux gouvernements contractants/fournisseurs de services**

132. Ces crédits comprennent les contributions des gouvernements contractants qui sont perçues par l'OACI au nom des gouvernements fournisseurs de services au titre des Accords de financement collectif avec le Danemark et avec l'Islande, et qui doivent être remises aux gouvernements contractants/fournisseurs de services. Ce passif comprend aussi les redevances d'usage perçues par l'OACI pour le compte des gouvernements fournisseurs de services au titre de l'Arrangement de financement collectif pour le système de contrôle des performances de maintien d'altitude dans la région NAT.

**Note 2.12 : Actifs nets (déficit net cumulé)**

133. Les actifs nets comprennent le déficit cumulé et les réserves de l'Organisation à la fin de l'exercice. Les soldes de clôture sont la participation résiduelle de l'OACI aux actifs après déduction de tous ses passifs. Les variations du déficit cumulé et des réserves sont présentées dans l'État III.

134. Les réserves se composent de :

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<i>En milliers de CAD</i>	
Activités régulières		
Report de crédits (État V)	33 488	23 666
Déficit réservé aux différences de change non réalisées	(3 594)	(4 428)
Gain (perte) actuariel cumulé sur ASHI (Note 2.10.1)	(72 801)	(34 746)
Réserve opérationnelle ARGF	5 903	6 229
Excédent non distribuable de l'ARGF	7 823	12 142
Montants réservés dans le Fonds du plan d'incitation	237	237
	(28 944)	3 100
Activités des projets de coopération technique	9	7
<b>Total</b>	<b>28 935</b>	<b>3 107</b>

135. Le déficit réservé aux différences non réalisées représente les gains et les pertes non réalisés sur les actifs et les différences de change réservé jusqu'à ce que les actifs correspondants soient réalisés.

136. Un montant de 5 903 000 CAD est inclus dans la réserve opérationnelle ARGF conformément aux dispositions du § 7.3 du Règlement financier et à la décision du Conseil C-DEC 190/5.

137. L'excédent non distribuable de l'ARGF comprend le solde de 3 133 000 CAD de la contribution ponctuelle initiale de 4 700 000 CAD mise en réserve pour financer le budget du Programme ordinaire du triennat 2020-2022 compte tenu de la résolution A40-34 de l'Assemblée ; et un montant de 4 690 000 CAD affecté à des projets spéciaux en cours, et des fonds réservés pour se prémunir contre le risque de manque à gagner budgétaire pour cause de pandémie.

138. Les réserves des activités des projets de coopération technique comprennent l'écart de la conversion de dollars des États-Unis (USD) en dollars canadiens (CAD) pour comptabiliser les activités des projets de coopération technique dans la monnaie de présentation (CAD).

**NOTE 3 : RECETTES ET DÉPENSES****Note 3.1 : Contributions — Services rendus en nature**

139. En vertu d'ententes distinctes conclues entre l'Organisation et les gouvernements du Canada, de l'Égypte, de la France, du Pérou, du Sénégal, de la Thaïlande et du Mexique, ces gouvernements se sont engagés à prendre à leur charge la totalité ou une partie du loyer des locaux situés sur leurs territoires respectifs. Le Gouvernement du Canada prend à sa charge la majeure partie des dépenses de fonctionnement et d'entretien des locaux du siège. Ces contributions en nature ne sont pas enregistrées dans les comptes, mais elles sont présentées ci-après pour information.

140. La juste valeur des contributions en nature aux activités ordinaires, estimée d'après les contrats de location ou, en l'absence de contrat, d'après la valeur marchande estimative, est la suivante :

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<i>En milliers de CAD</i>	
Canada	24 773	25 179
Égypte	137	115
France	783	747
Pérou	842	825
Sénégal	336	270
Thaïlande	2 502	2 489
<b>Total</b>	<b>29 373</b>	<b>29 625</b>

141. Le Gouvernement du Canada fournit l'immeuble siège à l'Organisation à titre gracieux et supporte 80 % des coûts exploitation et d'entretien, et 100 % des taxes immobilières. Un montant de 1 845 000 CAD (1 899 000 CAD en 2019) du Gouvernement du Québec pour la mise à disposition de bureaux pour la Direction de la coopération technique dans la Tour Bell à Montréal est aussi inclus dans la contribution en nature du Canada susmentionnée.

142. Le Gouvernement du Mexique fournit aussi une contribution en espèces pour la location du Bureau régional de Mexico. Cette contribution s'est élevée à 440 000 CAD en 2020 (429 000 CAD en 2019) et est comprise dans les recettes indiquées dans l'État de la performance financière.

143. Les services et les déplacements du personnel sont aussi assurés gratuitement par ces États pour les activités ordinaires. Ces contributions ont été estimées à 8 646 000 CAD en 2020 (8 110 000 CAD en 2019).

### Note 3.2 : Recettes

144. Les recettes comptabilisées pour l'exercice comprennent principalement les contributions aux projets de coopération technique qui ont été mis en œuvre au cours de l'année (voir la Note 5.3 et le tableau C) et les contributions fixées. Les contributions fixées sont prélevées en partie en dollars canadiens et en partie en dollars des États-Unis pour financer une importante portion des crédits. Les recettes comptabilisées durant l'exercice sont composées comme suit :

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<i>En milliers de CAD</i>	
Contributions des États décidées par l'Assemblée	91 970	96 181
Ajustement du Fonds de roulement*	(12)	115
Écarts de change**	9 946	12 287
Augmentation de la provision pour actualisation des créances à long terme	1 145	1 241
<b>Total</b>	<b>103 049</b>	<b>109 824</b>

\* Avec les contributions supplémentaires de deux nouveaux États membres (les Tuvalu en 2017 et la Dominique en 2019) au Fonds de roulement, celui-ci a dépassé 8 millions USD à la fin de 2019. L'ajustement est fait en 2020 (début du nouveau triennat) pour ramener le Fonds de roulement à 8 millions USD.

\*\* Les écarts de change non réalisés représentent des différences positives (négatives) calculées entre les contributions budgétisées au taux budgétaire et le taux opérationnel de l'ONU lorsque les contributions sont prélevées.

145. Le tableau suivant donne les renseignements pour les autres activités génératrices de produits :

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<i>En milliers de CAD</i>	
Formation/évaluations, cours et droits d'adhésion	5 304	6 029
Vente de publications et services d'impression	4 465	5 160
Services aux délégations	2 832	2 685
Droits de licence (marchandises dangereuses)	2 618	3 003
Redevances sur publications	1 467	1 474
Sites web et produits numériques en ligne	391	408
Droit d'usage/Frais d'abonnement	990	870
Licences	634	620
Activités et symposiums, y compris les parrainages	313	3 115
Ventes du Commissariat	200	409
Ventes de périodiques/contenu publicitaire numérique	72	746
Autres	347	876
<b>Total</b>	<b>19 633</b>	<b>25 395</b>

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence négative sur d'autres activités génératrices de produits, en particulier les activités et la formation, puisque toutes les activités en présentiel ont été annulées ou reportées. Les produits tirés de la formation et des activités sont principalement attribuables aux activités virtuelles.

146. Les recettes d'autres contributions volontaires comprennent des contributions en espèces volontaires et sans conditions et les recettes progressives comptabilisées pour les contributions volontaires assorties de conditions alors que les projets sont mis en œuvre et que les conditions sont remplies. La diminution marquée est causée par la réduction globale du niveau des contributions à la suite de la flambée épidémique ainsi que par le report de certaines activités de mise en œuvre de projets du fait des restrictions relatives à la COVID.

Concernant les contributions volontaires assorties de conditions, l'OACI ne comptabilise pas les créances et le passif correspondant au moment de la signature de l'accord. Les créances ne sont comptabilisées que lorsque les donateurs confirment que les conditions sont remplies et que les autres paiements sont donc à verser. À la date de clôture, conformément à une entente de contribution signée avec l'Union européenne, un maximum de 1 064 000 EUR (équivalent à 1 668 000 CAD) peut être demandé à titre de préfinancement du projet.

## 147. Autres produits :

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<i>En milliers de CAD</i>	
Gains de change*	1 855	62
Frais de service	1 235	924
Produits d'intérêts**	798	2 267
Autres	529	506
<b>Total</b>	<b>4 417</b>	<b>3 760</b>

\* Les gains de change concernent essentiellement les différences positives découlant de la réévaluation de l'actif et du passif en CAD initialement comptabilisés dans d'autres devises.

\*\* Les produits d'intérêts excluent un montant de 1 734 000 CAD lié aux fonds non propriétaires, principalement des projets de coopération technique, puisqu'ils sont présentés comme des encaissements par anticipation et comme recettes de frais généraux d'administration dans le Fonds AOSC.

Les produits d'intérêts ont chuté brutalement du fait de la baisse des taux d'intérêt en 2020 (précisions à la Note 2.1) causée en partie par la situation économique en période de pandémie.

**Note : 3.3 Dépenses****3.3.1 Rémunérations, avantages des employés et personnel des projets**

148. Les rémunérations comprennent les traitements et salaires des employés de l'Organisation, des experts des services internationaux extérieurs et des experts d'accords d'assistance opérationnelle (OPAS) pour les projets de coopération technique. Les avantages des employés comprennent d'autres avantages payés par l'Organisation tels qu'assurance maladie, congés annuels, rapatriement, frais d'études, allocations d'affectation et de réaffectation, indemnités de cessation d'emploi et contributions de l'OACI à la CCPPNU. Le coût du personnel des projets comprend la rémunération payée par l'intermédiaire des projets de renforcement des capacités de la coopération technique de l'OACI au personnel national désigné par les gouvernements locaux et autorisés par l'OACI. Le personnel national est sélectionné conformément aux lignes directrices et au processus élaborés par la TCB afin de veiller à que le personnel des projets apporte une contribution correspondant aux résultats attendus des documents de projets pertinents.

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<i>En milliers de CAD</i>	
Administrateurs et personnel des services généraux	114 994	116 127
Consultants et sous-traitants	15 406	17 213
Experts internationaux des services extérieurs de la coopération technique	2 854	4 681
Experts de l'assistance opérationnelle – Coopération technique	5 817	5 843
Personnel des projets – Administrateurs nationaux	17 530	24 871
Personnel des projets – Soutien administratif national	1 604	2 205
Autres	899	1 178
<b>Total</b>	<b>159 104</b>	<b>172 118</b>

### 3.3.2 Contrats de sous-traitance, fournitures et matières consommables

149. Ces dépenses comprennent l'acquisition de biens et services pour fonds d'affectation spéciale, accords de services de gestion, service des achats de l'aviation civile, projets du PNUD et trousseaux de mise en œuvre (iPACK) dans le cadre d'activités de projets de coopération technique.

### 3.3.3 Charges opérationnelles générales

150. Les charges opérationnelles générales comprennent principalement la location, l'entretien et le fonctionnement de locaux, les dépenses de technologie de l'information et d'imprimerie. Aussi incluse est la dépréciation d'actifs tangibles s'élevant à 1 259 000 CAD et 327 000 CAD pour l'amortissement d'immobilisations incorporelles (932 000 CAD et 205 000 CAD, respectivement, en 2019).

### 3.3.4 Déplacements

151. Les frais de déplacement comprennent les voyages pour missions, incluant billets d'avion, allocations journalières de subsistance et frais terminaux. La diminution marquée en 2020 découle des interdictions et des restrictions de voyage et de l'annulation ou du report des missions.

### 3.3.5 Autres dépenses

152. Les autres dépenses comprennent ce qui suit :

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<i>En milliers de CAD</i>	
Pertes de change*	496	5 103
Frais bancaires	398	477
Services liés à l'ARGF pour des conférences et des séminaires	20	551
Coûts liés à des projets spéciaux de mise en œuvre	10	148
Autres	97	89
<b>Total</b>	<b>1 021</b>	<b>6 368</b>

\* Les pertes de change concernent essentiellement les différences négatives découlant de la réévaluation de l'actif et du passif en CAD initialement comptabilisés dans d'autres devises.

#### NOTE 4 : COMPARAISON ENTRE LES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET LES MONTANTS RÉELS

153. L'Assemblée de l'Organisation autorise séparément pour chaque exercice d'un triennat les dépenses en dollars canadiens pour le Programme ordinaire et le montant total indicatif des estimations budgétaires pour le Fonds AOSC du Programme de coopération technique. Ces deux budgets sont rendus publics et peuvent être ensuite modifiés par le Conseil ou par délégation de pouvoirs.

154. L'État V présente l'évolution des budgets approuvés du Programme ordinaire entre la version initiale et le budget final, et une comparaison entre le budget final et les dépenses finales budgétisées classées par objectif stratégique et par stratégie d'exécution et de soutien, conformément au § 12.1 du Règlement financier. L'État V-A fournit une comparaison entre les budgets approuvés rendus publics et les montants réels, sur une base comparable, et compare les recettes et les dépenses avec les montants réels de tous les Fonds de l'Organisation présentés dans l'état de la performance financière (État II).

155. Dans l'État V-A, l'écart entre les recettes budgétisées et les recettes réelles du Programme ordinaire (9 946 000 CAD) est principalement attribuable à la pratique de l'Organisation qui consiste à fixer les contributions en dollars canadiens (CAD) et en dollars des États-Unis (USD). Le taux de change établi pour le budget diffère du taux de change utilisé pour comptabiliser les recettes lorsque les contributions sont prélevées conformément aux normes IPSAS. Par conséquent, l'écart de change n'est pas pris en compte dans les montants réels à des fins de comparaison. Un autre écart qui n'est pas pris en compte, afin que les recettes réelles soient déterminées sur une base comparative, est composé de montants à percevoir (écart de 1 145 000 CAD).
156. Les États V et V-A comparent les enveloppes approuvées du Programme ordinaire (126 978 000 CAD) au taux budgétaire et les dépenses correspondantes pour le fonds général du Programme ordinaire au taux de change de l'ONU (102 949 000 CAD). Pour comparer le budget du Programme ordinaire et les dépenses réelles, les facteurs suivants ont été pris en compte : i) l'écart de change (9 459 000 CAD) dû à l'application du taux de change budgétaire et des taux de change de l'ONU appliqués durant l'exercice aux dépenses conformément aux normes IPSAS, ce qui porte le montant réel des dépenses aux taux budgétaires (93 490 000 CAD) ; ii) engagements non liquidés, à des fins budgétaires, qui seront liquidés uniquement au cours de l'exercice suivant (9 690 000 CAD). Ces facteurs ont pour conséquence de ramener les dépenses sur une base comparable (103 180 000 CAD) pour le Programme ordinaire. L'effet net a été un report des crédits non consommés (23 798 000 CAD).
157. Les prévisions budgétaires (finales révisées) sont aussi comparées aux montants réels qui figurent sur l'État V-A en ce qui concerne le Fonds AOSC. L'exposé de la Secrétaire générale sur les états financiers qui figure dans le présent rapport fournit des éclaircissements supplémentaires et les montants réels.
158. Un rapprochement sur une base comparable des montants réels qui figurent dans l'état de comparaison budgétaire des montants réels et des montants budgétisés (État V-A) et les montants réels qui figurent sur l'état des flux de trésorerie (État IV) pour l'exercice qui s'est achevé le 31 décembre 2020 est effectué ci-dessous :



	Opérations	Investissement	Financement	Total
<i>En milliers de CAD</i>				
Montant réel sur une base comparable [État V-A, colonne d)] :				
Recettes du Programme ordinaire	106 128			106 128
Recettes fonds AOSC	8 502			8 502
Dépenses du Programme ordinaire	(103 180)			(103 180)
Dépenses du Fonds AOSC	(10 347)			(10 347)
Différences budgétaires [État V-A, colonne c)] :				
i) Écarts de change nets sur les contributions budgétisées et les dépenses (par. 155 et 156 ci-dessus)	487			487
ii) Engagements non liquidés ne nécessitant pas de sortie de fonds (par. 156 ci-dessus)	9 690			9 690
Différences d'entités (par. 159 ci-après)	(9 390)			(9 390)
Différences de présentation (par. 160 ci-après)	(43 076)	599	(12)	(42 489)
<b>Montants réels dans l'État des flux de trésorerie (État IV)</b>	<b>(41 187)</b>	<b>599</b>	<b>(12)</b>	<b>(40 600)</b>

159. **Les différences d'entités** se produisent lorsque le processus budgétaire rendu public omet les programmes ou les Fonds qui font partie d'une entité pour laquelle des états financiers sont préparés. Les différences d'entités représentant les recettes (92 522 000 CAD) moins les dépenses (101 912 000 CAD) figurant dans l'État V-A qui sont pris en compte dans l'état de la performance financière (État II), et concernent d'autres activités régulières et les activités des projets de coopération technique. Ces activités et projets sont généralement financés par des ressources extrabudgétaires et ne sont pas pris en compte dans les processus budgétaires du Programme ordinaire et du Fonds AOSC.

160. **Les différences de présentation** sont dues aux différences de format et à la classification des modèles adoptés pour la présentation de l'état des flux de trésorerie (État IV) et l'état de comparaison des montants budgétisés et des montants réels (État V-A). L'état des flux de trésorerie est préparé en utilisant la méthode indirecte et traduit l'effet de tous les recettes et décaissements ; les états de comparaison des montants budgétisés et des montants réels présentent les recettes et les dépenses pour lesquelles les dépenses sont autorisées par l'Assemblée et le Conseil. Étant donné que les états couvrent le même exercice, il n'y a pas de différences temporelles.

## NOTE 5 : INFORMATION SECTORIELLE

### Note 5.1 : État de la situation financière et état de la performance financière par secteur

161. L'information sectorielle est requise par les IPSAS et est décrite à la Note 1. Les tableaux ci-dessous présentent la situation financière et la performance financière par secteur. Certaines activités entre

les deux secteurs, secteur des activités ordinaires et secteur des activités des projets de coopération technique (« secteur TCP »), conduisent à des opérations comptables qui créent des soldes de recettes et de dépenses intersectorielles dans les états financiers. Les opérations intersectorielles sont indiquées dans les rapports sur les secteurs afin de présenter ces opérations comptables avec exactitude ; elles sont ensuite supprimées pour le rapprochement avec les États I et II.

162. Le secteur des activités ordinaires comprend des recettes d'honoraires d'administration de 6,2 millions CAD (7,5 millions CAD en 2019) imputées par le Fonds AOSC aux projets de coopération technique. Un montant équivalent est inclus à titre de frais généraux d'administration, de frais de déplacement et autres charges dans le secteur des projets de coopération technique. Les honoraires d'administration sont calculés en fonction des pourcentages convenus dans les accords de projets de coopération technique. Le secteur des activités ordinaires vire une partie des contributions volontaires aux projets de coopération technique pour la mise en œuvre dans le pays. De tels virements, qui s'élèvent à 2,7 millions CAD (1,7 million CAD en 2019), sont indiqués comme recettes de contributions dans le secteur des projets de coopération technique et comme autres dépenses dans le secteur des activités ordinaires. Le montant dû au secteur des projets de coopération technique par le secteur des activités ordinaires au 31 décembre 2020 s'élevait à 229 000 CAD (240 000 CAD au 31 décembre 2019). Ces montants sont supprimés pour la présentation.

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**  
**PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SECTEUR**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2020**  
(en milliers de CAD)

NOTE 5.2

	Notes	Activités ordinaires		Activités des projets de coopération technique		Élimination		Total	
		2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
<b>ACTIFS</b>									
<b>ACTIFS COURANTS</b>									
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	132 866	119 812	169 714	223 368			302 580	343 180
Investissements	2.1			3 224	3 185			3 224	3 185
Contributions à recevoir des États membres	2.2	4 081	16 599					4 081	16 599
Soldes inter-secteurs		229			240	( 229)	( 240)		
Créances et avances	2.3	5 998	7 773	4 662	4 811			10 660	12 584
Stocks	2.4	617	696					617	696
Autres	2.3	1 245	1 670	6	4			1 251	1 674
		145 036	146 550	177 606	231 608	( 229)	( 240)	322 413	377 918
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>									
Contributions à recevoir des États membres	2.2	5 006	4 322					5 006	4 322
Créances et avances	2.3	259	312					259	312
Immobilisations corporelles	2.5	5 761	6 369					5 761	6 369
Immobilisations incorporelles	2.6	2 923	2 003					2 923	2 003
		13 949	13 006					13 949	13 006
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		158 985	159 556	177 606	231 608	( 229)	( 240)	336 362	390 924
<b>PASSIFS</b>									
<b>PASSIFS COURANTS</b>									
Avances reçues	2.8	22 946	25 953	166 214	216 472			189 160	242 425
Montants à payer et passifs échus	2.9	21 624	30 331	8 911	12 989			30 535	43 320
Avantages du personnel	2.10	5 742	5 508	2 243	2 140			7 985	7 648
Soldes inter-secteurs			240	229		( 229)	( 240)		
Crédits aux gouvernements contractants/fournisseurs de service	2.11	1 594	1 635					1 594	1 635
		51 906	63 667	177 597	231 601	( 229)	( 240)	229 274	295 028
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>									
Avantages du personnel	2.10	211 685	164 329					211 685	164 329
		211 685	164 329					211 685	164 329
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		263 591	227 996	177 597	231 601	( 229)	( 240)	440 959	459 357
<b>ACTIF NET</b>									
Déficit cumulé	2.12	(75 662)	(71 540)					(75 662)	(71 540)
Réserves	2.12	(28 944)	3 100	9	7			(28 935)	3 107
<b>ACTIF NET (DÉFICIT CUMULÉ)</b>		(104 606)	(68 440)	9	7			(104 597)	(68 433)
<b>TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET</b>		158 985	159 556	177 606	231 608	( 229)	( 240)	336 362	390 924

Les chiffres ayant été arrondis leur somme ne correspond pas toujours au total.

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**  
**PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SECTEUR**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020**  
(en milliers de CAD)

NOTE 5.3

	Notes	Activités ordinaires		Activités des projets de coopération technique		Élimination		Total	
		2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
<b>PRODUITS</b>									
Contributions aux accords de projets	3.2	84		74 943	139 868	(2 740)	(1 696)	72 287	138 172
Contributions fixées	3.2	103 049	109 824					103 049	109 824
Autres activités génératrices de produits	3.2	19 633	25 395					19 633	25 395
Autres contributions volontaires	3.2	16 569	16 511					16 569	16 511
Recettes d'honoraires d'administration		7 287	11 010			(6 144)	(7 366)	1 143	3 644
Autres produits	3.2	3 582	3 533	886	410	(51)	(183)	4 417	3 760
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>150 204</b>	<b>166 273</b>	<b>75 829</b>	<b>140 278</b>	<b>(8 935)</b>	<b>(9 245)</b>	<b>217 098</b>	<b>297 306</b>
<b>CHARGES</b>									
Traitements et avantages du personnel	3.3	127 887	129 840	31 217	42 278			159 104	172 118
Contrats de sous-traitance, fournitures et matières consommables	3.3	23	2 863	36 662	83 928			36 685	86 791
Frais généraux de fonctionnement	3.3	14 782	18 884	705	1 109			15 487	19 993
Déplacements	3.3	1 620	10 667	760	3 443	(51)	(183)	2 329	13 927
Réunions		491	2 679					491	2 679
Formation				92	1 390			92	1 390
Frais généraux d'administration				6 182	7 372	(6 182)	(7 372)		
Autres charges	3.3	3 512	7 300	211	758	(2 702)	(1 690)	1 021	6 368
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>148 315</b>	<b>172 233</b>	<b>75 829</b>	<b>140 278</b>	<b>(8 935)</b>	<b>(9 245)</b>	<b>215 209</b>	<b>303 266</b>
<b>EXCÉDENT/(DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>		<b>1 889</b>	<b>(5 960)</b>					<b>1 889</b>	<b>(5 960)</b>

Les chiffres ayant été arrondis leur somme ne correspond pas toujours au total.

**NOTE 6 : ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS****Note 6.1 : Engagements**

163. Les engagements en matière de location se rapportent principalement aux locaux de l'OACI.

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<i>En milliers de CAD</i>	
Obligations locatives liées à l'immeuble du siège :		
Moins d'un an	94	96
1 – 5 ans	205	306
Après 5 ans	-	-
<b>Total des obligations locatives</b>	<b>299</b>	<b>402</b>

164. Les engagements en matière de location ci-dessus comprennent la portion de 30 % du loyer payable par l'OACI pour le bureau de Mexico. Au 31 décembre 2020, l'OACI n'a aucun autre loyer à payer pour l'immeuble du siège ou ceux des bureaux régionaux, comme il ressort des Notes 2.5 et 3.1.

165. Les futures recettes minimales liées aux contrats de location simple non résiliables s'élèvent au total à 2,3 millions CAD pour 2020 (2,2 millions CAD en 2019). Ces recettes de location proviennent de la location de locaux aux délégations.

166. En vertu d'un accord entre l'OACI et la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC), la CEAC occupe un immeuble dont la France est propriétaire à 54 % et l'OACI, à 46 %. La CEAC rembourse l'OACI pour l'utilisation de l'immeuble en fonction du pourcentage d'occupation. Cette entente a pris fin le 31 décembre 2020. La décision concernant la location future éventuelle des lieux n'a pas encore été prise.

167. À la fin de l'exercice, les engagements, financés par le budget ordinaire, pour les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les biens et services faisant l'objet d'un contrat, mais non encore fournis, sont présentés ci-dessous :

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<i>En milliers de CAD</i>	
Immobilisations corporelles	1 445	1 631
Immobilisations incorporelles	357	1 695
Biens et services	2 776	3 015
<b>Total des engagements contractuels ouverts</b>	<b>4 578</b>	<b>6 341</b>

**Note 6.2 : Obligations légales ou éventualités**

168. Conformément aux IPSAS, les passifs éventuels sont communiqués pour les réclamations en cours lorsque la probabilité d'une obligation et la dépense potentielle des ressources ne peuvent être mesurées avec une fiabilité suffisante. Au 31 décembre 2020, des réclamations concernant l'administration de la justice ont été présentées par d'anciens fonctionnaires de l'OACI, pour lesquelles il a été déterminé qu'il est possible, mais non probable, qu'elles puissent donner lieu à une décision favorable aux requérants. Les cas en sont encore au début des procédures, et il n'y a pas suffisamment d'informations pour estimer si ces réclamations auront des conséquences importantes pour l'OACI à la date de clôture.

169. L'Organisation a été l'objet d'un certain nombre de poursuites et de revendications concernant des projets de coopération technique en Amérique du Sud. Il s'agit surtout de revendications de personnes qui demandent des paiements additionnels en vertu de la législation locale du travail, au-delà de ce qui était prévu dans leur contrat d'emploi. Les revendications s'élèvent au total à 2,6 millions USD (2,6 millions USD au 31 décembre 2019). Il est peu probable que l'OACI doive supporter des conséquences financières, étant donné que les gouvernements concernés se sont engagés dans le projet.
170. Conformément au § 5.6 du Règlement financier, la Secrétaire générale est autorisée à reporter à l'exercice suivant tout crédit non utilisé, jusqu'à concurrence de 10 % des crédits votés pour chaque objectif stratégique ou stratégie d'exécution de soutien. Un report de plus de 10 %, comme il est indiqué dans l'État V, est soumis à l'approbation du Conseil en juin 2021.

#### NOTE 7 : INFORMATION CONCERNANT LES PARTIES LIÉES ET LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

##### Note 7.1: Principaux dirigeants

	Nombre de personnes (personnes/années)	Traitements et ajustements de poste	Indemnités	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Avances sur indemnités	Prêts non remboursés
<i>(en milliers de CAD)</i>							
<b>Année 2020</b>	12	2 594	526	838	3 958	16	—
<b>Année 2019</b>	12	2 863	337	909	4 109	16	—

171. Les principaux dirigeants (d'après la définition de la norme IPSAS 20) sont i) les membres de l'organe directeur de l'Organisation, dont son président, et ii) les membres du Groupe de gestion de haut niveau (SMG) du Secrétariat. Le Conseil se compose de 36 États membres, sans désignation de personnes spécifiques. Le Groupe de gestion de haut niveau comprend le responsable du Secrétariat, à savoir la Secrétaire générale ; les directeurs au siège ; et un certain nombre de chefs relevant directement de la Secrétaire générale. Les principaux dirigeants ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de l'OACI et d'établir les politiques. La rémunération totale indiquée ci-dessus est versée au Président du Conseil et aux membres du Groupe de gestion de haut niveau.
172. La rémunération globale payée aux principaux dirigeants comprend le traitement net, l'ajustement de poste, des indemnités telles que l'indemnité de représentation, la prime de rapatriement, l'indemnité pour frais d'études, ainsi que les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et au régime d'assurance maladie. Les avances relatives aux indemnités sont constituées des avances sur les indemnités pour frais d'études.
173. Les principaux dirigeants ont également droit à des prestations postérieures à l'emploi (Note 2.10) au même titre que les autres employés. Ces prestations ne pouvant être précisément quantifiées sur une base individuelle, elles ne sont pas comprises dans le tableau ci-dessus.
174. Les principaux dirigeants sont des participants ordinaires à la CCPNU, à l'exception d'un certain nombre de fonctionnaires des catégories D-2 et supérieures, qui ne participent pas à la CCPNU. Les montants versés par l'OACI en remplacement des cotisations au régime, qui représentent 15,8 % de la rémunération considérée aux fins de la pension, sont inclus dans la rémunération totale.

**Note 7.2 : Opérations entre parties liées**

175. À moins d'indication contraire dans les présents états des recettes d'opérations sans contrepartie directe, y compris les contributions en nature, toutes les opérations effectuées avec des tiers, notamment des organismes des Nations Unies, sont réalisées à leur juste valeur dans des conditions normales de concurrence.

**NOTE 8 : COVID-19 ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE**

176. En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que la flambée de COVID-19 était une pandémie mondiale. En réaction, l'OACI a activé le Plan de continuité des activités avec l'introduction du télétravail et des réunions virtuelles pendant la plus grande partie de l'année 2020 au siège et dans la plupart des bureaux régionaux. Les déplacements non essentiels ont été suspendus et les programmes des travaux reclassés dans l'ordre des priorités, en conséquence. L'incidence de la pandémie et les mesures qui satisfont aux critères de comptabilisation avant le 31 décembre 2020 ont été comptabilisées et présentées au besoin dans les états financiers.

La date de clôture d'exercice de l'OACI est le 31 décembre 2020. Avant la signature des présents états financiers par la Secrétaire générale, l'incidence de la pandémie actuelle de COVID-19 a été évaluée plus précisément, et il a été conclu que les hypothèses selon le principe de la comptabilité d'entreprise pérenne continuent d'être vérifiées et qu'il n'y a aucune indication selon laquelle cela pourrait avoir un effet sur les estimations comptables actuelles qui figurent dans les états financiers. Étant donné que la pandémie a créé des incertitudes supplémentaires quant à son incidence sur l'atonie de la situation économique mondiale au moment de la date de clôture à l'OACI et après, l'Organisation continue de suivre la situation de très près et d'ajuster ses opérations en conséquence.

Aucun autre événement important n'est survenu entre la date de clôture et la date d'autorisation de publication des états financiers qui aurait pu avoir une incidence sur les présents états.

**NOTE 9 : RECLASSEMENT**

177. Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'année en cours. Des chiffres comparatifs des États I et IV, de la Position financière par secteur et du tableau C ont été reclassés pour être conformes à la présentation adoptée dans la période courante pour les investissements, qui a abouti à un reclassement du poste trésorerie et l'équivalent de trésorerie à celui des investissements. Des chiffres comparatifs sur la composition détaillée des créances et des avances présentés dans la Note 2.3 ont aussi été reclassés pour plus de clarté.





**PARTIE IV : TABLEAUX  
(NON AUDITÉS)**



## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Tableau A

 ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR FONDS  
 ACTIFS, PASSIFS ET ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET  
 PRODUITS, CHARGES ET EXCÉDENT(DÉFICIT) POUR 2020  
 (en milliers de CAD)

	Budget ordinaire	Fonds d'immobilisation	Fonds renouvelable	Fonds ARGF	Fonds des dépenses des services d'administration et de fonctionnement	Activités AVSEC	Fonds du Plan AFI	Fonds pour l'environnement	Fonds de financement collectif
<b>ACTIFS</b>									
<b>ACTIFS COURANTS</b>									
Trésorerie et équivalents de trésorerie	73 325		1 530	11 954	14 116	10 091	624	2 264	1 573
Contributions à recevoir des États membres	4 081								
Soldes inter-fonds				1 395					
Créances et avances	1 470			3 583	47	144			21
Stocks				617					
Autres	1 093			92	60				
	<u>79 969</u>		<u>1 530</u>	<u>17 641</u>	<u>14 223</u>	<u>10 235</u>	<u>624</u>	<u>2 264</u>	<u>1 594</u>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>									
Contributions à recevoir des États membres	5 006								
Créances et avances	259								
Immobilisations corporelles		5 761							
Immobilisations incorporelles		2 923							
	<u>5 265</u>	<u>8 684</u>							
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<u>85 234</u>	<u>8 684</u>	<u>1 530</u>	<u>17 641</u>	<u>14 223</u>	<u>10 235</u>	<u>624</u>	<u>2 264</u>	<u>1 594</u>
<b>PASSIFS</b>									
<b>PASSIFS COURANTS</b>									
Avances reçues	10 016			2 958	3				
Montants à payer et passifs échus	19 542			910	242	1	4	202	
Avantages du personnel			5 742						
Soldes inter-fonds	969				197				
Crédits aux gouvernements contractants/fournisseurs de services									1 594
	<u>30 527</u>		<u>5 742</u>	<u>3 868</u>	<u>442</u>	<u>1</u>	<u>4</u>	<u>202</u>	<u>1 594</u>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>									
Avantages du personnel			211 685						
			<u>211 685</u>						
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<u>30 527</u>		<u>217 427</u>	<u>3 868</u>	<u>442</u>	<u>1</u>	<u>4</u>	<u>202</u>	<u>1 594</u>
<b>ACTIF NET</b>									
Excédents/(déficit) cumulé	24 814	8 684	(143 096)	47	13 781	10 234	620	2 062	(0)
Réserves	29 893		(72 801)	13 726					
<b>ACTIF NET (DÉFICIT CUMULÉ)</b>	<u>54 707</u>	<u>8 684</u>	<u>(215 897)</u>	<u>13 773</u>	<u>13 781</u>	<u>10 234</u>	<u>620</u>	<u>2 062</u>	<u>(0)</u>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET DE L'ACTIF NET</b>	<u>85 234</u>	<u>8 684</u>	<u>1 530</u>	<u>17 641</u>	<u>14 223</u>	<u>10 235</u>	<u>624</u>	<u>2 264</u>	<u>1 594</u>
<b>PRODUITS</b>									
Contributions aux accords de projets									
Contributions fixées	103 049								
Autres activités génératrices de produits				20 139					(5)
Autres contributions volontaires						3 234		637	
Recettes d'honoraires d'administration					7 352				
Autres produits	12 765	1 904	3 057	151	1 149	154	6	111	10
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<u>115 814</u>	<u>1 904</u>	<u>3 057</u>	<u>20 290</u>	<u>8 501</u>	<u>3 388</u>	<u>6</u>	<u>748</u>	<u>5</u>
<b>CHARGES</b>									
Traitements et avantages du personnel et personnel des projets	90 764		12 579	12 002	10 158	1 747	40	298	5
Contrats de sous-traitance, fournitures et matières consommables	290			182					
Charges opérationnelles générales	10 449	1 586		12 341	165	3	3	15	
Déplacements	947			333	16	134	19		
Réunions	409			1		4	24	4	
Frais généraux d'administration				133		159		6	
Autres charges	90			145	8	215	14		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<u>102 949</u>	<u>1 586</u>	<u>12 579</u>	<u>25 137</u>	<u>10 347</u>	<u>2 262</u>	<u>100</u>	<u>323</u>	<u>5</u>
<b>EXCÉDENT NET/(DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	<u>12 865</u>	<u>318</u>	<u>(9 522)</u>	<u>(4 847)</u>	<u>(1 846)</u>	<u>1 126</u>	<u>(94)</u>	<u>425</u>	<u>(0)</u>

Les chiffres ayant été arrondis leur somme ne correspond pas toujours au total.

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Tableau A  
(suite)ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR FONDS  
ACTIFS, PASSIFS ET ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET  
PRODUITS, CHARGES ET EXCÉDENT(DÉFICIT) POUR 2020  
(en milliers de CAD)

	Fonds de mobilisation des ressources	Répertoire des clés publiques	Bureau régional auxiliaire	Fonds pour la sécurité (SAFE)	Autres fonds	Total	Élimination	2020	2019
<b>ACTIFS</b>									
<b>ACTIFS COURANTS</b>									
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 701	2 231	1 549	2 938	7 970	132 866		132 866	119 812
Contributions à recevoir des États membres						4 081		4 081	16 599
Soldes inter-fonds						1 395	(1 166)	229	
Créances et avances		662			71	5 998		5 998	7 773
Stocks						617		617	696
Autres			(0)			1 245		1 245	1 670
	<u>2 701</u>	<u>2 893</u>	<u>1 549</u>	<u>2 938</u>	<u>8 041</u>	<u>146 202</u>	<u>(1 166)</u>	<u>145 036</u>	<u>146 550</u>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>									
Contributions à recevoir des États membres						5 006		5 006	4 322
Créances et avances						259		259	312
Immobilisations corporelles						5 761		5 761	6 369
Immobilisations incorporelles						2 923		2 923	2 003
						<u>13 949</u>		<u>13 949</u>	<u>13 006</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<u>2 701</u>	<u>2 893</u>	<u>1 549</u>	<u>2 938</u>	<u>8 041</u>	<u>160 151</u>	<u>(1 166)</u>	<u>158 985</u>	<u>159 556</u>
<b>PASSIFS</b>									
<b>PASSIFS COURANTS</b>									
Avances reçues		2 310			618	15 905	7 041	22 946	25 953
Montants à payer et passifs échus	117	583	5	2	16	21 624		21 624	30 331
Avantages du personnel						5 742		5 742	5 508
Soldes inter-fonds						1 166	(1 166)		240
Crédits aux gouvernements contractants/ fournisseurs de services						1 594		1 594	1 635
	<u>117</u>	<u>2 893</u>	<u>5</u>	<u>2</u>	<u>634</u>	<u>46 031</u>	<u>5 875</u>	<u>51 906</u>	<u>63 667</u>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>									
Avantages du personnel						211 685		211 685	164 329
						<u>211 685</u>		<u>211 685</u>	<u>164 329</u>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<u>117</u>	<u>2 893</u>	<u>5</u>	<u>2</u>	<u>634</u>	<u>257 716</u>	<u>5 875</u>	<u>263 591</u>	<u>227 996</u>
<b>ACTIF NET</b>									
Excédents/(déficit) cumulé	2 584	(0)	1 544	2 936	7 169	(68 621)	(7 041)	(75 662)	(71 540)
Réserves						238		(28 944)	3 100
<b>ACTIF NET (DÉFICIT CUMULÉ)</b>	<u>2 584</u>	<u>(0)</u>	<u>1 544</u>	<u>2 936</u>	<u>7 407</u>	<u>(97 565)</u>	<u>(7 041)</u>	<u>(104 606)</u>	<u>(68 440)</u>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET DE L'ACTIF NET</b>	<u>2 701</u>	<u>2 893</u>	<u>1 549</u>	<u>2 938</u>	<u>8 041</u>	<u>160 151</u>	<u>(1 166)</u>	<u>158 985</u>	<u>159 556</u>
<b>PRODUITS</b>									
Contributions aux accords de projets		84				84		84	
Contributions fixées						103 049		103 049	109 824
Autres activités génératrices de produits					137	20 271	(638)	19 633	25 395
Autres contributions volontaires	729	2 582	1 146	1 160	2 456	11 944	4 625	16 569	16 511
Recettes d'honoraires d'administration						7 352	(65)	7 287	11 010
Autres produits	36	22	38	25	478	19 906	(16 324)	3 582	3 533
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<u>765</u>	<u>2 688</u>	<u>1 184</u>	<u>1 185</u>	<u>3 071</u>	<u>162 606</u>	<u>(12 402)</u>	<u>150 204</u>	<u>166 273</u>
<b>CHARGES</b>									
Traitements et avantages du personnel et personnel de projet et matières consommables	9	2 515	326	1	2 548	132 991	(5 104)	127 887	129 840
Contrats de sous-traitance, fournitures et matières consommables			11			484	(461)	23	2 863
Charges opérationnelles générales	2	31	433	252	366	25 646	(10 864)	14 782	18 884
Déplacements	43		3	(2)		1 620		1 620	10 667
Réunions	23		(1)			491		491	2 679
Frais généraux d'administration	(156)	91	3	67	238	541	(541)		
Autres charges	2 366	51	4	367	309	3 569	(57)	3 512	7 300
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<u>2 287</u>	<u>2 688</u>	<u>779</u>	<u>685</u>	<u>3 615</u>	<u>165 342</u>	<u>(17 027)</u>	<u>148 315</u>	<u>172 233</u>
<b>EXCÉDENT NET/(DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	<u>(1 522)</u>	<u>(0)</u>	<u>405</u>	<u>500</u>	<u>(544)</u>	<u>(2 736)</u>	<u>4 625</u>	<u>1 889</u>	<u>(5 960)</u>

Les chiffres ayant été arrondis leur somme ne correspond pas toujours au total.

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Tableau B

PROGRAMME ORDINAIRE  
CONTRIBUTIONS À PERCEVOIR DES ÉTATS MEMBRES ET CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION  
AU 31 DÉCEMBRE 2020  
(en milliers de CAD)

Résolutions de l'Assemblée A40-30, A40-31 et A40-34	Fonds général								Contributions reçues par anticipation		
	Barème 2020	Contributions 2020	Contributions reçues pour 2020	Solde de contributions à recevoir pour 2020	Solde de contributions à recevoir pour les exercices précédents	Total des soldes à recevoir	Taux de change cumulatif	Total ajusté des soldes à recevoir			
Afghanistan	0.06	61			61	65		126	(2)	124	
Afrique du Sud	0.29	285	285								
Albanie	0.06	61	61								
Algérie	0.11	110	110								
Allemagne	5.08	5 135	5 135								
Andorre	0.06	61	61								
Angola (*)	0.08	80	(1)		82	109		190		190	
Antigua-et-Barbuda (**)	0.06	61			61	1 182		1 243	180	1 422	
Arabie saoudite	1.04	1 052	1 052								778
Argentine	0.70	714	714								
Arménie	0.06	61	61								64
Australie	1.91	1 931	1 931								2 024
Autriche	0.55	555	555								
Azerbaïdjan	0.07	72	72								
Bahamas	0.06	61	61								
Bahreïn	0.09	92	92								
Bangladesh	0.09	93	93								
Barbade	0.06	61	61								
Bélarus	0.06	61	61								
Belgique	0.70	707	707								
Belize	0.06	61			61			61	(1)	61	
Bénin	0.06	61	61								
Bhoutan	0.06	61	61								
Bolivie (État plurinational de)	0.06	61	26		35			35		35	
Bosnie-Herzégovine	0.06	61	61								
Botswana	0.06	61			61			61	(1)	61	
Brésil	2.27	2 243	2 243								71
Brunéi Darussalam	0.06	61	61								
Bulgarie	0.06	61	61								
Burkina Faso	0.06	61	61								
Burundi	0.06	61			61			61	(1)	61	
Cabo Verde	0.06	61	61								
Cambodge	0.06	61	61			13		13	4	17	
Cameroun	0.06	61	61								
Canada	2.51	2 548	2 548								2 659
Chili	0.41	417	417								
Chine	11.39	11 969	11 969								
Chypre	0.06	61	61								
Colombie	0.32	327	327								
Comores	0.06	61	61								
Congo	0.06	61	61								
Costa Rica	0.06	61	61								64
Côte d'Ivoire	0.06	61	61								
Croatie	0.06	60	60								1
Cuba	0.06	61	61								
Danemark	0.42	425	425								
Djibouti (*)	0.06	61			61	787		848	140	988	
Dominique (**)	0.06	61			61	50		111	(2)	109	
Égypte	0.23	235	235								244
El Salvador	0.06	61	61								
Émirats arabes unis	2.17	2 203	2 203								
Équateur	0.07	71	71								4
Érythrée	0.06	61			61	77		139	(2)	136	
Espagne	1.78	1 788	1 788								
Estonie	0.06	61	61								
Eswatini	0.06	61	60		1			1		1	
États-Unis	20.50	20 920	20 836		84			84		84	
Éthiopie	0.22	230	230								
Fédération de Russie	2.23	2 216	2 216								13
Fidji	0.06	61	61								
Finlande	0.41	416	416								434
France	3.66	3 681	3 681								
Gabon	0.06	61	61								
Gambie	0.06	61			61	153		214	(2)	212	
Géorgie	0.06	61	61			25		25	7	32	

IV - 4  
ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Tableau B suite

PROGRAMME ORDINAIRE  
CONTRIBUTIONS À PERCEVOIR DES ÉTATS MEMBRES ET CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION  
AU 31 DÉCEMBRE 2020  
(en milliers de CAD)

Résolutions de l'Assemblée A40-30, A40-31 et A40-34	Fonds général					Total des soldes à recevoir	Taux de change cumulé	Total ajusté des soldes à recevoir	Contributions reçues par anticipation
	Barème 2020	Contributions 2020	Contributions reçues pour 2020	Solde de contributions à recevoir pour 2020	Solde de contributions à recevoir pour les exercices précédents				
Ghana	0.06	61	61						
Grèce	0.28	278	278						
Grenade	0.06	61	61			363	363	25	388
Guatemala	0.06	61		61		177	239	(3)	236
Guinée (*)	0.06	61		61		138	199	20	219
Guinée-Bissau	0.06	61	61						
Guinée équatoriale	0.06	61	61						
Guyana	0.06	61	61						
Haïti	0.06	61		61		276	338	(4)	333
Honduras	0.06	61	61						
Hongrie	0.23	240	240						244
Îles Cook	0.06	61	61						
Îles Marshall	0.06	61	60	1		1		1	
Îles Salomon	0.06	61	36	25		25	(1)	25	
Inde	0.95	979	979						1 006
Indonésie (**)	0.59	605		605		605	(6)	600	
Iran (République islamique d')	0.34	342	(4)	347	1 147	1 493	(20)	1 473	
Iraq	0.10	103	29	74		74		74	
Irlande	0.72	746	746						
Islande	0.08	84	84						
Israël	0.43	440	440						194
Italie	2.44	2 454	2 454						
Jamaïque	0.06	61	61						
Japon	6.64	6 677	6 677						
Jordanie	0.06	61	61						
Kazakhstan	0.15	151	151						
Kenya	0.06	60	60						28
Kirghizistan	0.06	61	35	26		26		26	
Kiribati	0.06	61	61						
Koweït	0.21	210	210						8
La Macédoine du Nord	0.06	61	61						
Lesotho	0.06	61		61		61	(1)	61	
Lettonie	0.06	61	61						64
Liban	0.06	61		61		61	(1)	61	
Libéria (*)	0.06	61		61		168	229	28	257
Libye	0.06	56	(5)	61		387	448	(10)	439
Lituanie	0.06	61	61						64
Luxembourg	0.28	286	286						
Madagascar	0.06	61	61						
Malaisie	0.52	522	522						
Malawi	0.06	61		61		832	893	74	968
Maldives	0.06	61	61						
Malï	0.06	61	61						
Malte	0.06	61	61						
Maroc	0.12	123	123						
Maurice	0.06	61	61						64
Mauritanie	0.06	61	61						
Mexique	1.10	1 115		1 115		1 115	(11)	1 104	
Micronésie (États fédérés de)	0.06	61		61		353	414	(1)	413
Monaco	0.06	61	61						
Mongolie	0.06	61	61						
Monténégro	0.06	61	61						
Mozambique	0.06	61	61						
Myanmar	0.06	61	60	1		1		1	
Namibie	0.06	61	61						
Nauru	0.06	61	61						
Népal	0.06	61	61						
Nicaragua	0.06	61		61		61	(1)	61	
Niger	0.06	61	61						
Nigéria	0.18	186	186						
Norvège	0.66	662	662						
Nouvelle-Zélande	0.34	350	350						365
Oman	0.15	155	155						159
Ouganda	0.06	61	61						36

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Tableau B suite

PROGRAMME ORDINAIRE  
CONTRIBUTIONS À PERCEVOIR DES ÉTATS MEMBRES ET CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION  
AU 31 DÉCEMBRE 2020  
(en milliers de CAD)

États membres Résolutions de l'Assemblée A40-30, A40-31 et A40-34	Fonds général					Total des soldes à recevoir	Taux de change cumulatif	Total ajusté des soldes à recevoir	Contributions reçues par anticipation
	Barème 2020	Contributions 2020	Contributions reçues pour 2020	Solde de contributions à recevoir pour 2020	Solde de contributions à recevoir pour les exercices précédents				
Ouzbékistan	0.06	61	61						
Pakistan	0.16	166	75	91		91		91	
Palaos	0.06	61		61	622	683	17	700	
Panama	0.12	122	122						
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0.06	61		61	106	167	(2)	165	
Paraguay	0.06	61	61						
Pays-Bas	1.43	1 442	1 442						
Pérou	0.19	197	197						
Philippines	0.35	362	362						
Pologne	0.60	609	609						
Portugal	0.37	373	373						
Qatar	1.05	1 093	1 093						
République arabe syrienne	0.06	61		61	410	471	6	477	
République centrafricaine	0.06	61	61						
République de Corée	2.21	2 255	2 255						
République démocratique du Congo	0.06	61		61	83	145	(2)	142	
République démocratique populaire lao	0.06	61	61						
République de Moldova	0.06	61	61						64
République dominicaine	0.06	61	61						64
République populaire démocratique de Corée	0.06	61		61		61	(1)	61	
République-Unie de Tanzanie	0.06	61	61						
Roumanie	0.15	154	154						
Royaume-Uni	4.19	4 262	4 262						
Rwanda	0.06	61	61						
Sainte-Lucie	0.06	61	61						
Saint-Kitts-et-Nevis	0.06	61	61						
Saint-Marin	0.06	61	61						
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0.06	61		61	96	157	(2)	154	
Samoa	0.06	61	61						
Sao Tomé-et-Principe	0.06	61		61	953	1 014	111	1 124	
Sénégal	0.06	61	61						
Serbie	0.06	61	61						
Seychelles	0.06	61		61		61	(1)	61	
Sierra Leone (*)	0.06	61		61	39	100	11	111	
Singapour	0.93	939	939						985
Slovaquie	0.11	112	112						117
Slovénie	0.06	61	61						
Somalie	0.06	61	61						
Soudan	0.06	61	13	48		48		48	
Soudan du Sud	0.06	61		61	340	401	(3)	398	
Sri Lanka	0.08	82	82						
Suède	0.67	679	679						
Suisse	1.01	1 026	1 026						
Suriname	0.06	61		61	241	302	(6)	297	
Tadjikistan	0.06	61	11	50		50	(1)	50	
Tchad	0.06	61	61						
Tchéquie	0.24	241	241						
Thaïlande	0.58	590	590						
Timor-Leste	0.06	61		61		61	(1)	61	
Togo	0.06	61	61						
Tonga	0.06	61		61	89	150	(2)	148	
Trinité-et-Tobago	0.06	61	61						64
Tunisie	0.06	61	55	6		6		6	
Turkménistan	0.06	61		61		61	(1)	61	
Turquie	1.60	1 662	1 662						

IV - 6  
ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Tableau B suite

PROGRAMME ORDINAIRE  
CONTRIBUTIONS À PERCEVOIR DES ÉTATS MEMBRES ET CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION  
AU 31 DÉCEMBRE 2020  
(en milliers de CAD)

États membres Résolutions de l'Assemblée A40-30, A40-31 et A40-34	Fonds général					Total des soldes à recevoir	Taux de change cumulatif	Total ajusté des soldes à recevoir	Contributions reçues par anticipation
	Barème 2020	Contributions 2020	Contributions reçues pour 2020	Solde de contributions à recevoir pour 2020	Solde de contributions à recevoir pour les exercices précédents				
Tuvalu	0.06	61		61		61	(1)	60	
Ukraine	0.08	79	79						
Uruguay	0.06	61		61		61	(1)	61	
Vanuatu	0.06	61	60	1		1		1	
Venezuela (République bolivarienne du)	0.51	530	464	67		67	(2)	65	
Viet Nam	0.18	188	188						
Yémen	0.06	61		61	65	126	(2)	124	
Zambie	0.06	61	36	25		25	(1)	25	
Zimbabwe	0.06	61		61		61	(1)	61	
l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie (1)						501		653	
TOTAL (***)	100.00	101 904	96 958	4 946	9 846	14 792	680	15 472	9 880

**Note 1 :** Le montant imputable à la dette de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie reste à déterminer.

\* États qui n'ont pas respecté les termes de leurs accords au 31 décembre 2020.

\*\* Les montants des années précédentes incluent le Fonds de roulement.

\*\*\* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.



## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Tableau C

ACTIVITÉS DES PROJETS DE COOPÉRATION TECHNIQUE PAR GROUPES DE FONDS  
 ACTIFS, PASSIFS ET ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET  
 PRODUITS, CHARGES ET EXCÉDENT(DÉFICIT) POUR 2020  
 (en milliers de CAD)

	<u>Programme des Nations Unies pour le développement</u>	<u>Fonds d'affectation spéciale, Accords de service de gestion et autres</u>	<u>Fonds du Service des achats d'aviation civile</u>	<u>Élimination</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<b>ACTIFS</b>						
<b>ACTIFS COURANTS</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie		164 693	5 021		169 714	223 368
Investissements		3 224			3 224	3 185
Soldes inter-fonds		580		( 580)		240
Créances et avances	842	3 731	89		4 662	4 811
Autres		6			6	4
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>842</b>	<b>172 234</b>	<b>5 110</b>	<b>( 580)</b>	<b>177 606</b>	<b>231 608</b>
<b>PASSIFS</b>						
<b>PASSIFS COURANTS</b>						
Avances reçues		161 104	5 110		166 214	216 472
Montants à payer et passifs échus	28	8 883			8 911	12 989
Avantages du personnel	18	2 225			2 243	2 140
Soldes inter-fonds	809			( 580)	229	
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>855</b>	<b>172 212</b>	<b>5 110</b>	<b>( 580)</b>	<b>177 597</b>	<b>231 601</b>
<b>ACTIF NET</b>						
Réserves*	( 13)	22			9	7
<b>ACTIF NET (DÉFICIT CUMULÉ)</b>	<b>( 13)</b>	<b>22</b>			<b>9</b>	<b>7</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET DE L'ACTIF NET</b>	<b>842</b>	<b>172 234</b>	<b>5 110</b>	<b>( 580)</b>	<b>177 606</b>	<b>231 608</b>
<b>PRODUITS</b>						
Contributions aux accords de projets		73 890	1 053		74 943	139 868
Autres produits		886			886	410
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>74 776</b>	<b>1 053</b>		<b>75 829</b>	<b>140 278</b>
<b>CHARGES</b>						
Traitements, avantages du personnel et personnel des projets		31 198	19		31 217	42 278
Contrats de sous-traitance, fournitures et matières consommables		35 677	985		36 662	83 928
Charges opérationnelles générales		705	0		705	1 109
Déplacements		760			760	3 443
Formation		92			92	1 390
Frais généraux d'administration		6 155	27		6 182	7 372
Autres charges		189	22		211	758
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>74 776</b>	<b>1 053</b>		<b>75 829</b>	<b>140 278</b>
<b>EXCÉDENT/(DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>						

\* Les réserves comprennent les écarts de conversion.

Les chiffres ayant été arrondis leur somme ne correspond pas toujours au total.

IV - 8  
ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ACTIVITÉS DES PROJETS DE COOPÉRATION TECHNIQUE  
FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE ET ACCORDS DE SERVICES DE GESTION  
RECETTES, CHARGES ET SOLDE DES AVANCES REÇUES  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020  
(en milliers d'USD)

Tableau D

	Type de Fonds	Solde au 01/01/2020	Ajustement	Recettes		Charges		Virements provenant/vers d'autres fonds	Remboursements de Contributions	Profits/pertes non réalisés sur change	Solde au 31/12/2020
				Contributions <sup>1)</sup>	Intérêts et autres produits	Coûts des projets	Frais généraux d'administration				
Afghanistan	MSA	756			3	( 54)				( 27)	787
Angola	MSA			1 488		234	24			( 1)	1 229
Argentine	MSA	27 959		3 469	69	11 144	583	( 236)	( 4 500)	64	15 098
Bahamas	MSA	11			0			( 11)			0
Barbade	TF	50			0	44	6				0
Bolivie	MSA	930		244		693	60	( 3)	( 136)	( 0)	282
Bolivie	TF	12			0			( 13)			
Brésil	MSA	1 151				796	83			( 0)	272
Cabo Verde	MSA	75				( 3)	3				75
Colombie	MSA	121				82	5			( 0)	34
Costa Rica	MSA	4 270			15	0	6		( 3 849)		430
Chypre	MSA	310		79		126	13			( 0)	251
Tchéquie	MSA	37			0						38
Danemark	MSA	( 0)									( 0)
Djibouti	MSA	334			1	70	5	( 251)		( 0)	9
Équateur	MSA	475		204	2	76	6				599
Fidji	IPAV	3				( 0)		( 4)			0
Finlande	MSA	29				13	1	( 1)	( 12)	( 1)	
Ghana	MSA										
Grèce	MSA	72		515	0	156	17			1	416
Guatemala	MSA	309			1						310
Guyana	TF	0						( 0)			
Haïti	MSA	6				( 1)	( 0)				7
Honduras	IPAV	( 2)				0	0	2			0
Honduras	MSA	9 922			41	204	675			( 0)	9 084
INTER-RÉGIONAL	TF	5			0	0	0	18	( 24)		
Inde	MSA	305		100	0	0	0		( 196)		210
Indonésie	MSA	828		450	4	315	19	( 12)		0	935
Iran, (République islamique d')	MSA	( 0)									( 0)
Italie	MSA	18			0						18
Koweït	MSA	1 945		1 443		896	89			( 0)	2 402
Liban	MSA	202			1	62	6				134
Mali	MSA	( 147)		162							15
Mauritanie	MSA					3	2	33			29
Mexique	IPAV					0	0	5			5
Mexique	MSA	323		62	1	135	8	( 71)			172
Mexique	TF	63			0	14	1	71			119
Mozambique	IPAV	12				0	0	( 12)		0	( 0)
Myanmar	MSA	498				173	7				317
Namibie	MSA	1 151				646	65			( 0)	440
Népal	MSA	65				50	4				11
Nigéria	MSA	15			0			( 15)			0
Oman	MSA	86									86
Pakistan	MSA										
Panama	MSA	320		631	0	496	56	2		( 0)	400
Panama	TF	39 614			148	10 842	469			( 0)	28 450
Paraguay	MSA	8 076			34	626	57			( 0)	7 427
Pérou	MSA	11 753		10 840	5	8 785	1 430	( 1)	( 2)	83	12 463

IV - 9  
ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE  
ACTIVITÉS DES PROJETS DE COOPÉRATION TECHNIQUE  
FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE ET ACCORDS DE SERVICES DE GESTION  
RECETTES, CHARGES ET SOLDE DES AVANCES REÇUES  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020  
(en milliers d'USD)

Tableau D suite

	Type de Fonds	Solde au 01/01/2020	Ajustement	Recettes		Charges		Virements provenant/vers d'autres fonds	Remboursements de Contributions	Profits/pertes non réalisés sur change	Solde au 31/12/2020
				Contributions <sup>1)</sup>	Intérêts et autres produits	Coûts des projets	Frais généraux d'administration				
Philippines	MSA	66									66
Philippines	TF										
Qatar	MSA	12								0	12
RÉGIONAL POUR L'AFRIQUE	MSA	6 477		686	23	811	( 51)	152	( 75)	82	6 585
RÉGIONAL POUR L'ASIE	MSA	404		180	2	46	9		( 1)	0	529
RÉGIONAL POUR L'ASIE	TF	4 984		2 282	22	878	125	25		1	6 311
RÉGIONAL POUR L'EUROPE	MSA	38			0			( 39)			( 0)
RÉGIONAL POUR L'EUROPE	TF	98		100	0	59	6				133
RÉGIONAL POUR L'EUROPE ET LE MOYEN-ORIENT	MSA	370		200	1	200	20	245			596
RÉGIONAL POUR L'EUROPE ET LE MOYEN-ORIENT	TF	267		348	1	218	22			( 0)	377
RÉGIONAL POUR L'AMÉRIQUE LATINE	IPAV					0	0	37			37
RÉGIONAL POUR L'AMÉRIQUE LATINE	MSA	747		518	1	288	13	( 40)	( 39)	( 0)	887
RÉGIONAL POUR L'AMÉRIQUE LATINE	TF	3 651		2 035	16	1 811	169	299	( 123)	( 1)	3 898
République de Corée	MSA	0		23		0	0	( 19)			4
République du Congo	MSA	( 0)				123	9	700		( 0)	569
Rwanda	MSA	30				0	0			0	30
Arabie saoudite	MSA	9 109		( 38)	357	4 640	351	22		3	4 463
Seychelles	MSA										
Sierra Leone	MSA	74			0	69	2				3
Singapour	MSA	28		141	0	58	6	( 72)		( 0)	34
Singapour	TF	105		105	1	97	5				109
Somalie	MSA	16 156	118			3 986	108			( 0)	12 180
Somalie	TF	906			4	237	19	( 108)			546
Soudan du Sud	MSA	35			0	23	2				10
Espagne	MSA	22		49		42	2			0	28
Soudan	MSA	21			0			( 4)			17
Suède	MSA	( 1)				0	0	1		0	
Thaïlande	MSA	79				0					79
Tonga	IPAV	0						( 0)			
Trinité-et-Tobago	TF	8			0			( 8)			0
Turquie	MSA	13									13
DÉPARTEMENT ONU DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX	MSA	10			0			( 10)			( 0)
Ouganda	MSA	130				( 5)	( 0)	( 135)			
République-Unie de Tanzanie	MSA	334				98	10	700		( 0)	925
Uruguay	MSA	967		1 170	4	494	46	( 80)		0	1 521
Venezuela (République bolivarienne du)	MSA	118			1						118
	IPACK					33	3	273			237
	LS	1 301		163	2	126	11	( 447)		( 2)	880
Fonds détenus au nom de tiers		2 170	141								2 311
<b>Total</b>		<b>160 690</b>	<b>259</b>	<b>27 650</b>	<b>763</b>	<b>50 960</b>	<b>4 583</b>	<b>995</b>	<b>( 8 958)</b>	<b>202</b>	<b>126 060</b>
Équivalent en CAD		<b>208 938</b>	<b>331</b>	<b>35 337</b>	<b>1 179</b>	<b>68 622</b>	<b>6 155</b>	<b>1 271</b>	<b>( 11 448)</b>	<b>272</b>	<b>161 104</b>

1) : Comptabilité de caisse

Les chiffres ayant été arrondis leur somme ne correspond pas toujours au total.

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ACTIVITÉS DES PROJETS DE COOPÉRATION TECHNIQUE  
FONDS DU SERVICE DES ACHATS D'AVIATION CIVILE  
RECETTES, CHARGES ET SOLDE DES AVANCES REÇUES  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020  
(en milliers d'USD)

	Type de Fonds	Solde au 01/01/2020	Ajustement	Produits		Charges		Virements provenant/vers d'autres fonds	Remboursements de Contributions	Pertes/profits non réalisés sur change	Solde au 31/12/2020
				Contributions <sup>1)</sup>	Intérêts et autres produits	Coûts des projets	Frais généraux d'administration				
Afghanistan	CAPS	140			1	2	0			( 0)	138
Bahamas	CAPS	3			0			11			14
Bolivie	CAPS	5			0	0	0		( 5)		33
Cabo Verde	CAPS	33			0						18
Cuba	CAPS	18			0						1534
Éthiopie	CAPS	2 272			5	742	1			0	3
Fédération de Russie	CAPS	3			0						47
Guinée	CAPS	46			0						66
Jamahiriya arabe libyenne	CAPS	66			1						116
Jamaïque	CAPS	116									43
Lesotho	CAPS	42			0	0	0				666
Liban	CAPS	673			3	2	9				46
Macao - Région adm. spéciale de la Chine	CAPS	54			2	0	9			( 0)	4
Mozambique	CAPS	4			0						72
Nigéria	CAPS	76			0	3	1				16
Oman	CAPS	16			0						754
Ouganda	CAPS									0	12
République arabe syrienne	CAPS	750			3						103
République-Unie de Tanzanie	CAPS	12									6
Seychelles	CAPS	( 54)				31		69		15	243
Soudan	CAPS	103			0						45
Suriname	CAPS	6			0						18
Trinité-et-Tobago	CAPS	234			1			8			4 682
Uruguay	CAPS	45			0						( 20)
Yemen	CAPS	18			0						1 005
Total		4 682			17	780	20	88	( 5)	16	3 998
Équivalent en CAD		6 034			( 20)	1 005	27	113	( 6)	21	5 110

1) : Comptabilité de caisse

Les chiffres ayant été arrondis leur somme ne correspond pas toujours au total.

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**

**PARTIE V : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES À L'ASSEMBLÉE SUR  
L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE  
INTERNATIONALE POUR L'EXERCICE S'ACHEVANT LE 31 DÉCEMBRE 2020 ET  
OBSERVATIONS DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE EN RÉPONSE AUX RAPPORTS DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES**



EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE  
CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES  
CONTROLLO FEDERALE DELLE FINANZE  
SWISS FEDERAL AUDIT OFFICE



# Audit des états financiers de 2020

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

# Table des matières

Résumé analytique .....	Paragraphe 1 – 9
Exécution de l’audit .....	Paragraphe 10 – 23
Système de contrôles internes .....	Paragraphe 24 – 56
Constatations significatives sur les états financiers .....	Paragraphe 57 – 113
Différences d’audit .....	Paragraphe 114 – 116
Suivi des recommandations précédentes .....	Paragraphe 117 – 121

*Le Conseil a nommé le Contrôle fédéral des finances de la Suisse (CDF) Commissaire aux comptes de l’Organisation de l’aviation civile internationale (OACI) pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022 (période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2023), et l’Assemblée a confirmé cette nomination.*

*Le mandat du Commissaire aux comptes est défini à l’article XIII du Règlement financier de l’OACI, ainsi que dans le mandat additionnel régissant l’audit externe des comptes annexé au Règlement. Les dispositions relatives à la mission d’audit ont de plus été précisées dans la lettre d’engagement datée du 21 août 2020, et l’OACI a accepté les conditions applicables dans sa réponse du 9 septembre 2020.*

*Le CDF procède à l’audit externe des comptes de l’OACI de manière complètement indépendante de son rôle d’organe suprême de surveillance financière de la Confédération suisse. Il emploie une équipe de spécialistes hautement qualifiés dotés d’une vaste expérience de l’audit d’organisations internationales.*

## **Pour plus d’information, prière de contacter :**

*Contrôle fédéral des finances de la Suisse (CDF)*

*Monbijoustrasse 45, CH-3003 Berne, Suisse*

*Eric-Serge Jeannet, Vice-Président, Tél. +41 58 463 10 39, eric-serge.jeannet@efk.admin.ch*

*Didier Monnot, Responsable des mandats internationaux, Tél. +41 58 463 10 48, didier.monnot@efk.admin.ch*

*Martin Koehli, Directeur de l’audit du mandat de l’OACI, Tél. +41 58 463 10 68, martin.koehli@efk.admin.ch*



# Audit des états financiers de 2020

## Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

### Résumé analytique

---

1. Le Contrôle fédéral des finances suisse (CDF) a terminé l'audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. L'audit financier réalisé par le nouveau Commissaire aux comptes de l'OACI s'est déroulé dans les conditions de la pandémie de COVID-19. Malgré la crise et ses restrictions, le CDF a pu mener à bien la mission d'audit. Bien qu'il n'ait pas été possible de procéder aux vérifications sur place, le CDF a recueilli des éléments probants suffisants pour réaliser l'audit. Le CDF tient à remercier la direction et le personnel de l'OACI pour leur engagement et les efforts particuliers déployés dans ce contexte. Le CDF a pu communiquer ouvertement avec la direction à tous les niveaux, le personnel, le Bureau du contrôle interne (OIO) et le Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC).
2. Le CDF a réalisé l'audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), au Règlement financier de l'OACI ainsi qu'à l'analyse des risques et à l'approche d'audit présentées dans son rapport de planification d'audit établi en novembre 2020.
3. Le CDF tient à souligner l'excellente coopération et l'esprit d'ouverture qui ont caractérisé le processus d'audit. Il exprime sa reconnaissance pour la courtoisie dont ont fait preuve tous les fonctionnaires de l'OACI au cours de sa première année de mission.

### Opinion d'audit sans réserve

4. Le CDF émet un avis d'audit sans réserve sur les états financiers de 2020. Ces états financiers ont été préparés conformément au Règlement financier de l'OACI et aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).
5. Les inexactitudes relevées au cours de l'audit qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers ont été corrigées par l'OACI. D'autres résultats moins significatifs n'ont pas été ajustés. Le CDF a émis un certain nombre de recommandations concernant la présentation et les informations à fournir afin d'améliorer la qualité générale des états financiers 2021.
6. Selon l'évaluation de la direction de l'OACI, les états financiers sont préparés sur la base du principe de continuité de l'activité. Le CDF met en évidence les éléments suivants qui pourraient jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son activité : le fort déclin du secteur de l'aviation civile et des recettes de l'OACI, le niveau de liquidités qui diminue fortement chaque année, le calendrier d'encaissement des contributions mises en recouvrement, le niveau du Fonds de roulement et le déficit cumulé (actif net négatif) qui continue de croître.
7. Les procédures d'audit du CDF sur les prévisions de trésorerie pour l'exercice 2021 (préparées par l'OACI) montrent qu'il n'existe pas d'incertitudes sensibles quant à la capacité de l'organisation à poursuivre son activité jusqu'à la fin 2021. Mais la viabilité financière de l'organisation reste un sujet de préoccupation. Il invite l'OACI à poursuivre ses efforts en matière de contrôle des coûts et de gestion rigoureuse de la trésorerie au cours des prochains mois.

## Recommandations d'amélioration

8. Au cours des travaux d'audit intermédiaire et final, le CDF a recensé plusieurs domaines à améliorer. Le présent rapport énonce nos principales conclusions concernant la comptabilité, l'environnement informatique et le système de contrôles internes. Le CDF a examiné les recommandations avec la direction et a demandé des observations à la Secrétaire générale.
9. Le suivi des 57 recommandations ouvertes émises par le précédent Commissaire aux comptes n'a pas entièrement été réalisable au cours de ce cycle d'audit. La majorité des recommandations résultent d'audits de performance ou d'audits spéciaux et ne peuvent faire l'objet d'un suivi adéquat lors d'un audit financier. Le CDF a constaté que la direction considère un certain nombre de recommandations (qualifiées d'ouvertes par le précédent auditeur externe) comme closes. Le CDF s'est concentré sur les recommandations susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers.

# Exécution de l'audit

## Objectifs et portée de l'audit

10. L'objectif de l'audit financier est d'exprimer une opinion sur les états financiers de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), sur la base des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.
11. Les états financiers comprennent l'état de la situation financière (état I), l'état de la performance financière (état II), l'état des variations de l'actif net (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état de comparaison des montants budgétisés et des montants réels (état V), ainsi que les notes accompagnant les états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.
12. L'audit a été réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISA) et au Règlement financier de l'OACI, y compris l'Annexe B « Mandat additionnel régissant la vérification externe des comptes ». Ces normes exigent de planifier et de réaliser l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.
13. Le CDF a mené sa mission comme nouveau Commissaire aux comptes de l'OACI dans les conditions de la pandémie de COVID-19. Malgré la crise et ses restrictions, le CDF a pu réaliser son audit des états financiers 2020. L'OACI lui a fourni un accès à distance à ses systèmes. Les réunions, les visites et la collecte d'éléments probants ont été effectuées par vidéoconférence et par échange de courriels. Bien qu'il n'ait pas été possible de procéder aux vérifications sur place, le CDF a recueilli des éléments probants suffisants pour réaliser l'audit. Le CDF tient à remercier la direction et le personnel de l'OACI pour leur engagement et les efforts particuliers déployés dans ce contexte.

## Domaines d'intérêt de l'audit

14. Le CDF a procédé à une évaluation des risques aux fins de l'audit. Sur la base de cette analyse, les domaines d'intérêt qui constituent des risques importants ou qui nécessitent une réponse d'audit spécifique ont été déterminés. Ces éléments de la stratégie d'audit ont été présentés à la direction de l'OACI, à l'OIO, à l'EAAC et au Conseil. Ils sont inclus dans le rapport de planification d'audit publié en novembre 2020. Le CDF a suivi l'approche d'audit comme prévu.
15. Les normes ISA précisent le rôle que les auditeurs doivent jouer en ce qui concerne le risque d'anomalies dans les états financiers, qu'elles soient imputables à une fraude ou à une erreur (ISA 240). Par conséquent, le Commissaire aux comptes a appliqué des procédures spéciales dans ce domaine.

N°	Description du risque (selon le rapport de planification d'audit)	Résultats de l'audit
1	<p><i>Incidence de la pandémie de COVID-19</i></p> <p>Les conséquences de la pandémie peuvent ne pas avoir été entièrement prises en compte dans les états</p>	§ 60 et suivants
2	<p><i>Contournement des contrôles par la direction</i></p> <p>La direction peut invalider ou passer outre les contrôles, les exigences ou les directives.</p>	§ 29 et suivants
3	<p><i>Application des normes IPSAS</i></p> <p>Les états financiers ne pouvaient pas être entièrement conformes aux exigences des normes IPSAS.</p>	§ 67 et suivants
4	<p><i>ERP (Agresso)</i></p> <p>Les systèmes informatiques peuvent ne pas être conçus ou maintenus de manière adéquate, ce qui augmente le risque d'erreurs ou de fraude.</p>	§ 29 et suivants
5	<p><i>Comptabilisation des produits</i></p> <p>Les produits des contrats peuvent ne pas être comptabilisés correctement (par exemple, les accords de transfert, une date limite incorrecte pour la période).</p> <p>Les contrats relatifs aux projets peuvent contenir des conditions préjudiciables pour l'OACI et ne pas être comptabilisés correctement.</p> <p>Le recouvrement des créances douteuses peut augmenter les besoins de provisions ou de radiations.</p> <p>La comptabilisation des produits est considérée comme un risque important.</p>	§ 40 et suivants, 74 et suivants, 96 et suivants, 102 et suivants
6	<p><i>Acquisitions</i></p> <p>Les dépenses peuvent ne pas être comptabilisées correctement (date limite, exhaustivité, existence).</p> <p>Les achats peuvent ne pas répondre aux besoins de l'OACI ou être effectués dans des conditions défavorables.</p>	§ 50 et suivants
7	<p><i>Frais de personnel</i></p> <p>Les dépenses liées au personnel peuvent ne pas être comptabilisées complètement.</p>	§ 53 et suivants, 84 et suivants
8	<p><i>Déplacements</i></p> <p>Les dépenses peuvent ne pas être éligibles selon les règles de l'OACI. Les dépenses peuvent ne pas être comptabilisées correctement (date limite, exhaustivité, existence).</p>	Aucun problème n'a été recensé.
9	<p><i>Trésorerie</i></p> <p>Les paiements peuvent ne pas être justifiés ou autorisés.</p> <p>Les actifs peuvent ne pas exister.</p>	§ 54 et suivants, 70 et suivants

## Communication avec la direction et les organes directeurs pendant l'audit

16. Au cours de la phase de planification de l'audit, le CDF a organisé des réunions par vidéoconférence avec le président du Conseil, la Secrétaire générale et le personnel clé de l'organisation au sein de la Sous-Direction des finances, de la Direction de la coopération technique (TCB), de la Direction des affaires juridiques et des relations extérieures (LEB), entre autres. Dans l'ensemble, le CDF souligne l'excellente coopération et la communication transparente au cours de l'audit. Toutes les réunions et les travaux d'audit ont été menés de manière virtuelle.
17. Les conclusions de l'audit ont été communiquées à la direction de la Sous-Direction des finances (8 avril 2021), à l'EAAC (16 avril 2021) et à la Secrétaire générale (29 avril 2021).
18. Les autres questions mineures qui ont été clarifiées et examinées avec les responsables au cours de nos travaux d'audit ne sont pas mentionnées dans le présent rapport.

## Collaboration avec le Bureau du contrôle interne










19. Le CDF a pris note des travaux effectués par l'OIO. Conformément à la norme ISA 610, les résultats des travaux effectués par l'OIO susceptibles d'être pertinents pour nos procédures d'audit ont été pris en compte. Un échange trimestriel régulier avec l'OIO a été établi afin de coordonner les rôles d'audit et de contrôle au sein de l'organisation.
20. Le CDF tient à souligner l'excellente collaboration entretenue avec l'OIO.

## Recommandations de l'audit





21. Au cours des travaux d'audit intermédiaire et final, le CDF a recensé plusieurs domaines à améliorer. Le présent rapport énonce ses principales conclusions concernant la comptabilité, l'environnement informatique et le système de contrôles internes.
22. Le présent rapport comprend 21 recommandations. Le CDF a examiné les recommandations avec la direction et a demandé des observations à la Secrétaire générale. La direction est chargée de suivre leur mise en œuvre.
23. Lors de la séance de passation avec le précédent Commissaire aux comptes (la « Corte dei Conti » italienne), le CDF a pris note des 57 recommandations considérées comme ouvertes par les auditeurs. Il s'agit de 14 recommandations issues de rapports d'audit financier et de 43 recommandations issues de rapports d'audit de performance ou d'audit spécial. Pour son suivi en 2020, le CDF s'est concentrée sur les recommandations susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers. Les § 117 et suivants fournissent des détails sur le suivi de ces recommandations.

## Système de contrôles internes

24. La Secrétaire générale maintient un système de contrôles internes pour assurer l'utilisation régulière des ressources de l'organisation, comme indiqué à l'article XI du Règlement financier de l'OACI.
25. Le système de contrôles internes constitue un élément important pour fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de l'OACI en ce qui concerne l'information financière. Le CDF a sélectionné les principaux processus sur lesquels repose l'information financière. Le tableau ci-dessous présente les principaux axes d'audit pour l'exercice 2020. Les travaux effectués par l'OIO ont été pris en compte afin d'éviter toute redondance avec les travaux du CDF. Au cours de la première année de sa mission, le CDF a étendu la portée de l'audit afin d'acquies une compréhension du système de contrôles internes en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière. Néanmoins, le CDF n'a pas vérifié tous les processus opérationnels qui importent pour l'établissement des états financiers. Le CDF tirera parti des résultats et affinera la portée de l'audit pour les prochains audits des états financiers et travaillera par rotation tout au long des processus.

Processus	Objet de l'audit en 2020	Évaluation globale
Contrôles au niveau de l'entité	✓	
Contrôles informatiques généraux	✓	
Comptabilisation des produits	✓	
Acquisitions	✓	
Ressources humaines	✓	
Déplacements		
Trésorerie et gestion de la trésorerie	✓	
Actifs immobilisés		
Clôture et états financiers	✓	

## Symboles

-  Il existe une déficience significative. Il est urgent d'agir.
-  Il existe une marge d'amélioration qui devrait être mise en œuvre par la direction.
-  Les résultats répondent aux attentes du CDF. Il n'y a aucun besoin ou il y a un besoin mineur d'agir.
-  Les processus clés ne sont pas couverts par l'audit externe (principe de rotation).

26. La Secrétaire générale publie les états financiers accompagnés d'un rapport financier (« présentation ») et d'une déclaration sur les contrôles internes. Conformément aux exigences de la norme ISA 720, le CDF lit ces informations afin de relever, le cas échéant, les incohérences significatives avec les états financiers audités. Le CDF n'a pas relevé d'exceptions significatives.

## Contrôles au niveau de l'entité

27. L'OACI dispose d'un Conseil permanent qui se réunit régulièrement et évalue les risques. L'OACI a élaboré en 2020 un nouveau cadre de gestion des risques d'entreprise et de contrôle interne (« cadre ERM »). Au total, 56 nouveaux registres des risques sont tenus à jour à l'échelle de l'OACI (« registre des risques d'entreprise ») et au niveau des Directions et des Bureaux. L'environnement de contrôle en matière de comptabilité et d'information financière est bien développé. Outre la structure hiérarchique opérationnelle et la définition des responsabilités, l'OACI a mis en place des mesures pour prévenir ou communiquer les comportements inappropriés, telles que le cadre de déontologie, les normes de conduite, le Bureau de la déontologie, le Bureau de la vérification interne, le canal de dénonciation avec une entité indépendante, etc. En outre, l'OACI bénéficie également de la supervision du Corps commun d'inspection (CCI) des Nations Unies. Sur le plan financier, l'OACI a établi un règlement financier et un manuel de politiques et de procédures financières.
28. Le précédent commissaire aux comptes a établi plusieurs conclusions relatives à l'environnement de contrôle et formulé plusieurs recommandations, en ce qui concerne notamment le cadre de déontologie et le rattachement du Bureau des acquisitions au TCB. Ces conclusions représentent certains défis pour l'organisation de l'OACI. Le CDF prévoit d'analyser le suivi de ces questions lors de futurs audits de performance.

## Contrôles informatiques généraux

29. L'audit des contrôles informatiques généraux comprend une évaluation des applications relatives aux données financières. Le CDF a examiné l'application « Agresso » (le système ERP de l'OACI), sa base de données et les serveurs Windows sous-jacents par rapport aux objectifs des contrôles informatiques généraux.
30. Le CDF conclut que les contrôles informatiques généraux de l'OACI sont efficaces. Cela permet d'adopter une approche d'audit fondée sur les contrôles pour certains titres des états financiers. Néanmoins, le CDF a découvert certaines déficiences ayant une incidence sur la qualité des processus administratifs de l'OACI pris en charge par Agresso (par exemple, finances, comptabilité, RH). Ces déficiences sont exposées en détail dans les paragraphes suivants. Comme elles ont un effet négatif sur l'efficacité et l'efficacé du traitement informatique, le CDF recommande d'y remédier.

## Gestion du changement – La documentation du processus est dépassée et n'est pas assez spécifique

31. La documentation sur la gestion du changement relative aux changements de configuration (changements à faible incidence) est obsolète et contient des erreurs de logique, comme une boucle sans fin dans le diagramme de processus. En outre, la classification des changements mineurs ou de configuration n'est pas décrite de manière compréhensible. Pour les tests de changements mineurs, aucune exigence de documentation n'est définie.

### Évaluation par le CDF

La documentation n'est pas assez précise en ce qui concerne les différents types de changements et les rôles et responsabilités des personnes concernées.

Cela pourrait avoir pour conséquence que des changements à haut risque (changement important/majeur) soient traités comme des changements mineurs (faible risque) et créer un risque considérable dans le processus de gestion du changement de l'OACI.

L'OACI doit mieux définir les rôles qui peuvent autoriser, tester et faire passer les changements en production et doit assurer une séparation adéquate des tâches entre ces rôles.

### Recommandation n° 1 (priorité 2)

Le CDF recommande à l'OACI de mettre à jour la documentation sur la gestion du changement « Contrôle des changements informatiques – Procédures, règles et règlements ». Elle devrait également être plus spécifique en ce qui concerne les différents types de changements, les différents rôles et responsabilités ainsi que les exigences en matière de séparation des tâches.

### Observation de la Secrétaire générale

La recommandation est acceptée. Le processus de gestion des changements informatiques fait l'objet d'améliorations continues visant à assurer la stabilité et la sécurité des services de TI opérationnels et à répondre au besoin de vitesse accrue. Nous adaptons ce processus et les règles connexes de façon à tenir dûment compte du processus à suivre pour les différents types de modifications (mineures, majeures, préapprouvées) et du processus d'approbation requis pour chaque type de modification, l'automatisation et le processus d'essai avant et après mise en œuvre. Le processus d'approbation d'urgence et le calendrier prévisionnel des modifications (FSC) seront aussi pleinement mis en œuvre. Les travaux sur l'amélioration du processus devraient durer toute l'année 2021.

Unité : ADB (ICT)

Date cible : 31 mars 2022

## Gestion du changement – Les changements de configuration ne font pas l'objet d'un suivi complet dans le système

32. La gestion des changements d'Agresso est basée sur les versions. Une nouvelle version nécessite l'installation d'une nouvelle version du programme. Outre les versions, des changements de configuration pour les besoins spécifiques de l'OACI peuvent être apportés au système. Ces changements de configuration ne font pas l'objet d'un suivi complet dans Agresso.



### Évaluation par le CDF

L'absence de journaux des changements de configuration rend difficile le contrôle total de la gestion de la configuration. L'OACI devrait consigner toutes les modifications apportées aux tableaux de configuration dans Agresso afin d'assurer le suivi des changements critiques. Cela pourrait être assuré en activant le mode de suivi des modifications sur les tableaux de configuration.

#### Recommandation n° 2 (priorité 1)

Le CDF recommande à l'OACI de veiller à ce que les changements de configuration soient entièrement enregistrés par le système.

#### Observation de la Secrétaire générale

La recommandation est acceptée. Il n'est pas possible d'enregistrer tous les changements de configuration dans le système UBW. Cela dit, l'enregistrement des modifications a été activé dans le tableau des paramètres du système, qui stocke l'essentiel de la configuration à l'échelle du système.

Unité : ADB (ICT)

Mise en œuvre : 26 avril 2021

### Accès logique – L'application de la politique des mots de passe doit être améliorée

33. Il n'existe pas de politique de mots de passe valide applicable à tous les systèmes de l'OACI. Des recommandations concernant la complexité des mots de passe ou les exigences d'application des mots de passe pour les développeurs sont disponibles. Cependant, il n'existe pas d'orientation claire sur l'application des mots de passe pour les applications standard configurables. Les paramètres des mots de passe des utilisateurs du système Agresso sont faibles.

### Évaluation par le CDF

La faiblesse de la politique d'application des mots de passe accroît le risque d'accès externe et interne non autorisé aux systèmes de l'OACI, et plus particulièrement à Agresso. Une politique complète en matière de mots de passe doit comprendre au moins la longueur du mot de passe, sa complexité, son ancienneté, son historique et le blocage après des tentatives de connexion infructueuses.

#### Recommandation n° 3 (priorité 2)

Le CDF recommande à l'OACI de créer et de mettre en œuvre une politique globale en matière de mots de passe qui définisse des exigences minimales pour tous les systèmes.

#### Observation de la Secrétaire générale

La recommandation est acceptée. La politique relative aux mots de passe de l'ERP a été alignée sur celle de l'ICT.

Unité : ADB (ICT)

Mise en œuvre : 23 octobre 2020

## Accès logique – Le concept d’autorisation d’Agresso doit être réécrit

34. Le concept d’autorisation d’Agresso est rédigé comme un guide d’assistance. Il manque un concept d’autorisation approprié qui énumère les rôles disponibles et leurs autorisations, et qui détaille les processus d’octroi ou de révocation des autorisations. Un contrôle d’accès basé sur les rôles n’est pas entièrement mis en œuvre. Pour plusieurs utilisateurs, les droits d’accès ont été accordés sur la base des noms d’autres utilisateurs, au lieu d’une approche basée sur les rôles, qui définit les droits d’accès pour des rôles clairement définis dans l’organisation.

### Évaluation par le CDF

Accorder des droits d’accès en copiant des utilisateurs existants augmente le risque d’autorisations excessives ou non spécifiques. C’est également le cas des processus peu clairs d’octroi, de modification et de révocation des droits d’accès.

Les droits d’accès doivent être attribués aux utilisateurs en fonction des rôles définis dans l’organisation, en tenant compte d’une séparation adéquate des tâches.

### Recommandation n° 4 (priorité 2)

Le CDF recommande à l’OACI de rédiger un concept d’autorisation basé sur les rôles pour Agresso, précisant les droits d’accès pour les rôles définis dans l’Organisation et définissant clairement les processus d’octroi, de modification et de révocation de ces rôles.

### Observation de la Secrétaire générale

La recommandation est acceptée. Un concept d’autorisation basé sur les rôles pour l’UBW a été documenté.

Unité : ADB (ICT)

Mise en œuvre : 26 avril 2021

## Accès logique – La gestion des autorisations doit être assurée en temps utile

35. Le CDF a recensé plusieurs cas où les accès des utilisateurs n’ont pas été attribués pour la période d’emploi adéquate d’un utilisateur. Plusieurs utilisateurs se sont vus accorder l’accès aux systèmes avant le début de leur période d’emploi. Les droits d’accès d’autres utilisateurs n’ont pas été révoqués à temps et intégralement lorsqu’ils ont quitté l’organisation. Le CDF a identifié un utilisateur qui a accédé à Agresso après la période d’emploi, mais sans droits d’accès critiques (uniquement des droits de libre-service).

### Évaluation par le CDF

Les processus de gestion de l’accès des utilisateurs à Agresso ne garantissent pas l’octroi et la révocation des droits d’accès en temps utile, ce qui accroît le risque d’accès non autorisé au système.

### Recommandation n° 5 (priorité 1)

Le CDF recommande à l’OACI de mettre en œuvre des mesures visant à garantir l’octroi et la révocation en temps utile des droits d’accès dans Agresso et dans le système Active Directory.

### **Observation de la Secrétaire générale**

La recommandation est acceptée. La politique d'octroi et de révocation de l'accès dans l'UBW a été actualisée et est actuellement en application.

Unité : ADB (ICT)

Mise en œuvre : 26 avril 2021

### **Accès logique – Les modifications des autorisations ne font pas l'objet d'un suivi dans Agresso**

36. Les modifications apportées aux autorisations des utilisateurs dans Agresso ne sont font pas l'objet d'un suivi dans le système.

#### **Évaluation par le CDF**

L'enregistrement des modifications apportées aux autorisations des utilisateurs par le système constitue un élément important du système de contrôle interne et peut contribuer à la détection des erreurs ou des manipulations visant à contourner le système de contrôle d'accès.

#### **Recommandation n° 6 (priorité 1)**

Le CDF recommande à l'OACI d'activer la fonction de suivi des modifications dans Agresso afin de consigner les modifications d'autorisation.

### **Observation de la Secrétaire générale**

La recommandation est acceptée. Le suivi des modifications a été activé pour ce qui est des modifications d'autorisation effectuées dans l'UBW.

Unité : ADB (ICT)

Mise en œuvre : 26 avril 2021

### **Accès logique – Les droits d'accès dans Agresso doivent être revus régulièrement**

37. L'OACI passe en revue les utilisateurs enregistrés dans Agresso sur une base mensuelle. Cependant, un examen complet et régulier de leurs droits d'accès réels n'est pas effectué. Seuls les droits d'accès critiques sélectionnés sont examinés sur notification par les propriétaires de rôles lorsqu'un tel rôle critique a été accordé.

#### **Évaluation par le CDF**

Il manque un examen périodique complet des droits d'accès permettant de recenser les droits d'accès conflictuels. En outre, un tel examen permet de s'assurer que les modifications des droits d'accès n'ont pas d'incidence négative sur la séparation des tâches.

#### **Recommandation n° 7 (priorité 2)**

Le CDF recommande à l'OACI de revoir régulièrement (au moins une fois par an) les droits d'accès de tous les utilisateurs. Cela devrait être fait par chaque chef de service pour ses employés. Le chef de service devrait dater et signer la révision et confirmer l'exactitude des droits d'accès ou signaler les écarts à l'équipe ERP.

### **Observation de la Secrétaire générale**

La recommandation est acceptée. Un rapport sur les droits d'accès est en cours d'élaboration. Il sera mis à la disposition de la Sous-Direction FIN pour qu'elle examine les droits d'accès du personnel de FIN et elle devra travailler avec les chefs de service pour qu'ils effectuent leur examen et s'assurer que la séparation des tâches n'est pas compromise.

Unité : ADB (ICT)/FIN

Date cible : 30 septembre 2021 ADB (ICT) présentera le rapport sur les droits d'accès pour examen par les Bureaux et les Directions concernés. D'ici le 31 décembre 2022, les Bureaux et les Directions termineront d'examiner les droits d'accès pour tout le personnel/les rôles de l'OACI. Ensuite, un examen annuel des modifications des droits d'accès et des rôles pour le nouveau personnel sera effectué d'ici le 15 mars chaque année.

### **Accès physique – L'accès à la salle des serveurs doit être revu**

38. Le CDF a identifié deux utilisateurs qui n'ont pas été supprimés à temps du système de contrôle d'accès à la salle des serveurs. Ils avaient cependant rendu leurs cartes d'accès et ne pouvaient plus accéder à la salle des serveurs. L'OACI a supprimé l'accès immédiatement après que le CDF a communiqué cette constatation.

#### **Évaluation par le CDF**

Un accès physique non autorisé augmente le risque d'interruptions, de dommages et de pertes de données. Pour s'assurer qu'aucune personne non autorisée n'a un accès physique à la salle des serveurs, l'OACI doit veiller à ce que les cartes d'accès soient délivrées et révoquées en temps utile et que le système de contrôle d'accès soit mis à jour en même temps.

#### **Recommandation n° 8 (priorité 2)**

Le CDF recommande à l'OACI de veiller à la révocation en temps utile des cartes d'accès et à la mise à jour simultanée du système de contrôle d'accès à la salle des serveurs lorsque les employés quittent leur emploi ou changent de responsabilité. En outre, l'OACI devrait revoir périodiquement l'accès aux salles de serveurs.

### **Observation de la Secrétaire générale**

La recommandation est acceptée. Le processus de départ des employés exige déjà une validation et une approbation du service de sécurité de l'immeuble pour le retrait du badge de l'employé donnant accès aux zones autorisées. Un processus mensuel de validation manuelle de l'accès à la salle des serveurs entre le CSIM et le service de sécurité est en place. Nous envisageons d'automatiser et d'optimiser le processus manuel si la technologie le permet.

Unité : ADB (ICT)

Mise en œuvre : 26 avril 2021

### **Opérations – Processus de gestion des incidents manquant**

39. L'OACI ne dispose pas d'un processus de gestion des incidents clairement défini. Les incidents ne sont pas traités de manière cohérente et traçable. Certains incidents enregistrés pour Agresso n'ont pas été résolus depuis plusieurs années.

### Évaluation par le CDF

Si les incidents concernant le système ERP Agresso ne sont pas traités de manière systématique, l'analyse des causes profondes est rendue difficile, et des problèmes plus graves peuvent ne pas être détectés. Cela peut finalement conduire à des problèmes de traitement et influencer négativement sur la qualité des données.

#### Recommandation n° 9 (priorité 2)

Le CDF recommande à l'OACI de définir et de mettre en œuvre un processus de gestion des incidents qui garantisse la résolution rapide des incidents et l'identification des problèmes.

#### Observation de la Secrétaire générale

La recommandation est acceptée dans le cas de l'ERP. Tous les incidents ouverts liés au système UBW seront examinés de manière hebdomadaire afin d'en assurer la résolution en temps utile.

Unité : ADB (ICT)

Mise en œuvre : 15 novembre 2020

## Processus de comptabilisation des produits

40. Le CDF a testé les contrôles clés dans les processus de comptabilisation des produits. Le CDF est d'avis que les contrôles internes relatifs à la comptabilisation des produits, en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière, sont conçus et appliqués de manière adéquate. Certains domaines à améliorer ont été recensés, comme présenté ci-dessous.

### Suivi des fonds pour les projets de coopération technique

41. Le TCB a mis en place des procédures complètes pour la gestion des projets de coopération technique (CT) et l'atténuation des risques pour l'OACI. Ces procédures comprennent des contrôles réguliers à différents stades du projet, comme l'approbation du ProDoc par la direction, ainsi que des contrôles périodiques, comme la vérification des soldes des fonds et le suivi des fonds à clôturer. Le suivi opérationnel des projets est documenté sur la plateforme JIRA.
42. Le TCB ouvre un nouveau fonds dès que les discussions pour un projet potentiel commencent avec un client. Ces procédures permettent d'affecter toutes les dépenses connexes au projet concerné. Si le projet n'est pas réalisé, le fonds devra être clôturé et le solde des dépenses amorti. Cela entraîne un travail administratif supplémentaire.
43. Ces dernières années, le TCB a recensé un certain nombre de fonds relatifs à des projets achevés, parfois depuis longtemps déjà. Le TCB a commencé à réévaluer ces fonds et en a clôturé près de 400. Il entend mettre fin à ce processus d'ici la fin 2021.
44. Pour les projets en cours, le TCB effectue une analyse au cours des premiers mois de l'année pour déterminer les projets à clôturer. La liste comprend normalement des projets qui ont été achevés sur le plan opérationnel l'année précédente, ainsi que certains projets n'ayant fait l'objet d'aucune transaction au cours des dernières années. Il définit la situation de référence qui fait l'objet d'un suivi tout au long de l'année.

45. Le CDF a recensé 47 autres fonds pour des projets de CT, sans mouvement (à l'exception des intérêts et des variations des taux de change). Certains d'entre eux sont restés inchangés pendant plusieurs années et n'ont pas été inclus dans la liste du TCB mentionnée ci-dessus. Au fil du temps, il est devenu difficile de déterminer la destination de ces fonds, par exemple rendre le solde au client, l'allouer à d'autres projets ou conserver les fonds pour d'autres activités régulières du programme.
46. Le CDF a recensé trois fonds pour des projets de CT qui présentent des soldes négatifs, malgré le fait que l'OACI exige des paiements anticipés. Il s'agit de projets débutés récemment pour lesquels l'imputation intégrale des frais généraux a entraîné des dépassements. Le financement a été reçu au début 2021.

### Évaluation par le CDF

Le suivi administratif des fonds comprend des tâches pour les projets qui ont été clôturés ou non réalisés. Une réévaluation de ces fonds est en cours au TCB.

La liste existante des fonds à clôturer ne contient pas d'observations sur les analyses effectuées pour avoir une vue d'ensemble de ces projets (explications générales, dernière correspondance avec le client, montant actuel, indication de suivi, etc.).

Les fonds sans mouvement ou affichant un solde négatif représentent un certain risque pour l'OACI. Ces fonds doivent être suivis de plus près d'un point de vue comptable.

### Recommandation n° 10 (priorité 2)

Le CDF recommande à l'OACI de compléter sa liste en vue d'un examen annuel. Les fonds à surveiller doivent faire référence aux fonds à clôturer (déjà existants), à ceux dont le solde est négatif et à ceux sans mouvement. La documentation de cet examen devrait être enrichie d'une brève explication sur chaque projet.

### Observation de la Secrétaire générale

La recommandation est acceptée. Pour sa mise en œuvre, la FOS dressera une liste des fonds/projets à fermer, des fonds présentant un solde négatif et des fonds sans mouvement, en coordination avec le PBU et la partagera avec la Sous-Direction FIN.

Unité : TCB

Date cible : 31 décembre 2021

### Traitement comptable des contributions volontaires

47. Les contributions volontaires (opérations sans contrepartie) peuvent être soumises à certaines conditions. L'existence ou non de conditions a une incidence sur le traitement comptable de ces transactions selon la norme IPSAS 23. Dans le cas d'un contrat sans conditions, les revenus doivent être comptabilisés en totalité lorsqu'ils sont reçus. Pour un contrat assorti de conditions, les revenus doivent être comptabilisés au fur et à mesure du développement du projet afin de compenser les dépenses connexes.
48. En outre, selon la norme IPSAS 23, les contrats doivent être comptabilisés dans l'état de la situation financière au moment où il est plus probable qu'improbable qu'une entrée de ressources se produise. C'est normalement le cas à la date de la signature du contrat lorsque les conditions contractuelles sont suffisamment claires (notamment le montant promis). Dans ce cas, l'OACI devrait comptabiliser la créance à l'actif et un montant correspondant au passif lorsque le contrat est soumis à des conditions.

### Évaluation par le CDF

L'OACI ne comptabilise pas les contrats lorsqu'ils sont signés, mais uniquement lorsque les contributions sont reçues. Dans ce contexte, l'OACI indique une opération sans contrepartie directe dans la note 3.2 des états financiers. Les conditions contractuelles avec ce donateur sont suffisamment précises. Le CDF considère ce point comme une différence d'audit (voir § 104).

L'OACI a comptabilisé toutes les rentrées de fonds au cours de l'exercice 2020 comme des produits. Les analyses des caractéristiques de chaque contrat sont effectuées en fin d'année. Les produits comptabilisés d'avance sont inversés en conséquence. Cette pratique comptable ajoute de la complexité au moment de la clôture de l'exercice. Le CDF a relevé une inexactitude significative dans la comptabilisation d'une telle opération à la fin de l'exercice (voir § 103).

La documentation relative au suivi des contrats est malaisée à comprendre et ne permet pas d'avoir une vision claire des contrats. Le CDF constate notamment l'absence d'un registre approprié répertoriant les transactions avec leurs conditions, leur statut et leurs mouvements pendant la mise en œuvre du projet.

#### Recommandation n° 11 (priorité 1)

Le CDF recommande à l'OACI d'analyser et d'établir une distinction entre les contrats (avec ou sans conditions) dès leur signature et de les enregistrer dans l'état de la situation financière dès que les critères sont remplis. En outre, la documentation concernant les analyses des contrats devrait être améliorée.

#### Observation de la Secrétaire générale

La recommandation est acceptée en partie. L'OACI analyse déjà les contrats au moment de la signature et avant leur enregistrement dans le système. Il y a déjà une documentation en place à l'OACI pour l'analyse des contrats de contributions volontaires (p. ex. résumé des subventions de l'UE et résultat de l'analyse des conditions pour toutes les contributions volontaires), mais l'Organisation pense comme le Commissaire aux comptes que la documentation doit être renforcée.

L'OACI ne partage pas le point de vue du Commissaire aux comptes sur le traitement de l'opération sans contrepartie directe visée dans la Note 3.2 aux États financiers. Elle estime que le traitement respecte pleinement la norme IPAS 23.79 et cadre avec les recommandations des commissaires aux comptes d'autres entités de l'ONU (p. ex. l'audit externe de l'UNIDO par la Fédération de Russie) et avec l'opinion de l'IPSASB obtenue lors de la réunion IPSAS de juin 2020.

Unité : FIN

Date cible : 31 décembre 2021

#### Séparation des tâches dans le processus de facturation

49. Le CDF a constaté l'absence de séparation des tâches dans le processus de facturation d'autres activités génératrices de revenus. Le processus de facturation est conçu de manière à garantir une séparation des tâches appropriée entre la préparation et l'approbation d'une facture. Les rôles d'accès définis dans le système permettent néanmoins de contourner cette séparation. Le chef de l'unité Comptes clients (H/ARU)

se voit attribuer un rôle dans le système pour créer une facture (y compris l'approuver et l'imputer) et lui appliquer un paiement. L'examen du processus a montré que le H/ARU pouvait modifier les champs de données tels que le montant et autres avant l'approbation d'une facture. Le CDF a examiné un rapport avec toutes les opérations dans Agresso pour recenser les cumuls de rôles (création, approbation, comptabilisation des factures et application des paiements correspondants).

### Évaluation par le CDF

La séparation des tâches n'est pas entièrement mise en œuvre dans le flux de travail de la facturation. Dans le cadre de l'examen des rapports, le CDF a vérifié si la séparation des tâches avait été respectée pour toutes les opérations effectuées en 2020. Aucune exception n'a été notée.

### Recommandation n° 12 (priorité 1)

Le CDF recommande à l'OACI de veiller à une séparation adéquate des rôles dans le flux de travail d'Agresso pour le processus de facturation.

### Observation de la Secrétaire générale

La recommandation est acceptée.

Unité : FIN/ADB (ETS)

Mise en œuvre : 3 mai 2021

## Processus d'acquisition

50. Le CDF a testé un certain nombre de contrôles clés dans le processus d'acquisition. La structure et l'affiliation organisationnelle de la fonction d'acquisition n'entrent pas dans le cadre de cet audit. Le CDF est arrivé à la conclusion générale que les contrôles internes sur les acquisitions, en ce qui concerne la fiabilité des rapports financiers, sont conçus et appliqués de manière adéquate. Certains domaines à améliorer ont été recensés, comme présenté ci-dessous.

### Séparation des tâches

51. Le CDF a constaté que la séparation des tâches, telle qu'elle a été conçue dans le flux de travail d'Agresso, a été contournée dans des circonstances spécifiques. En l'absence du chef des acquisitions (C/PRO), son remplaçant a participé à l'exécution de la tâche et à sa révision ultérieure. Le CDF est d'avis que le contrôle effectué par le Bureau de la trésorerie plus tard dans le processus compense cette accumulation de tâches. Par conséquent, le CDF n'émet donc pas de recommandation sur ce point. Toutefois, l'OACI pourrait gagner en efficacité dans ses processus en renforçant la séparation des tâches dans le processus d'acquisition et en réduisant les contrôles dans le processus de trésorerie.

### Validation multiple des factures

52. Le CDF a constaté que les factures reçues dans un bureau régional sont validées plusieurs fois, c'est-à-dire sur la facture papier elle-même, puis sur le bon de paiement et enfin dans le workflow d'Agresso. Le flux de travail dans Agresso étant bien structuré, le CDF estime que ce processus pourrait être conçu de la même manière qu'au siège. Les factures seront



ensuite approuvées au moyen du flux de travail dans Agresso. Cela permettrait d'éliminer les redondances et de simplifier le processus.

## Processus des ressources humaines (salaires)

53. Le CDF a recensé et testé des contrôles clés manuels et automatisés dans les RH et les services de paie. Le CDF est arrivé à la conclusion générale que les contrôles internes des salaires, en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière, sont conçus et appliqués de manière adéquate.

## Processus de gestion de la trésorerie et des liquidités

54. Le CDF a testé les contrôles clés du processus de trésorerie. Le CDF est arrivé à la conclusion générale que les contrôles internes de la trésorerie en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière sont conçus et appliqués de manière adéquate. Certains domaines à améliorer ont été recensés, comme présenté ci-dessous.

### Signataires autorisés pour les comptes bancaires

55. L'unité de trésorerie vérifie chaque année les signataires, ce qui a permis de recenser certains problèmes. Dans un projet donné, la direction locale a ajouté des signataires sans l'autorisation du siège. Le CDF a également constaté une divergence entre la liste interne des signataires gérée par l'OACI et la confirmation externe reçue de la banque.

#### Évaluation par le CDF

Certains signataires ne sont pas dûment autorisés par le siège.

#### Recommandation n° 13 (priorité 1)

Le CDF recommande à l'OACI de vérifier les signataires autorisés de chaque compte bancaire sur la base des documents fournis par les banques.

#### Observation de la Secrétaire générale

La recommandation est acceptée.

Unité : FIN

Date cible : 31 décembre 2021

## Processus de clôture et de préparation des états financiers

56. L'OACI a mis en place un processus pour la clôture de l'exercice et la préparation des états financiers. Les procédures de contrôle effectuées sont répertoriées dans une liste de contrôle de clôture. Le CDF a constaté que la liste de contrôle n'est pas signée lorsque les contrôles sont effectués.

#### Évaluation par le CDF

L'OACI traite correctement les risques importants liés à ce processus et aux particularités de l'organisation. Toutefois, le CDF a formulé un certain nombre de recommandations visant à améliorer les contrôles des exigences IPSAS et la documentation des travaux

effectués. En outre, il est fait référence au § 47 à la complexité du processus de clôture des contributions volontaires.

#### **Recommandation n° 14 (priorité 2)**

Le CDF recommande à l'OACI de compléter sa liste de contrôle de clôture de l'exercice par la signature des responsables des contrôles et par le remplissage d'une liste de contrôle des informations à fournir selon les normes IPSAS.

#### **Observation de la Secrétaire générale**

##### La recommandation est acceptée.

La direction ne partage toutefois pas l'avis du Commissaire aux comptes sur la complexité du processus de clôture actuel concernant les contributions volontaires.

L'équipe FIN utilise une liste exhaustive de tâches pour la clôture de l'exercice afin d'éviter toute omission importante, et cette méthode fonctionne de manière efficace. Pour la fin de l'exercice 2021, la Sous-Direction FIN mettra sur pied un processus visant à faire en sorte que toute personne chargée d'une tâche coche celle-ci lorsqu'elle est terminée.

S'agissant de la liste de contrôle des informations à fournir selon les normes de l'IPSAS, l'OACI a procédé à une vérification approfondie et à une vaste consultation lors de la mise en œuvre initiale des IPSAS, et elle a produit les premiers états financiers conformes aux normes IPSAS en 2010. Depuis, elle utilise les modèles d'états financiers établis et passe en revue les nouvelles mises à jour IPSAS chaque année pour assurer la conformité aux normes IPSAS. L'OACI remercie le Commissaire aux comptes pour ses efforts visant à fournir une liste des observations relatives à la présentation des états financiers dressée durant l'audit provisoire et l'audit final. Cette liste a été très utile durant les échanges avec le Commissaire aux comptes avant la finalisation des États financiers. L'OACI continuera de consulter les mises à jour IPSAS pertinentes durant l'année et, s'il y a lieu et si elle est nécessaire pour une année donnée, dressera une liste de contrôle IPSAS pour ces mises à jour.

Unité : FIN

Date cible : 31 mars 2022

## Constatations importantes concernant les états financiers

57. Les états financiers 2020 ont été préparés conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).
58. Le CDF a relevé un certain nombre d'inexactitudes lors de l'audit financier. Toutes les inexactitudes susceptibles d'avoir une incidence significative sur les états financiers ont été corrigées par l'OACI. Les autres constatations moins importantes n'ont pas été ajustées. Toutes les inexactitudes, qu'elles soient corrigées ou non, sont signalées dans le tableau du chapitre « différences d'audit » (§ 114). Le CDF a constaté un potentiel d'amélioration dans la préparation des états financiers et a formulé diverses recommandations concernant la présentation et la publication afin d'améliorer la qualité globale des états financiers. Ces constatations sont présentées dans les paragraphes suivants.
59. Le CDF a conclu que les états financiers 2020 sont conformes aux normes IPSAS et envisage d'émettre une opinion d'audit sans réserve.

### Hypothèse de continuité de l'activité

60. Selon l'évaluation de la direction de l'OACI, les états financiers sont préparés sur la base de la continuité de l'activité.
61. L'exercice 2020 a été marqué par une forte baisse du secteur aérien en général, en raison de la situation de pandémie de COVID-19 et des restrictions de voyage. En conséquence, les recettes de l'OACI ont diminué de 27 %, voire de 48 % pour les projets de CT. En raison de son modèle d'entreprise caractérisé par un degré élevé de coûts variables dans le domaine des contrats de sous-traitance et du personnel des projets et un contrôle adéquat des coûts, le résultat de l'OACI pour l'exercice 2020 s'est même soldé par un excédent, contre un déficit l'année précédente. En outre, l'OACI a bénéficié de meilleurs paiements de la part des États membres en 2020, notamment en recouvrant les créances en souffrance d'un État membre important.

### Prévisions de trésorerie et flux de trésorerie négatif

62. La direction met à jour chaque semaine une prévision de trésorerie afin de contrôler le niveau de liquidité. Selon la dernière analyse disponible lors de l'audit, l'organisation disposera, au début avril 2021, de liquidités suffisantes pour couvrir ses dépenses jusqu'à la fin de l'exercice 2021.
63. Le Fonds de roulement, qui fait office de tampon en cas de situation de trésorerie critique, ne représente qu'environ un mois de dépenses pour le programme régulier. Le niveau du Fonds de roulement peut ne pas être suffisant pour couvrir toute dépense importante non planifiée.
64. Les flux de trésorerie d'exploitation de l'OACI sont fortement négatifs depuis 2018 (37 millions CAD en 2018, 59 millions CAD en 2019, 41 millions CAD en 2020). Cela s'explique essentiellement par la diminution des paiements anticipés pour les projets de CT et les contributions volontaires. En 2020, l'OACI a sévèrement limité ses activités d'investissement.

## Actifs nets négatifs

65. L'OACI a affiché un actif net négatif pendant plusieurs années, qui a augmenté de 36 millions CAD en 2020, principalement en raison de la perte actuarielle accumulée sur les avantages sociaux. Cette perte actuarielle a augmenté de manière significative en 2020, après le changement du taux d'actualisation.

## Informations à fournir dans les états financiers

66. Les informations sur la continuité de l'activité fournies dans les notes aux états financiers sont relativement succinctes. Elles se limitent à la conclusion que les hypothèses de continuité de l'activité continuent d'être satisfaites et qu'il n'existe aucune indication susceptible de compromettre les estimations comptables. L'OACI fournit peu d'informations sur le suivi régulier de la trésorerie, le contrôle des coûts et les autres mesures prises par la direction.

### Évaluation par le CDF

Les éléments suivants sont susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son activité : le fort déclin du secteur de l'aviation civile et des recettes de l'OACI, le niveau de liquidités qui diminue fortement chaque année, le calendrier d'encaissement des contributions mises en recouvrement, le niveau du Fonds de roulement et le déficit cumulé (actif net négatif) qui continue de croître.

Les procédures d'audit du CDF sur les prévisions de trésorerie pour l'exercice 2021 (préparées par l'OACI) montrent qu'il n'existe pas d'incertitudes sensibles quant à la capacité de l'organisation à poursuivre son activité jusqu'à la fin 2021. Mais la viabilité financière de l'organisation reste un sujet de préoccupation. Il invite l'OACI à poursuivre ses efforts en matière de contrôle des coûts et de gestion rigoureuse de la trésorerie au cours des prochains mois.

En outre, la présentation, dans les notes aux états financiers, des considérations sur la continuité de l'activité est plutôt concise. Des informations détaillées concernant l'estimation des flux de trésorerie à terme font défaut. Les utilisateurs des états financiers pourraient ne pas obtenir les informations nécessaires sur la situation dans son ensemble.

### Recommandation n° 15 (priorité 1)

Le CDF recommande à l'OACI de fournir à l'avenir des informations plus détaillées sur la continuité de l'activité dans les notes aux états financiers.

### Observation de la Secrétaire générale

La recommandation est acceptée.

Unité : FIN

Date cible : 31 mars 2022

## Conformité aux normes IPSAS

67. Les normes IPSAS constituent un cadre comptable complexe et en évolution rapide. Elles exigent la présentation d'informations détaillées dans les notes aux états financiers. En fait, les normes demandent une mise à jour constante de la connaissance des normes IPSAS au sein d'une organisation afin de faire face aux nouvelles exigences. Le CDF

est d'avis que le personnel de l'Organisation dispose des connaissances nécessaires sur les IPSAS.

68. Le CDF a effectué une analyse détaillée de la conformité aux normes IPSAS des états financiers de l'année précédente lors de la phase de planification et d'audit intermédiaire. Il a constaté des possibilités d'amélioration. L'Organisation a mis en œuvre un grand nombre des éléments proposés dans les états financiers de 2020. Toutefois, en raison du manque de ressources, plusieurs éléments moins importants ne seront ajustés que lors du prochain exercice.

#### Évaluation par le CDF

La présentation des états financiers devrait être encore améliorée. Les détails ont été communiqués à la direction.

#### Recommandation n° 16 (priorité 2)

Le CDF recommande à l'OACI de compléter les informations à fournir dans les états financiers afin de se conformer pleinement aux exigences des normes IPSAS.

#### Observation de la Secrétaire générale

La recommandation est acceptée en partie. Comme convenu précédemment entre la Sous-Direction FIN et les commissaires aux comptes, chacune des modifications recommandées concernant les informations à fournir seront examinées plus avant avec les commissaires aux comptes au cours de 2021, avec la participation de l'EAAC, afin de s'entendre sur ce qui sera mis en œuvre en fonction d'une évaluation globale des coûts/bénéfices et de la compréhension de l'utilisateur.

Unité : FIN

Date cible : 31 mars 2022

## Comptabilité des entités non consolidées

69. La comptabilité de l'OACI dans Agresso intègre la comptabilité de l'entité non consolidée du Régime d'assurance médicale (MBP). Les opérations liées à cette entité sont désignées par un fonds distinct (#9301) et sont éliminées au moment de la préparation des états financiers. L'OACI justifie cette consolidation par le fait que la trésorerie de l'entité MBP est déposée sur un compte bancaire de l'OACI, qui est également utilisé pour des opérations propres à l'OACI. Les états financiers condensés de l'entité MBP ne sont pas audités.

#### Évaluation par le CDF

L'OACI a mis en place des contrôles internes appropriés pour atténuer le risque d'erreur. Toutefois, l'intégration de la comptabilité d'une entité tierce dans la comptabilité de l'OACI et l'utilisation d'un compte bancaire commun pour les actifs de l'OACI et de l'entité MBP ne sont pas appropriées.

#### Recommandation n° 17 (priorité 2)

Le CDF recommande à l'OACI de séparer les actifs et la comptabilité de l'entité non consolidée du Régime d'assurance médicale de son propre compte bancaire et de son propre système comptable.

## Observation de la Secrétaire générale

La recommandation est acceptée en partie. L'OACI convient d'établir un compte bancaire distinct pour les actifs du Régime d'assurance médicale. Toutefois, la séparation complète du système comptable augmenterait inutilement la charge de travail. Par conséquent, l'OACI continuera de comptabiliser les opérations dans un fonds distinct dans Agresso afin d'améliorer l'efficacité au moyen des saisies automatiques générées à partir du traitement mensuel de la paie.

Unité : FIN

Date cible : 31 décembre 2021

## Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

### Confirmations bancaires

70. Le CDF a demandé des confirmations bancaires pour tous les comptes bancaires. Cette procédure est également demandée à l'Annexe B du Règlement financier. Pour six comptes, le CDF n'a reçu aucune confirmation de la part des banques. Le total de ces comptes s'élève à 1 780 000 CAD. Le CDF a effectué d'autres procédures d'audit pour ces comptes.

### Classification des dépôts à terme

71. Lors de la phase de planification et de l'audit intermédiaire, le CDF a constaté que la trésorerie et les équivalents de trésorerie contenaient des dépôts à terme fixe dont l'échéance initiale était supérieure à 90 jours. Ceux-ci doivent être présentés séparément comme des placements, conformément à la norme IPSAS 2. L'OACI a ajusté la présentation dans les états financiers de 2020 (état de la situation financière et état des flux de trésorerie), pour un montant de 3 224 000 CAD au 31 décembre 2020. Lors de l'audit, le CDF a en outre constaté que la trésorerie et les équivalents de trésorerie au début de l'année de comparaison 2019 contenaient également de tels placements pour un montant total de 122 850 000 CAD. L'OACI a corrigé la présentation au cours de l'audit.

### Solde par rapport au PNUD

72. La trésorerie et les équivalents de trésorerie affichent un solde par rapport au PNUD de 1 823 000 CAD au 31 décembre 2020. Selon le CDF, ce montant ne devrait pas être présenté dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, mais dans les créances et avances.

#### Évaluation par le CDF

La classification du solde par rapport au PNUD est considérée comme une différence d'audit non corrigée (voir § 115).

### Ligne de crédit

73. L'OACI déclare dans les notes aux états financiers que RBC fournit une ligne de crédit de 3 millions CAD dans le cadre de son offre de services. Le CDF a noté que l'accord n'avait pas été signé jusqu'à présent.

### Évaluation par le CDF

L'accord avec la banque RBC n'ayant pas été signé, la ligne de crédit accordée par la banque n'est pas valable. L'accord doit être signé ou la publication doit être modifiée.

## Contributions fixées à recevoir

74. L'OACI a établi une politique d'évaluation des créances (contributions fixées à recevoir), qui est illustrée dans un organigramme. Cette politique a été correctement appliquée pour l'évaluation à la fin de l'exercice 2020. Après examen et comparaison avec d'autres agences de l'ONU, le CDF formule les observations suivantes sur la politique d'évaluation de l'OACI.

### Optimisme général dans l'évaluation

75. L'OACI utilise une approche très optimiste dans l'évaluation des contributions à recevoir. Elle considère que les États membres ont toujours respecté leurs obligations dans le passé, même s'ils ont pu avoir des soldes restant dus pendant de nombreuses années. L'OACI affirme que les États membres sont disposés à conclure des accords de paiement. Certains paiements sont également retardés en raison des sanctions internationales qui restreignent les transactions financières.

### Prise en compte de la perte des droits de vote

76. Lorsqu'un État membre n'a pas signé d'accord de paiement des arriérés ou ne se conforme pas à l'accord, l'OACI distingue si l'État membre a maintenu ou perdu ses droits de vote. Les États membres qui ont perdu leur droit de vote pendant deux assemblées consécutives sont décomptés en totalité, tandis que les autres sont décomptés sur une période de 20 ans.
77. Le CDF est d'avis que l'examen de deux assemblées consécutives n'est pas prudent par rapport à la pratique d'autres agences de l'ONU. Comme les assemblées de l'OACI se tiennent tous les trois ans, certains États membres peuvent avoir des arriérés de quatre à six ans qui ne sont pas prévus. D'autres agences des Nations Unies prennent en compte une période beaucoup plus courte, souvent de deux ans. Une approche plus prudente augmenterait considérablement le montant des créances actualisées à 100 % (1 034 000 CAD à la fin 2020).

### Provision ou actualisation

78. Comme l'OACI considère que tous les États membres honoreront les créances en souffrance, elle ne fait pas de provision mais actualise les paiements attendus. Cette pratique est conforme à la position de l'OACI selon laquelle il n'existe pas de débiteurs douteux.
79. Le CDF est d'avis que les recettes attendues à long terme comportent des risques de crédit et que ces ajustements devraient être présentés comme des provisions au lieu d'être actualisés. Cette différence d'opinion a une incidence sur la présentation dans les comptes mais pas sur le résultat net de l'année.

## Taux d'actualisation

80. Pour actualiser les créances, l'OACI applique le taux d'actualisation sans risque utilisé pour les passifs actuariels. L'OACI justifie l'utilisation de ce taux par l'absence de doute quant au recouvrement des créances.
81. Le CDF est d'avis que les créances doivent être actualisées à un taux qui inclut une prime de risque car le recouvrement des créances comporte inévitablement un risque de crédit.

## Point de vue sur la nouvelle norme IPSAS pour les instruments financiers

82. La norme IPSAS 41 remplacera la norme IPSAS 29 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Elle doit être appliquée pour les états financiers de 2023. Les principales différences sont les suivantes :
  - La norme IPSAS 41 applique un modèle unique de classification et d'évaluation des actifs financiers qui tient compte des caractéristiques des flux de trésorerie de l'actif et de l'objectif pour lequel l'actif est détenu.
  - La norme IPSAS 41 applique un modèle unique de pertes de crédit attendues prospectives qui est applicable à tous les instruments financiers soumis à un test de dépréciation.
  - La norme IPSAS 41 applique un modèle amélioré de comptabilité de couverture qui élargit les accords de couverture dans le champ d'application des orientations.
83. La norme IPSAS 41 aura un effet sur l'évaluation des actifs financiers en raison de l'application du modèle de la perte de crédit attendue (ECL). Il est supposé, mais pas encore totalement clarifié, que le principe comptable actuellement appliqué pour l'évaluation des contributions à recevoir devra être revu. Le CDF encourage l'OACI à examiner de manière anticipée les effets de ces changements potentiels.

### Évaluation par le CDF

Le CDF conclut que l'évaluation des contributions à recevoir est globalement conforme aux normes IPSAS, mais que la politique d'évaluation choisie par l'OACI n'est pas prudente et devrait être révisée.

### Recommandation n° 18 (priorité 1)

Le CDF recommande à l'OACI d'envisager une approche plus prudente dans l'évaluation des contributions à recevoir. En particulier, l'OACI devrait envisager une période plus courte pour distinguer les créances à amortir totalement de celles à amortir sur 20 ans (par exemple, une provision après la perte des droits de vote au lieu d'une actualisation totale après la perte des droits de vote à deux Assemblées consécutives). Les risques de crédit inhérents doivent être considérés comme des provisions. Le taux d'actualisation des créances à long terme doit intégrer un surplus de risque.



## Observation de la Secrétaire générale

La recommandation est acceptée en partie. Elle est bien comprise. L'OACI a l'intention d'intensifier ses efforts en vue de régler la question des contributions à recevoir avec certains États membres, en particulier ceux qui ont des arriérés de contribution de longue date, et ainsi de prévenir une dépréciation. L'OACI convient d'examiner et de mettre à jour la politique d'actualisation des contributions et le taux d'actualisation en fonction de la recommandation du commissaire aux comptes. L'OACI collaborera avec le commissaire aux comptes pour réexaminer les politiques sur la réévaluation des arriérés de contribution de longue date dans l'audit provisoire des états financiers de 2021.

Unité : FIN

Date cible : 31 décembre 2021

## Avantages du personnel

84. Les passifs des avantages du personnel comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les indemnités de rapatriement et les congés annuels.

### Assurance maladie après la cessation de service

85. L'assurance maladie après la cessation de service fait partie du régime de sécurité sociale établi pour les employés qui répondent aux critères donnés. Elle offre une couverture d'assurance médicale pendant toute la durée de la retraite du salarié éligible, dans le cadre du même régime de santé que les salariés actifs. Le régime de prestations médicales de l'OACI (MBP) est un régime autofinancé administré par un administrateur tiers (Cigna). Le régime d'avantages du personnel répond à la définition de la norme comptable IPSAS 39 et est classé comme un régime d'avantages postérieurs à l'emploi. L'évaluation actuarielle a été réalisée par un expert externe indépendant.
86. La comptabilisation d'un régime à prestations définies est complexe, car diverses hypothèses doivent être formulées. Le CDF a examiné les hypothèses requises avec la direction et a évalué leur plausibilité, conformément à la norme IPSAS 39.
87. Les passifs de l'assurance maladie après la cessation de service dans l'état de la situation financière ont considérablement augmenté en 2020. Cela s'explique essentiellement par la réduction du taux d'actualisation de 1,85 % à 1,20 %, ainsi que par d'autres modifications des hypothèses. Cette augmentation a été comptabilisée directement dans l'actif net. L'hypothèse du coût des demandes de remboursement des frais médicaux et dentaires a été reportée d'un an. Selon l'expert indépendant en évaluation, il s'agit de la meilleure hypothèse pour le coût des demandes de remboursement à long terme. En raison de l'incidence à court terme de la COVID-19, l'étude du coût des demandes de remboursement pour 2020 représente une base moins fiable.
88. En 2010, le Conseil de l'OACI a proposé à l'Assemblée de l'OACI d'approuver un financement initial pour les droits après service d'un montant de 1,4 million CAD, qui a été versé au fonds renouvelable. Ce fonds a été créé dans le but d'enregistrer les opérations liées aux prestations postérieures à l'emploi et aux autres prestations d'emploi à long terme, telles que l'assurance maladie après la cessation de service, conformément à la norme IPSAS 29. Le fonds est présenté séparément dans les appendices des états financiers afin de fournir des informations distinctes sur les fonds alloués à l'utilisation de la norme IPSAS 39. En 2020,

l'OACI a défini ce montant, qui a augmenté à 1,53 million CAD en raison des revenus d'intérêts, comme un actif du régime et a enregistré une diminution du passif des avantages du personnel et un gain/une perte actuariel(le).

89. Selon la norme IPSAS 39, les actifs du régime sont définis comme les actifs détenus par un fonds d'avantages du personnel à long terme et les actifs détenus par des polices d'assurance qualifiantes. Comme la décision n'a pas été de verser le montant du fonds à MBP, mais seulement de l'affecter au fonds renouvelable (fonds interne consolidé au sein de l'OACI), ce fonds ne peut être considéré comme un actif réel du régime selon la norme IPSAS 39. Aucun paiement n'a été effectué au fonds MBP et aucun passif correspondant n'a été enregistré envers le fonds MBP.
90. Le précédent commissaire aux comptes a régulièrement contrôlé le niveau des provisions actuarielles. Plusieurs recommandations qui visaient à réaliser des mesures structurelles afin de réduire le sous-financement des passifs actuariels n'ont pas été mises en œuvre par l'organisation et les recommandations ont été classées. Le précédent commissaire aux comptes a attiré l'attention du Conseil sur le fait que les futurs budgets de l'OACI afficheront des augmentations importantes des dépenses liées aux avantages du personnel.

#### **Évaluation par le CDF**

Après un examen détaillé, le CDF conclut que les hypothèses actuarielles retenues sont plausibles et conformes à la norme IPSAS 39.

Le fonds renouvelable n'est pas considéré comme un actif réel du régime et doit être annulé. Le montant de 1 530 000 CAD est déclaré comme une différence d'audit corrigée (voir § 115).

Le régime d'assurance maladie représente un risque financier potentiel pour l'organisation car il n'est pas financé. Il doit par conséquent faire l'objet d'un suivi d'année en année. Sans émettre de recommandation formelle, le CDF invite l'OACI à suivre de près la situation.

#### **Congé annuel**

91. Les passifs liés au solde des congés annuels ont été calculés à l'aide d'une méthode de calcul actuarielle comprenant plusieurs hypothèses telles que l'augmentation des salaires, les prévisions d'évolution du solde des congés annuels, etc. Le congé annuel est accordé sur la base des jours de service effectués jusqu'à présent et peut être utilisé à tout moment au cours de l'année suivante. Il représente un solde de vacances ordinaire.
92. Le calcul actuariel des passifs en matière de congés annuels est basé sur les données de la population au 31 octobre. Considérant que le passif doit représenter au mieux le passif au 31 décembre, l'utilisation des données au 31 décembre montrerait un résultat plus précis du solde réel des congés annuels à cette date. Tout mouvement au passif des congés annuels est enregistré dans l'état de la performance financière et est donc affecté par les changements dans les hypothèses utilisées.

#### **Évaluation par le CDF**

Le calcul des congés annuels au moyen d'un calcul actuariel est complexe, et les changements dans les hypothèses actuarielles pour les congés annuels ont une incidence significative sur le résultat net. Le passif pour les congés annuels pourrait être calculé plus simplement. Les données relatives aux congés annuels au 31 décembre peuvent être

multipliées par le montant du salaire des employés concernés. Un tel calcul serait également valable selon les normes IPSAS et serait plus efficace.

#### **Recommandation n° 19 (priorité 2)**

Le CDF recommande à l'OACI d'analyser la nécessité d'un calcul actuariel par rapport à un simple calcul actuariel en fin d'année concernant les passifs liés au congé annuel.

#### **Observation de la Secrétaire générale**

L'OACI est sensible à la recommandation du Commissaire aux comptes, mais doit la rejeter pour le moment. L'OACI a une entente de service d'évaluation actuarielle avec AON Hewitt qui couvre l'évaluation du passif au titre de l'ASHI, des congés annuels et des indemnités de rapatriement pour l'exercice 2021. AON a toujours assuré des services satisfaisants et le calcul des congés annuels fait par AON est jugé plus précis compte tenu de ses évaluations professionnelles des hypothèses actuarielles applicables.

Unité : FIN

#### **Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)**

93. L'OACI est affiliée en tant qu'organisation membre à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) par l'intermédiaire de ses employés. Contrairement au régime de l'assurance maladie après la cessation de service, l'OACI ne comptabilise pas les passifs de retraite pour ce régime de retraite. Il n'est pas considéré comme un régime à prestations définies selon la norme IPSAS 39, car la Caisse n'est pas en mesure de calculer individuellement les obligations en matière de pension pour la personne ou l'organisation assurée. Par conséquent, il n'est pas possible de parvenir à une estimation fiable du risque correspondant supporté par l'OACI. Aucun passif actuariel pour le régime de retraite ne figure dès lors dans l'état de la situation financière de l'OACI.
94. Les caractéristiques du régime de pension de l'ONU sont décrites dans les notes aux états financiers (chapitre 2.10.5). La Caisse a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2019, de procéder à des paiements compensatoires en vertu de l'article 26 de ses statuts. Si l'article 26 devait être invoqué à l'avenir en raison d'un déficit actuariel, l'OACI serait tenue de verser des paiements compensatoires. Cette situation représente un risque financier potentiel pour l'organisation.

#### **Crédits à des gouvernements contractants/prestataires de services**

95. L'OACI gère trois fonds pour comptabiliser les opérations financières effectuées dans le cadre d'accords et d'arrangements avec certains gouvernements. Ces fonds présentent un solde de 1 594 000 CAD qui résulte des opérations financières et des nombreuses variations de taux de change sur les soldes accumulés au fil des ans. Le CDF a constaté qu'il n'a été demandé confirmation que d'une partie des encours totaux aux gouvernements.

#### **Évaluation par le CDF**

L'absence de confirmation par les gouvernements des soldes de ces comptes représente un risque sur l'exactitude des montants dus à ces gouvernements.

## Recommandation n° 20 (priorité 2)

Le CDF recommande à l'OACI d'ajouter une demande de confirmation annuelle du total des soldes impayés des crédits aux gouvernements contractants/prestataires de services.

### Observation de la Secrétaire générale

La recommandation est acceptée en partie. Des confirmations annuelles sont en cours de préparation pour rendre compte d'une partie du solde impayé des crédits aux gouvernements contractants/prestataires de services. Au moment de la mise en application des normes IPSAS et des critères de consolidation, les soldes historiques découlant des gains et des pertes de change ont été regroupés avec les crédits dus aux prestataires de service. Le solde résiduel de ces comptes sera reclassé pour mieux refléter la nature et la substance du compte.

Unité : FIN/ATC (finances communes)

Date cible : 31 mars 2022

## Projets de coopération technique

### Contributions aux accords de projets

96. Le CDF a vérifié la comptabilité des opérations relatives aux accords de projets de CT avec des gouvernements ou des organisations gouvernementales (« client »). Les contrats sont rédigés de manière à réduire autant que possible les risques pour l'OACI, qui agit en tant qu'intermédiaire pour le compte du client. Les contrats de travail des professionnels nationaux (engagés sur les projets) sont signés par le client et l'OACI ne peut être considérée comme un employeur conjoint ou un substitut. La décision finale concernant la sélection du personnel appartient au client. L'OACI verse les salaires des professionnels nationaux à condition que le client dispose d'une avance de fonds suffisante. Selon les conventions comptables de l'OACI, les décaissements pour les professionnels nationaux sont présentés dans les états financiers comme des dépenses et des revenus de personnel.
97. Pour les accords de services d'achat, l'OACI agit uniquement pour et au nom du client et ne peut être tenue responsable des réclamations de toute nature liées à l'exécution d'un tel contrat. Le client accepte d'indemniser et de dégager l'organisation de toute responsabilité.
98. Toutefois, en raison d'événements passés, on suppose que cette activité comporte des risques opérationnels ou financiers pour l'OACI. Par exemple, dans un projet majeur, l'OACI a été impliquée dans une procédure d'arbitrage entre le fournisseur d'équipement et le client. L'OACI a dû avancer une partie des coûts du consultant juridique. Dans d'autres projets, l'OACI a été poursuivie par des employés locaux qui réclament des avantages financiers supplémentaires.

### Évaluation

Le CDF n'a pas relevé d'inexactitudes dans la comptabilisation des recettes des projets de CT. Les contrats signés dans le cadre des projets de CT excluent a priori les responsabilités et le risque financier pour l'OACI. Comme indiqué ci-dessus, l'organisation supporte les risques opérationnels et financiers de ces projets. C'est pourquoi les projets de CT ne sont pas qualifiés d'accords de transfert selon la norme IPSAS 9 et sont comptabilisés dans l'état

de la performance financière de l'OACI. L'OACI a accepté de publier les frais de personnel pour les professionnels nationaux dans les notes aux états financiers. Une présentation de ces montants dans l'état de la performance financière devrait être envisagée pour les états financiers de 2021.

## Litiges et arbitrages

99. L'OACI est confrontée à divers cas de litiges liés à des projets de CT. En particulier, un litige important concerne un contrat pour un marché public au nom d'un État membre. Les parties contractantes se sont plaintes mutuellement de ne pas avoir respecté leurs engagements. L'affaire a été soumise à un arbitrage international. L'OACI a détenu en fiducie des liquidités d'un montant de 5,3 millions CAD perçues à l'avance pour ce projet tant que la décision de l'arbitre est en suspens. L'OACI a engagé des fonds d'environ 200 000 CAD provenant du Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) pour couvrir initialement les honoraires d'un avocat externe et les autres coûts encourus. Selon l'évaluation de la LEB, l'organisation ne supporte pas de risque financier supplémentaire dans ce cas. Par conséquent, l'OACI n'a pas enregistré de provision et n'en a pas fait état dans les notes.
100. En outre, l'OACI est confrontée à plusieurs litiges portés par des employés sur d'anciens projets de CT. Ils réclament des paiements supplémentaires au-delà des contreparties prévues par leurs contrats. L'OACI considère ces réclamations comme non fondées et n'a donc pas enregistré de provision.
101. Enfin, l'OACI fait face à plusieurs plaintes devant le Tribunal d'appel des Nations Unies et la Commission de recours pour différents litiges avec d'anciens employés, ainsi que pour différentes enquêtes internes. L'OACI a enregistré une provision pour couvrir ces cas.

### Évaluation par le CDF

Le traitement comptable des réclamations et des affaires en cours d'arbitrage est conforme aux normes IPSAS. Le CDF est d'avis que les estimations de l'OACI sont plausibles. Des améliorations sont possibles en ce qui concerne la publication des cas dans les notes relatives aux passifs éventuels. Un commentaire complet sur l'affaire en cours d'arbitrage et les réclamations ouvertes des anciens employés devant le Tribunal d'appel des Nations Unies ou la Commission de recours présente un intérêt pour les lecteurs des états financiers.

## Autres contributions volontaires

102. Le CDF a relevé différentes déficiences dans le traitement comptable des contrats de contributions volontaires (voir § 48) qui ont conduit à des inexactitudes significatives dans les états financiers de 2020.
103. Pour les opérations sans contrepartie où les conditions étaient remplies et où les montants n'avaient pas à être remboursés aux donateurs, l'OACI a crédité l'actif net sans enregistrer de revenu dans l'état de la performance financière pour un montant de 7 269 000 CAD. L'OACI a corrigé le traitement comptable (voir § 115).
104. Le CDF a relevé un contrat qui aurait dû être comptabilisé à la signature, pour un montant initial de 2 188 000 CAD. L'enregistrement de ce contrat dans l'état de la situation financière fait défaut. La valeur résiduelle de ce contrat au 31 décembre 2020 est de 1 668 000 CAD.

Comme les montants de la créance et du passif sont égaux, cela n'a pas d'incidence sur le résultat net. Cette opération est déclarée comme une différence d'audit non corrigée (voir § 115).

## Actifs nets

105. Le report de crédit s'élève à 33 488 000 CAD à la fin 2020. Ce montant comprend 12 690 000 CAD relevant de la compétence de la Secrétaire générale et 11 100 000 CAD relevant de la compétence du Conseil. Le Conseil n'a pas encore approuvé ce report. Selon l'OACI, cela sera fait lors de la session de juin 2021. En cas de refus (partiel ou total), les états financiers de 2020 devront être corrigés.

### Évaluation

Le montant de 11 100 000 CAD relevant de la compétence du Conseil pourrait rester dans le déficit accumulé dans les états financiers de 2020 et être transféré dans les réserves après l'approbation du Conseil en 2021.

## État de la trésorerie

106. Le CDF a relevé plusieurs inexactitudes dans le tableau des flux de trésorerie qui ont été corrigées au cours de l'audit. Ces constatations concernent la classification des opérations non monétaires relatives aux contributions volontaires (7 269 000 CAD, voir § 103), le solde d'ouverture de la trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (122 850 000 CAD, voir § 71) et d'autres éléments mineurs de classification et de présentation.

## Comparaison du budget avec les montants réels

107. La comparaison du budget avec les montants réels comprend deux états et des informations supplémentaires dans les notes. Ces annexes renvoient à un certain nombre d'autres données figurant dans les états financiers, dans les tableaux non vérifiés et dans le rapport de la Secrétaire générale.
108. Cette présentation est assez difficile à comprendre pour un lecteur non averti. En outre, l'OACI doit déployer de nombreux efforts pour recueillir et compiler les données nécessaires à sa préparation.
109. Le CDF invite l'OACI à analyser si la présentation des informations sur la comparaison entre le budget et les montants réels pourrait être simplifiée tout en respectant les exigences de la norme IPSAS 24.

## Contributions et services en nature

### Location des locaux

110. L'OACI bénéficie de droits donnés pour l'utilisation de ses locaux au siège et dans les bureaux régionaux. Les gouvernements locaux supportent entièrement ou partiellement les coûts de location et d'entretien des locaux situés dans leurs pays respectifs. L'OACI présente une estimation de ces contributions en nature dans la note 3.1.

111. Selon les normes IPSAS, l'utilisation de locaux à titre gratuit ou à des conditions très préférentielles est qualifiée de droits donnés (IPSAS 23 et 31). Ces droits doivent être comptabilisés de la même manière que les contrats de location-financement ou de location simple, en fonction des conditions contractuelles. Si le droit s'apparente à un contrat de location simple, l'OACI doit comptabiliser un revenu de contribution correspondant au montant estimé du contrat de location aux conditions habituelles du marché et une charge de loyer pour un montant équivalent. Si le droit est similaire à un contrat de location-financement, l'OACI doit capitaliser la valeur du droit dans l'état de la situation financière en tant qu'actif incorporel et inscrire un montant identique au passif. Ces montants sont amortis sur la durée du contrat. Les principes comptables applicables aux actifs et aux passifs pouvant différer, leur amortissement respectif peut donner lieu à des décalages temporels ayant une incidence sur le résultat.

### Évaluation par le CDF

Sur la base d'une analyse des contrats d'utilisation des locaux et d'autres pièces justificatives, le CDF a conclu que le traitement comptable de ces opérations n'est pas entièrement conforme aux normes IPSAS.

Parmi tous les locaux utilisés à des conditions préférentielles, une opération peut être qualifiée de droit similaire à un crédit-bail. Pour cette opération, l'OACI aurait dû activer le droit sur les actifs incorporels avec une contrepartie sur les passifs. À la signature du contrat de location, l'OACI aurait dû estimer et activer la valeur totale du contrat dans l'état de la situation financière aux conditions du marché et l'amortir sur la durée du contrat.

Les autres opérations sont qualifiées de droits similaires à des contrats de location simple. Pour ces opérations, l'OACI aurait dû enregistrer un revenu de contribution et un montant identique au titre des charges locatives.

Au total, les droits donnés représentent un loyer annuel de 29 373 000 CAD. Ce montant a été estimé par l'OACI et n'est pas étayé par un expert immobilier.

### Recommandation n° 21 (priorité 1)

Le CDF recommande à l'OACI de préparer une analyse détaillée de la location de locaux à des conditions préférentielles afin de déterminer les droits donnés et de les comptabiliser selon les normes IPSAS. Le recours à un expert immobilier devra être envisagé.

### Observation de la Secrétaire générale

La mise en œuvre de la recommandation est rejetée pour le moment pour un certain nombre de raisons :

Uniformité de la présentation : La pratique comptable actuelle concernant la location de locaux à des conditions préférentielles offertes par des États hôtes est largement documentée dans les notes aux États financiers et a été mise en œuvre de manière uniforme depuis l'adoption des IPSAS en 2010.

Compréhension aisée : La location à la juste valeur du marché est comptabilisée comme une contribution en nature de l'État hôte, assortie de toutes les autres informations pertinentes. Les utilisateurs des États financiers n'ont aucun mal à le comprendre.

Coût : Il sera nécessaire de procéder à une évaluation de la valeur de location des propriétés par un évaluateur immobilier. Des fonds n'ont pas été prévus ni budgétisés dans le budget

triennal actuel. L'OACI tiendra compte des estimations d'honoraires des experts immobiliers et d'autres coûts de mise en œuvre connexes dans le prochain budget triennal, sous réserve de l'approbation des États membres.

Efficacité : L'IPSASB publiera sous peu une norme IPSAS révisée sur les contrats de location, qui comprendra le traitement comptable à jour sur les contrats de location avec concession et d'autres accords similaires aux contrats de location. L'OACI suivra de très près l'élaboration de cette nouvelle norme IPSAS et apportera des changements en conséquence.

En résumé, il n'est pas possible d'apporter de changements avant la publication de la nouvelle norme IPSAS du fait de contraintes financières. Cela ne serait pas efficace et influencerait négativement sur l'uniformité et la compréhension de l'information.

Unité : FIN

## Instruments financiers

### Informations manquantes

112. Lors de l'audit intermédiaire, le CDF a constaté un manque d'informations sur les instruments financiers. Il s'agit principalement d'informations quantitatives et qualitatives sur les risques financiers spécifiques de l'organisation, comme l'exige la norme IPSAS 29. L'OACI s'est efforcée de compléter les notes des états financiers de 2020 à cet égard. Lors de l'audit final, le CDF a constaté que des exigences supplémentaires en matière d'information n'étaient pas respectées. Pour des raisons de calendrier, ces éléments n'ont pas pu être inclus dans les états financiers de 2020.

#### Évaluation par le CDF

L'information sur les instruments financiers comprend les principaux éléments requis mais ne répond pas entièrement aux exigences des normes IPSAS. L'OACI devrait compléter ces informations l'année prochaine en conséquence (voir § 67).

### Notation des banques non canadiennes

113. Dans son analyse du risque de crédit, l'OACI divulgue la notation des institutions financières auprès desquelles elle a déposé ses liquidités et ses placements. Les banques canadiennes ont été classées par notation (AA ou A), tandis que les banques non canadiennes ont été regroupées dans une catégorie appelée « régionale ».

#### Évaluation par le CDF

Les banques non canadiennes devraient également être regroupées en catégories de notation effectives.



## Différences d'audit

114. Les erreurs, y compris les omissions, sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou cumulativement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent sur la base de ces derniers. Le CDF considère qu'une inexactitude individuelle est significative si elle dépasse 100 000 CAD. L'incidence des erreurs sur l'interprétation des états financiers dans leur ensemble est considérée comme significative si elles dépassent 2 000 000 CAD au total.

### Résumé des inexactitudes corrigées et non corrigées

115. Le CDF a constaté quelques inexactitudes (différences d'audit) qui ont été corrigées par la direction lors de l'audit des états financiers de 2020. Les autres constatations moins importantes mentionnées ci-dessous n'ont pas été ajustées. En résumé, le CDF est d'avis que les inexactitudes non corrigées n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers et que leur comptabilisation ne conduirait pas le lecteur à évaluer différemment la situation financière de l'OACI.

Description	Excédent/(déficit) de l'exercice (CAD)	Déficit accumulé (CAD)
<b>Solde avant différences d'audit</b>	<b>(5 379 000)</b>	<b>(103 067 000)</b>
<u>Correction des différences d'audit</u>		
Ajustement du solde d'ouverture de la trésorerie au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 dans l'état de la trésorerie (122 850 000 CAD, voir § 71)	0	0
Reprise de l'actif réel du régime d'assurance maladie après la cessation de service (1 530 000 CAD, voir § 89)	0	(1 530 000)
Ajustement de reclassement pour les contributions volontaires (7 269 000 CAD, voir § 103)	7 269 000	0
<b>Solde après correction des différences d'audit</b>	<b>1 889 000</b>	<b>(104 597 000)</b>
<u>Différences d'audit non corrigées</u>		
Reclassement du solde à recevoir du PNUD, de la trésorerie vers les créances (1 823 000 CAD, voir § 72)	0	0
Comptabilisation d'un contrat de contributions volontaires (1 668 000 CAD, voir § 104)	0	0
<b>Solde après toutes les différences d'audit</b>	<b>1 889 000</b>	<b>(104 597 000)</b>

## Informations insuffisantes ou présentation incorrecte

116. Le CDF a constaté quelques inexactitudes importantes dans les informations fournies dans les états financiers de 2020, qui ont été corrigées au cours de l'audit. D'autres problèmes d'information subsistent. Le CDF recommande à l'OACI de compléter ces informations (voir § 67) dans les états financiers de 2021.

## Suivi des recommandations précédentes

117. Pendant la phase de transfert, le CDF a repris les recommandations émises par les anciens commissaires aux comptes et toujours considérées comme ouvertes par ces derniers. Sur un total de 57 recommandations ouvertes, 12 ont été clôturées par le CDF lors de l'audit final et 45 restent ouvertes. La direction considère qu'un nombre important de ces recommandations est clos.
118. Le suivi des nombreuses recommandations ouvertes n'était pas entièrement réalisable lors de l'audit des états financiers de 2020. La majorité des recommandations résultent d'audits de performance ou d'audits spéciaux et ne peuvent faire l'objet d'un suivi adéquat lors d'un audit financier. Certaines recommandations ont une date limite de mise en œuvre en 2021. Le CDF poursuivra ses procédures de suivi lors des prochains audits. Les détails de toutes les recommandations sont disponibles dans l'outil « Symbiant » utilisé par l'OIO.

### Recommandations considérées comme closes

119. Le CDF considère que les recommandations suivantes ont été mises en œuvre depuis le dernier audit.

Réf. (Symbiant)	Rapport
EA/REP/2014 Rec 2	Audit des états financiers de 2014
EA/REP/2015/C Rec 1	La direction a-t-elle élaboré des mesures efficaces pour réduire les passifs actuariels au titre de l'ASHI ?
EA/REP/2015/C Rec 2	La direction a-t-elle élaboré des mesures efficaces pour réduire les passifs actuariels au titre de l'ASHI ?
EA/REP/2015/C Rec 3	La direction a-t-elle élaboré des mesures efficaces pour réduire les passifs actuariels au titre de l'ASHI ?
EA/REP/2017/A Rec 8	Audit des états financiers de 2017
EA/REP/2017/C Rec 2	Efficiences et efficacité des procédures relatives aux interactions avec des parties externes
EA/REP/2017/C Rec 3	Efficiences et efficacité des procédures relatives aux interactions avec des parties externes
EA/REP/2017/C Rec 4	Efficiences et efficacité des procédures relatives aux interactions avec des parties externes
EA/REP/2018/A Rec 1	Audit des états financiers de 2018
EA/REP/2018/A Rec 4	Audit des états financiers de 2018
EA/REP/2019/A Rec 1	Audit des états financiers de 2019
EA/REP/2019/A Rec 2	Audit des états financiers de 2019

## Recommandations encore en suspens après le suivi du CDF

120. Les recommandations suivantes ont été suivies et sont considérées comme étant toujours en suspens après l'audit des états financiers de 2020.

Réf. (Symbiant)	Rapport	Suivi au cours de l'audit 2020
EA/REP/2017/B Rec 1	Le cadre de cybersécurité de l'OACI	Cette recommandation n'a pas été entièrement mise en œuvre selon la Feuille de route sur la sécurité de l'information.
EA/REP/2017/B Rec 3	Le cadre de cybersécurité de l'OACI	Cette recommandation n'a pas été entièrement mise en œuvre selon la Feuille de route sur la sécurité de l'information.
EA/REP/2017/B Rec 4	Le cadre de cybersécurité de l'OACI	Cette recommandation n'a pas été entièrement mise en œuvre selon la Feuille de route sur la sécurité de l'information.
EA/REP/2017/B Rec 5	Le cadre de cybersécurité de l'OACI	Cette recommandation n'a pas été entièrement mise en œuvre selon la Feuille de route sur la sécurité de l'information.
EA/REP/2018/A Rec 3	Audit des états financiers de 2018	Aucune nouvelle étude actuarielle n'a été réalisée jusqu'à présent.

## Recommandations non suivies lors de l'audit 2020

121. Les recommandations suivantes, issues des audits financiers et de performance, n'ont pas été suivies lors de l'audit des états financiers 2020, comme expliqué au § 118.

Réf. (Symbiant)	Rapport
EA/REP/2016/A Rec 4	Audit des états financiers de 2016
EA/REP/2016/A Rec 5	Audit des états financiers de 2016
EA/REP/2016/B Rec 1	Le processus de recrutement de l'OACI est-il efficient et efficace ?
EA/REP/2018/A Rec 2	Audit des états financiers de 2018
EA/REP/2018/B Rec 1	Efficiency et efficacité des services d'acquisition
EA/REP/2018/B Rec 2	Efficiency et efficacité des services d'acquisition
EA/REP/2018/B Rec 3	Efficiency et efficacité des services d'acquisition
EA/REP/2018/B Rec 4	Efficiency et efficacité des services d'acquisition
EA/REP/2018/B Rec 5	Efficiency et efficacité des services d'acquisition
EA/REP/2018/B Rec 6	Efficiency et efficacité des services d'acquisition
EA/REP/2019/A Rec 3	Audit des états financiers de 2019
EA/REP/2019/A Rec 4	Audit des états financiers de 2019
EA/REP/2019/A Rec 5	Audit des états financiers de 2019
EA/REP/2019/A Rec 6	Audit des états financiers de 2019
EA/REP/2019/C Rec 1	La passation de marchés à l'OACI : comment améliorer l'efficacité du processus ?
EA/REP/2019/C Rec 2	La passation de marchés à l'OACI : comment améliorer l'efficacité du processus ?

Réf. (Symbiant)	Rapport
EA/REP/2019/C Rec 3	La passation de marchés à l'OACI : comment améliorer l'efficacité du processus ?
EA/REP/2019/C Rec 4	La passation de marchés à l'OACI : comment améliorer l'efficacité du processus ?
EA/REP/2019/C Rec 5	La passation de marchés à l'OACI : comment améliorer l'efficacité du processus ?
EA/REP/2019/C Rec 6	La passation de marchés à l'OACI : comment améliorer l'efficacité du processus ?
EA/REP/2019/C Rec 7	La passation de marchés à l'OACI : comment améliorer l'efficacité du processus ?
EA/REP/2019/C Rec 8	La passation de marchés à l'OACI : comment améliorer l'efficacité du processus ?
EA/REP/2019/C Rec 9	La passation de marchés à l'OACI : comment améliorer l'efficacité du processus ?
EA/REP/2019/C Rec 10	La passation de marchés à l'OACI : comment améliorer l'efficacité du processus ?
EA/REP/2019/C Rec 11	La passation de marchés à l'OACI : comment améliorer l'efficacité du processus ?
EA/REP/2019/C Rec 12	La passation de marchés à l'OACI : comment améliorer l'efficacité du processus ?
EA/REP/2019/C Rec 13	La passation de marchés à l'OACI : comment améliorer l'efficacité du processus ?
EA/REP/2019/C Rec 14	La passation de marchés à l'OACI : comment améliorer l'efficacité du processus ?
EA/REP/2019/C Rec 15	La passation de marchés à l'OACI : comment améliorer l'efficacité du processus ?
EA/REP/2019/C Rec 16	La passation de marchés à l'OACI : comment améliorer l'efficacité du processus ?
EA/REP/2019/C Rec 17	La passation de marchés à l'OACI : comment améliorer l'efficacité du processus ?
EA/REP/2019/C Rec 18	La passation de marchés à l'OACI : comment améliorer l'efficacité du processus ?
(N° réf. dans symbiant) 2	Le cadre de déontologie de l'OACI
(N° réf. dans symbiant) 4	Le cadre de déontologie de l'OACI
(N° réf. dans symbiant) 7	Le cadre de déontologie de l'OACI
(N° réf. dans symbiant) 8	Le cadre de déontologie de l'OACI
(N° réf. dans symbiant) 9	Le cadre de déontologie de l'OACI
(N° réf. dans symbiant) 1	Efficacité et efficience de la gestion des ressources humaines
(N° réf. dans symbiant) 2	Efficacité et efficience de la gestion des ressources humaines
(N° réf. dans symbiant) 3	Efficacité et efficience de la gestion des ressources humaines

\* \* \*

122. Le CDF tient à souligner l'excellente coopération et l'esprit d'ouverture qui ont caractérisé le processus d'audit. Il exprime sa reconnaissance pour la courtoisie dont ont fait preuve tous les fonctionnaires de l'OACI au cours de sa première année de mission.

Berne, 21 mai 2021

CONTRÔLE FÉDÉRAL  
DES FINANCES SUISSE  
(commissaire aux comptes)



Eric-Serge Jeannet  
Vice-président



Martin Köhli  
Responsable du centre de compétences

#### Classement par ordre de priorité des recommandations du CDF

Le CDF classe ses recommandations par ordre de priorité sur la base des risques définis (1 élevé, 2 moyen, 3 faible). Les risques comprennent, par exemple, les projets non rentables, les infractions à la légalité et à la régularité, les cas de responsabilité et les atteintes à la réputation. L'incidence du risque et sa probabilité de manifestation sont évaluées.







ISBN 978-92-9265-764-2



9 789292 657642